

DANS LA TOURMENTE LINGUISTIQUE

Lincoln, French et Marx quittent le cabinet

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

LA TOURMENTE linguistique a emporté hier trois des quatre ministres anglophones du gouvernement Bourassa, Clifford Lincoln, Richard French et Herbert Marx, qui siègent désormais comme simples députés libéraux.

Incapables de se rallier au projet de loi 178, ces trois ministres ont choisi, après mûre réflexion, de voter contre le gouvernement, ce qui les obligeait au nom de la solidarité ministérielle à quitter aussitôt le cabinet.

L'un après l'autre, ces trois ministres ont pris la parole au cours de l'après-midi à l'Assemblée nationale pour annoncer leur geste. Chacun a

Autres nouvelles. Page 3

sa manière, ils ont expliqué qu'ils ne pouvaient, sans se désavouer eux-mêmes, voter pour ce projet de loi 178 et, avec lui, pour la suspension de certaines libertés individuelles.

Ces trois ministres ont considéré ensemble ce geste avant de le poser. Avec eux, John Ciaccia, le quatrième ministre anglophone du cabinet, a aussi songé sérieusement à démissionner pour finalement décider de rester au cabinet. À son avis, il est possible de jeter des ponts entre anglophones et francophones, et il est important que quelqu'un tente de le faire.

Désolé de cette perte, le premier

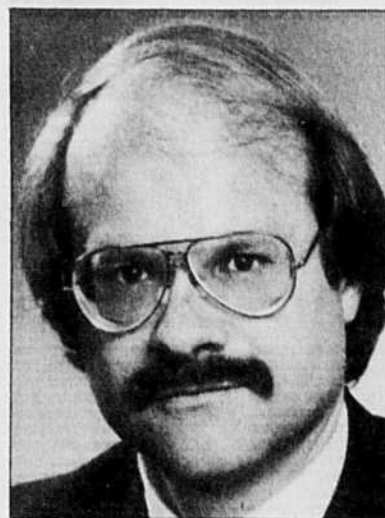
ministre a fait savoir que jusqu'au dernier instant, il a tenté de trouver un moyen de contourner le principe de la solidarité ministérielle. Aucun précédent n'existant ni à Ottawa ni dans aucune parlement provincial, il a dû se résoudre à leurs départs. «Ce n'est pas parce qu'une situation est difficile, complexe et délicate que la règle de la solidarité ne s'applique pas», a dit M. Bourassa qui devait se réjouir d'avoir pu «sauver» M. Ciaccia.

Le premier à intervenir à l'Assemblée devait être John Ciaccia, le ministre de l'Énergie, qui d'entrée a avoué être troublé par ce projet de loi 178. Il a expliqué son choix de demeurer en disant que l'expérience — il en est à son troisième débat linguistique — lui avait montré que la

Voir page 8 : Lincoln



Clifford Lincoln



Richard French



Herbert Marx

CONTRE DES DROITS RECONNUS PAR LE PARLEMENT

Mulroney juge le « nonobstant » immoral

Le torchon brûle entre le premier ministre et son secrétaire d'État Lucien Bouchard

Michel Vastel
de notre bureau d'Ottawa

BRIAN MULRONEY a déclaré hier que le recours à la clause dérogatoire par une province, pour abroger des droits reconnus par le Parlement fédéral, est immoral (« unethical »).

C'est après une période de questions mouvementée au cours de laquelle le premier ministre a tenté de défendre son secrétaire d'État qu'il a fait ce commentaire. « Je trouve immoral que des droits fondamentaux accordés par le Parlement du Canada puissent être abrogés par le premier ministre d'une province ».

Tard hier soir, le commissaire aux langues officielles a pour sa part comparé la décision du gouvernement Bourassa à celle prise plus tôt cette

année par les gouvernements de Saskatchewan et de l'Alberta en réponse à un autre jugement de la Cour suprême. « C'est le plus haut et non le plus bas commun dénominateur que nous recherchons », a ajouté d'Iberville Fortier.

De son côté, l'opposition a opposé les propos de Brian Mulroney à ceux du ministre responsable des minorités linguistiques, Lucien Bouchard, qui trouve « légitime » le recours à la clause « nonobstant ». En fait, il semble bien que le torchon brûle entre MM. Mulroney et Bouchard puisque c'est le secrétaire d'État qui a lui-même pris la décision de faire connaître sa position (en invitant un journaliste de la Presse Canadienne à rapporter ses propos), alors qu'on lui avait retiré le dossier de la loi 101 et qu'on avait nommé le sénateur Lo-

well Murray, ministre des Relations fédérales-provinciales, seul porte-parole du gouvernement fédéral. Marcel Masse respecte d'ailleurs scrupuleusement cette directive, fuyant la presse par les portes dérobées du Parlement.

Toutefois hier soir, le bureau du premier ministre a pris la peine de faire savoir officiellement au DEVOIR que « les relations entre Brian Mulroney et Lucien Bouchard sont aussi excellentes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient hier ou il y a dix ans ». Il a cependant été impossible de vérifier avec le principal intéressé, Lucien Bouchard, qui ne s'est pas présentée aux Communes, se rendant plutôt au bureau du premier ministre pour avoir un entretien privé avec lui.

L'absence du secrétaire d'État n'a

pas empêché la critique officielle des libéraux, Jean-Robert Gauthier, de réclamer sa démission, le jugeant inapte à défendre les droits des minorités linguistiques. « Le ministre ne semble pas comprendre son rôle et devrait être remplacé par un secrétaire d'État qui comprenne que son rôle est de protéger et de promouvoir les droits des minorités. Bouchard au secrétariat d'État, de conclure Gauthier, c'est confier le poulailler au renard ».

M. Mulroney, évitant de commenter directement les propos de son ministre, a rappelé que c'est lui qui énonce la politique du gouvernement du Canada. Il a prétendu qu'il n'y a pas de contradiction entre lui et son secrétaire d'État, mais Marcel Prudhomme (Montréal-Saint-Denis), « trouve intéressant que Mulroney

dise une chose et Bouchard d'autres choses : cela prouve que ce n'est pas facile pour personne ».

Les néo-démocrates ont eu leur part de problèmes hier, le leader du NPD-Québec, Roland Morin, prétendant que « le chef fédéral (Ed Broadbent) prend parti pour les droits collectifs du capitalisme anglophone québécois et refuse d'accepter la légitimité des droits collectifs du Québec français ». Roland Morin a conclu sa déclaration en traitant son chef de « pharisien ».

Par ailleurs, le premier ministre a confirmé que, dans une lettre du 5 octobre aux premiers ministres provinciaux, il leur a proposé la tenue d'une conférence « en février ou mars ». Il suppose que « s'ils sont invités à une conférence constitution-

Voir page 8 : Mulroney

Les démissions Parizeau parle de stratégie

Bernard Racine
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Il semble clair que la démission des ministres anglophones est une stratégie visant à faire accepter le projet de loi 178 par les francophones, a déclaré hier le chef du Parti québécois Jacques Parizeau, en conférence de presse.

Les gens, a expliqué M. Parizeau, penseront que « puisque des ministres renoncent à leur poste de ministre ça doit être les Anglais qui ont le plus à pâtir dans l'opération, alors, qu'en fait, ils gagnent une partie de ce qu'ils voulaient et que les francophones, eux, perdent. L'image me paraît fort claire ».

Les anglophones ne gagnent pas tout, mais ils gagnent en partie puisque jusqu'ici ils ne pouvaient afficher en anglais. Les francophones eux, non seulement ne gagnent rien, mais ils perdent, a expliqué M. Parizeau.

Le premier ministre Robert Bourassa refuse cette analyse. Au cours d'une conférence de presse, il a déclaré qu'il n'y avait aucun avantage politique à cette situation.

D'ailleurs, d'autres ministres anglophones seront nommés puisqu'un cabinet libéral au Québec, avec l'appui populaire qu'a le parti dans les milieux anglophones, ne peut pas fonctionner longtemps avec un seul ministre anglophone, a déclaré M. Parizeau.

Avec le projet de loi 178, on entre dans la phase de la négociation du bilinguisme dans les grands magasins. On va né-

Voir page 8 : Parizeau

40,000 morts par jour

L'UNICEF souhaite un sommet pour les enfants

GENÈVE (AFP) — L'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) a plaidé en faveur de la tenue d'un « sommet pour les enfants », qui pourrait avoir lieu en 1989 à l'occasion de l'adoption par les Nations unies de la Convention sur les droits de l'enfant et qui aurait pour thème : « Les enfants d'aujourd'hui, le monde de demain ».

Dans son rapport annuel publié hier, l'UNICEF dresse d'abord un bilan des succès obtenus au cours de la décennie écoulée. Des actions simples et peu coûteuses, comme la vaccination et la réhydratation par voie orale, permettent maintenant de sauver 2,5 mil-

lions d'enfants par an. La proportion d'enfants vaccinés dans le monde atteint 50 % contre 10 %, il y a dix ans. La poliomyélite pourra, selon les prévisions, être éradiquée vers l'an 2000.

Malgré cette amélioration, des points noirs demeurent et 14 millions d'enfants sont morts en 1988 — soit 38,000 par jour — de maladies courantes et de malnutrition. Un bilan qui pourrait être réduit de moitié.

Le rapport 1988 de l'UNICEF s'attache à démontrer largement que les facteurs économiques entravent le progrès sanitaire et social. M. James Grant, le président

Voir page 8 : L'UNICEF



PHOTO UNICEF

Ce petit Bangladeshais dans les bras de sa mère éplorée est un des 40,000 enfants qui meurent chaque jour dans le monde. L'UNICEF affirme qu'il est possible d'éviter la plupart de ces décès et demande un Sommet mondial sur l'enfant.

Québec ordonne l'enquête sur la gestion des BPC

Louis-Gilles Francoeur

UNE des dernières décisions de M. Clifford Lincoln à titre de ministre de l'Environnement aura été de faire parvenir hier au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) le mandat d'enquête sur la gestion et l'élimination des BPC, qu'il avait promis le 19 novembre à l'Assemblée nationale.

C'est ce qu'a confirmé hier au DEVOIR le président du BAPE, M. Victor Goldbloom, qui a d'ailleurs affirmé que « le Québec venait de per-

dre son meilleur ministre de l'Environnement ». M. Goldbloom a détenu pendant de longues années le portefeuille de l'Environnement dans le gouvernement Bourassa des années 70.

Invité à dire s'il envisageait lui-même de prendre position dans le dossier de la langue, M. Goldbloom a répondu : « Je réfléchis à cette question, mais je demeure au poste ». Le président du BAPE a refusé d'en dire davantage, ayant déjà refusé plusieurs demandes d'entrevues sur cette question.

Revenant au dossier des BPC, M.

Voir page 8 : Québec

Une famille raconte sa mésaventure à Ham-Nord

\$ 45,000 pour entrer à la Cité

MICHEL LEGAULT
collaboration spéciale

SÉDUIT par la propagande de la Cité écologique qui promet une vie familiale plus riche et une existence en accord avec ses principes écologiques, un couple a dû déboursier \$ 45,000 pour être admis dans cette collectivité de Ham-Nord. Gilles et Madeleine Pelletier n'ont réussi à récupérer cette somme qu'après de nombreux mois de démarches et des menaces de poursuites judiciaires.

Le couple et leurs trois enfants ont habité la Cité d'août 1987 à mai 1988. Soucieux d'éviter à d'autres leur mé-

EXCLUSIF

saventure et pour aider ceux qui voudraient en sortir, ces deux ex-résidents ont tenu à raconter publiquement leur expérience.

« Quand on est entré là, ils nous ont poussés à vendre la maison, affirme Mme Pelletier. On avait un commerce qu'on a dû dissoudre car ils ne voulaient pas attendre un an avant qu'on entre; ils avaient besoin d'argent, le plus qu'on pouvait leur donner ».

C'était à l'été 1987. M. Guy Bélanger, un des trois dirigeants de la Cité,

leur demande \$ 35,000 en petites coupures. Les Pelletier doivent aussi prêter \$ 10,000 à la Ferme Bio-Solaire, une des six entreprises de la Cité de Ham-Nord. Comme pour les autres nouveaux résidents, il s'agit d'un prêt sans intérêt qui, au bout de trois ans, sera converti en actions. Ce contrat prévoit que si les résidents décident de partir de la Cité, la moitié, soit \$ 5,000 dans leur cas, est remboursable tout de suite et l'autre moitié, un an après sans intérêt.

Le \$ 35,000 sert, leur explique-t-on, à garantir leur séjour à la Cité. Il en coûte environ \$ 5,000 par personne pour passer une année à la Cité éco-

Voir page 8 : \$45,000



Dans l'ordre habituel, Brigitte, Gilles, Madeleine, David et Marie-Claude Pelletier. La famille Pelletier a passé près d'un an à la Cité écologique entre août 1987 et mai 1988.

AUJOURD'HUI

Vendre une maison coûtera moins cher

Ottawa interdit désormais aux courtiers en immeubles d'appliquer un taux de commission fixe lors de la vente d'une maison.

Page 11

Sakic de retour ; Lapointe opéré

Jean Perron pourra compter sur les services de Joe Sakic contre le Canadien ce soir. Par ailleurs, Ron Lapointe subira ce matin l'ablation du rein droit.

Page 16

MICRO CONTACT
425, BOULEVARD DE MAISONNEUVE, OUEST, MONTRÉAL

Une affaire de succès
288 9450 & 288 9167

• Québec: 418 683 1444 & 659 7490 • Lévis: 418 835 1444
• Trois-Rivières: 819 378 9180 • Chicoutimi: 418 545 7925
• Montréal: 514 288 9167 & 288 9450 • Sept-Îles: 418 962 2255
• Hull: 819 778 2788

À l'échelle de la province...

... nous sommes partout pour vous aider.

Micro Contact et les relations à la clientèle.

Notre souci de l'excellence se reflète aussi dans une sélection judicieuse de produits de très haute qualité tel l'ordinateur Macintosh™ de Apple® qui allie puissance et facilité d'utilisation. Qu'il s'agisse d'édition, de traitement de texte, de planification ou de comptabilité, l'ordinateur Macintosh™ de Apple® est l'outil que vous recherchez. Demandez à tous ceux qui nous connaissent. Ils vous confirmeront cet esprit de service qui nous anime depuis plus de cinq ans.



Concessionnaire autorisé

Apple et le logo Apple sont des marques déposées de Apple Computer, Inc. Macintosh est une marque de commerce de Apple Computer, Inc.

Des syndiqués prient le Fonds de solidarité de sauver l'indépendance d'Armand-Frappier

Pierre Cayouette

DES SYNDIQUÉS de l'Institut Armand-Frappier ont demandé hier l'aide du Fonds de solidarité de la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ) dans l'espoir que ce joyau du patrimoine scientifique québécois ne passe pas aux mains d'une société ontarienne.

Affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique, les 101 travailleurs de Frappier Diagnostic et du secteur exploitation de l'Institut Armand-Frappier explorent en effet tous les moyens en vue d'éviter la privatisa-

tion partielle de ce centre de recherche.

« Nous avons rencontré les représentants du Fonds de solidarité hier. Pour l'instant, ils étudient notre dossier », a dit le porte-parole syndical, M. André Bouthillier.

Il y a une semaine, le conseil d'administration de l'Institut Armand-Frappier annonçait sa décision de mettre en vente les actifs de la société Frappier Diagnostic et de chercher un partenaire majoritaire pour le secteur exploitation de l'Institut. Aux yeux des administrateurs, ce centre de recherche ne peut plus supporter les déficits répétitifs. Il faudrait un investissement de \$ 40

millions, croient-ils, pour relancer ces deux secteurs d'activité.

Chercheurs, professeurs et employés s'opposent à cette décision et y voient une menace pour la survie de l'institution fondée il y a cinquante ans par M. Armand Frappier.

Vendredi dernier, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan, a toutefois entériné la décision des administrateurs.

Hier, le conseil d'administration s'est réuni et aurait étudié les offres d'achat des Laboratoires Connaught, de Toronto, et d'une autre compagnie québécoise, Quélab. La compagnie torontoise achèterait le secteur

exploitation, tandis que Quélab s'emparerait de Frappier Diagnostic.

Un porte-parole de la section locale 1733 du SCSF, M. André Bouthillier, a reproché à la direction de l'Institut Armand-Frappier d'inciter ses employés à démissionner selon des modalités qui contournent les prescriptions du Code du travail.

« En échange de primes de séparation, ils exigent que nous renoncions à l'application des conventions collectives et que nous n'invoquions pas l'article 45. Les deux acheteurs refusent d'acheter si les droits des travailleurs sont maintenus », a dit M. Bouthillier.

Le ministre Bouchard se remet lentement

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Transports Benoît Bouchard restera hospitalisé à l'Institut de cardiologie de Montréal pendant au moins une semaine, a fait savoir hier une porte-parole de l'institution. M. Bouchard, qui a subi un quadruple pontage coronarien le 5 décembre dernier, a été hospitalisé de nouveau ven-

dredi dernier souffrant d'une infection post-opératoire.

Il a été transporté de Roberval à Montréal à bord d'un avion-ambulance. Selon la porte-parole de l'Institut de cardiologie, Nicole Saint-Pierre, les médecins ont nettoyé la plaie de l'opération et lui ont prescrit des antibiotiques. M. Bouchard est âgé de 48 ans.

Ambulances: Larose félicite les libéraux

LE PRÉSIDENT de la CSN, M. Gérald Larose, a félicité hier le gouvernement libéral pour l'adoption de la loi 34. Grâce à ses efforts, a dit le chef syndical, « le secteur ambulancier deviendra vraiment performant ».

La loi 34 modifiant l'organisation du système ambulancier a été adoptée la semaine dernière. Si elle a été très critiquée par les propriétaires d'ambulances qui y voient un détournement de leurs responsabilités au profit du syndicat et une étatisation en douce des services ambulanciers, la CSN en revanche se réjouit de la valorisation de la profession des techniciens-ambulanciers.

La loi crée une nouvelle corporation qui prendra la relève du Conseil de la santé et des services sociaux de

Montréal métropolitain dans les gestion du transport ambulancier et des services d'urgence, connus sous le nom d'Urgences Santé. Tous les techniciens-ambulanciers présentement sous contrat avec Urgences Santé seront transférés au nouvel organisme.

Hier, le président de la CSN et le porte-parole des techniciens-ambulanciers, M. Mario Cotton, ont insisté sur l'augmentation des heures de formation des ambulanciers (de 336 à 835 heures à Montréal) et sur les nouvelles normes sur la qualité des véhicules.

Mais surtout, ont dit hier MM. Larose et Cotton, « la loi équivaut à la reconnaissance du travail militant des syndicats de techniciens-ambulanciers ».

350 clips télévisés

Un premier projet pour les fêtes de Montréal en 1992

Isabelle Paré

À L'OCCASION des fêtes de 1992, l'héritage Montréal diffusera 350 capsules d'information télévisées sur l'histoire de Montréal, question de mieux faire connaître la métropole à ceux qui y vivent à l'orée du 350^e anniversaire de sa fondation.

La diffusion de ces clips historiques au petit écran débutera 350 jours avant la date d'anniversaire de la fondation de Montréal.

Outre la création de Corporation Montréal 1992, annoncée cette semaine par le maire de Montréal, Jean Doré, il s'agit pour l'heure du premier projet rendu public par un organisme en prévision de ces célébrations.

D'une durée d'une minute, ces capsules, qui seront diffusées chaque jour sur les ondes des réseaux publics en soirée, porteront tant sur le développement urbain, le peuplement de Montréal, l'histoire du costume, l'architecture et les hommes qui ont marqué l'histoire montréalaise, de Champlain à Henri Bourassa en passant par John Redpath et William Van Horne.

Un autre volet du projet consistera à installer à travers la Ville 350 plaques d'ici 1992 qui informeront les passants sur les bâtiments historiques, les lieux de résidences de personnages historiques ou d'événements significatifs dans leur quartier. Les cartes des circuits piétons reliant ces sites seraient diffusées dans les abribus de la STCUM.

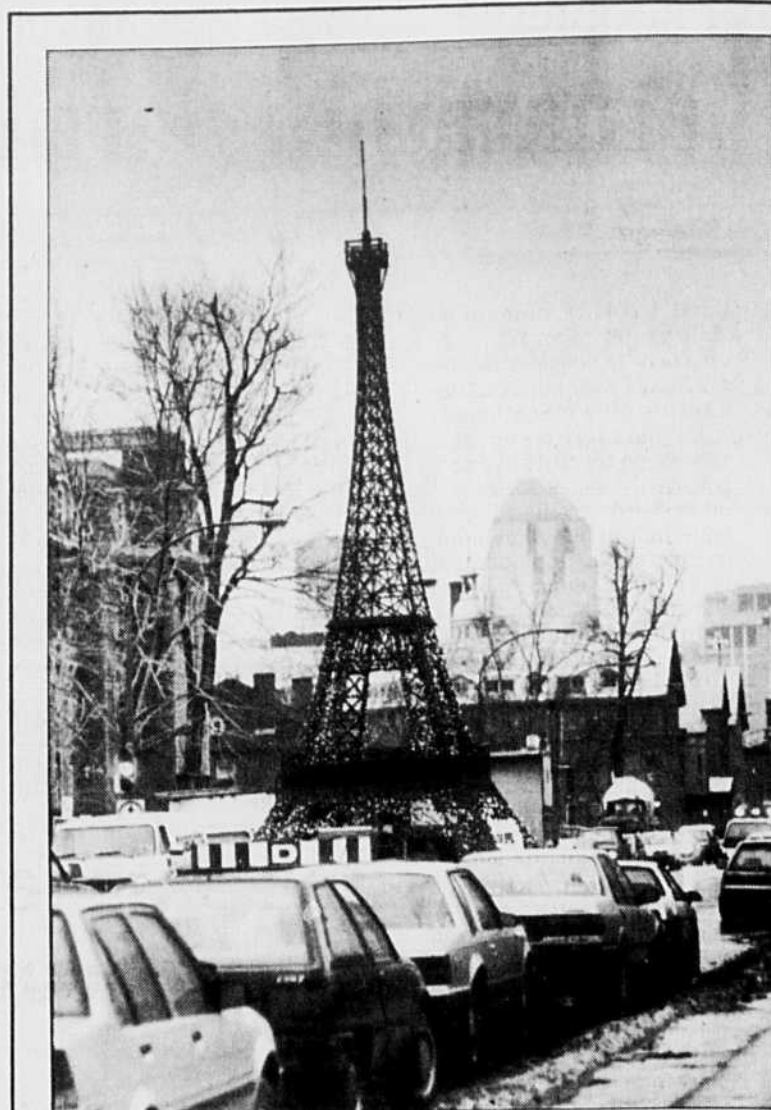
Moins de 200,000 étudiants dans le grand Montréal

Jean-Pierre Proulx

LES EFFECTIFS des écoles publiques de l'île de Montréal sont, pour la première fois cette année, passés sous la barre des 200,000 élèves, révèle les statistiques officielles du Conseil scolaire de l'île de Montréal. Mais pour la première fois aussi, la proportion des élèves étudiant en français a grimpé au-dessus de 70 %.

Dans les écoles françaises, les effectifs sont restés à peu près stables puisque la diminution n'a été que de 0,3 %. La perte a été toutefois de 3,4 % au secteur anglais. Au total, le secteur français accueille maintenant 139,862 élèves contre 58,782 dans le secteur anglais, ou 70,4 % contre 29,6 %.

En 1969, on dénombrait encore 404,347 élèves sur l'île de Montréal. En près de 20 ans donc, la population



Une tour Eiffel à Westmount

PHOTO JACQUES GRENIER

En pleine heure de pointe, certains automobilistes ont eu droit hier à une surprise sauce parisienne pour égayeur leur embouteillage quotidien en apercevant dans leur rétroviseur une Tour Eiffel les

prenant en filature ! Une réplique de 35 pieds de la fameuse tour qui profile le ciel de Paris a été remorquée depuis l'angle des rues Saint-Denis et Laurier, en passant par Sherbrooke et Sainte-Catherine. Histoire d'attirer les consommateurs qui affluent dans le centre-ville, elle trônait illuminée de milliers de lumières devant le Westmount Square.

LE MIEUX C'EST DE REGARDER...

JANETTE BERTRAND

Prix "Profil" pour l'ensemble de sa carrière.



PASSE-PARTOUT

Meilleure émission ou série jeunesse (2 à 10 ans)
Meilleur son
émission ou série dramatique ou de comédie
GILLES FLEURANT



LES VOISINS

Meilleure interprétation
premier rôle masculin, émission dramatique ou de comédie
MARC MESSIER
Meilleure interprétation
premier rôle féminin, émission dramatique ou de comédie
PAULE BAILLARGEON



BEAU ET CHAUD

Meilleur magazine de variétés / Meilleure direction musicale
émission ou série toutes catégories
DANIEL MERCURE
Meilleur animateur-intervieweur/animateuse-intervieweuse
émission ou série de variétés ou de comédie
NORMAND BRATHWAITE



FÉLICITATIONS
À TOUS CES
RÉCIPIENDAIRES
DE PRIX GÉMEAUX

Radio
Québec
Câble 8

POINTS CHAUDS (L'Iran)

Meilleure réalisation
émission ou série documentaire, d'information ou d'affaires publiques
DANIEL BERTOLINO, DANIEL CREUSOT
Meilleur texte
émission ou série documentaire
DANIEL CREUSOT

LA VIE CACHÉE DU GOLFE SAINT-LAURENT

Meilleure émission
ou série documentaire

NORD-SUD

Meilleure photographie
émission ou série documentaire ou reportage
DOMINIQUE MAUROY

ÉLISE ET LA MER

Meilleur court-métrage

Pour adopter le projet de loi linguistique

Un marathon fertile en rebondissements de toutes sortes

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

DÈS AUJOURD'HUI, demain au plus tard, le projet de loi 178 modifiant la Charte de la langue française sera adopté par l'Assemblée nationale, au terme d'un marathon de deux à trois jours fertiles en émotions intenses, en fébrilité et en rebondissements de toutes sortes.

Faisant la sourde oreille à l'opposition parlementaire et à de nombreux groupes qui lui demandaient de ne pas précipiter l'étude du projet qui institue une certaine forme de bilinguisme dans les établissements commerciaux, le gouvernement a invoqué l'urgence de combler le vide juridique créé par les arrêts de la Cour suprême. Pour la même raison, insiste le gouvernement, il est impossible de prévoir que la loi entre en vigueur dès maintenant, même si elle n'était adoptée qu'au printemps: en vertu de la Charte canadienne des droits, il n'y a pas de rétroactivité de la clause dérogatoire. « Il y a des réalités juridiques incontournables qui justifient l'action immédiate du gouvernement », répète M. Bourassa. Il faut donc agir dans les meilleurs délais, confirment privément les conseillers juridiques du gouvernement. D'où sa hâte, que certains considèrent intertemporelle, en pleine semaine de Noël.

Ce n'est qu'en fin de soirée de lundi, à minuit juste, en fait, que la motion de suspension des règles habituelles des débats parlementaires a été adoptée par la majorité ministérielle (en l'absence notoire de la plupart des députés anglophones), mais contre l'assentiment des péquistes et de l'indépendant Jacques Rochefort (Gouin). La motion permet à chacun des 122 députés de parler 20 minutes sur le principe du projet. Mais l'étude détaillée est limitée

à 3 heures, et le débat final à 2 heures. Même si tous les opposants épuient leur temps de parole, les libéraux sont moins volubiles, et le débat devrait prendre fin aujourd'hui.

Le débat nocturne s'est engagé avec l'intervention du ministre délégué aux Affaires culturelles, M. Guy Rivard reprend les arguments du gouvernement, de même que les péquistes redisent leur opposition sur tous les tons à ce qu'ils appellent une étape vers l'anglicisation du Québec. L'intervention nocturne la plus remarquée est celle de Mme Joan Dougherty (Jacques-Cartier), expliquant que l'atteinte aux droits individuels l'empêche de voter avec son gouvernement. Le débat ajourne à 2 h 11 de la nuit.

La Chambre reprend ses travaux à 10 h. Après une période de questions-réponses presque entièrement consacrée au sujet du jour, le débat

marathon reprend. Il se poursuivait encore en fin de soirée, après deux brèves pauses pour le lunch et le dîner.

À l'opposition qui prétend que la nouvelle loi sera inapplicable, le ministre Rivard répond que la réglementation, qui viendra à son heure, sera bien faite et étanche. En avant-midi, Mme Lise Bacon fait valoir que le projet gouvernemental, équilibré et dynamique, fait appel au respect et à la maturité des communautés linguistiques au Québec. Le porte-parole péquiste, M. Claude Filion, lance que les certificats de francisation vont devenir des certificats d'anglicisation, et que 70 % des immigrants vont continuer de s'intégrer aux anglophones.

Toutefois, l'intervention la plus émouvante et intense fut celle du ministre de l'Environnement. Avec l'ardeur et la fougue qui caractérisent

ce jeune sexagénaire, M. Clifford Lincoln, sans texte, avec seulement quelques mots, a livré le fond de sa pensée dans un style imagé et enlevé. L'émotion était vive dans l'Assemblée, l'attention soutenue. Des ministres et députés contenaient mal leurs larmes au terme du discours de leur « ami Cliff », comme les libéraux l'appellent.

Le député-ministre de Nelligan est chaleureusement applaudi par ses collègues, des deux côtés d'ailleurs, comme le furent par la suite les deux autres ministres dissidents, MM. Herbert Marx (qui parla vers 16 h) et Richard French (qui clôt le trio récalcitrant, vers 17 h). On sent chez eux le choix déchirant, l'angoisse, mais non l'amertume ou le dépit. Tout cela s'est déroulé dans une atmosphère lourde, certes, mais extrêmement civilisée et courtoise, dans

le respect mutuel des divergences, comme dirait Paul Valéry.

Les journalistes étaient aussi ravis à leur poste d'écoute et à l'affût des réactions. Certains ne cachaient pas leur dépit avec telle ou telle intervention, des anglophones saluaient avec aise le credo des libertés indi-

viduelles des trois démissionnaires. Comme quoi les reporters ne sont pas des robots et réagissent comme quiconque à un débat qui les prend, eux aussi, aux tripes.

Les échanges, vifs et passionnés, virils et corrects, se poursuivaient en fin de soirée.



Guy Rivard, le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, donne l'accolade à Clifford Lincoln, après la démission de ce dernier.

Bourassa fera appel à des ministres actuels pour combler les démissions

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

POUR COMBLER les postes laissés vacants par trois de ses quatre ministres anglophones, le premier ministre ne fera pas appel à des députés de l'arrière-ban, ajoutant plutôt des fonctions additionnelles à certains des 25 ministres actuels.

C'est ce que M. Robert Bourassa a fait savoir à la presse, en fin de soirée hier, au terme d'une rencontre avec des dirigeants de grands magasins qu'il incite à améliorer leurs services en français.

Le remaniement ministériel aura lieu dès aujourd'hui, après le vote qui suivra l'adoption du principe du projet de loi 178 modifiant la Charte de la langue française.

M. Bourassa ajoute qu'un remaniement plus substantiel, probablement avec l'ajout de sang neuf, n'aura lieu qu'après les Fêtes.

Le chef du gouvernement n'a pas indiqué à quels collègues il fera appel pour remplacer les démissionnaires. Mais on estime notamment que Mme Lise Bacon pourrait se voir confier l'Environnement ou les Communications, M. Daniel Johnson l'Approvisionnement et les Services. Les

spéculations vont bon train sur la colline parlementaire.

En après-midi, M. Bourassa a rencontré des dirigeants de grands commerces (Provigo, Steinberg, Zellers, Canadian Tire, et autres) pour les convaincre de faire un effort important en vue d'améliorer les services francophones et la langue d'accueil de la clientèle. La loi est un outil, mais il n'est pas facile à appliquer, et il faut la collaboration de tous, commente le premier ministre. Il estime que les commerçants ont bien accueilli ses « directives » en vue de faire en sorte que la loi porte tous ses fruits, ainsi que le caucus libéral le souhaite vivement.

Si des députés rompent aussi la ligne de parti, M. Bourassa dit qu'il tiendra compte de la liberté d'expression et des circonstances particulières en cause. En 74, MM. John Ciaccia et George Springate, qui avaient voté contre la loi 22, ont été tenus à l'écart du caucus pour quelques semaines, mais non du PLQ qui, dans ses statuts, reconnaît explicitement le droit à la dissidence.

Fatigué mais serein, M. Bourassa note que la journée a été difficile et triste pour le Québec et le PLQ. Mais il n'agit pas en vue d'attirer quelque avantage politique, chez les francophones, de la démission de trois collègues fort estimés de l'ensemble de la députation ministérielle. Il souhaite que les francophones fassent preuve de tolérance, d'ouverture d'esprit et de compréhension dans la recherche difficile de l'équilibre toujours instable entre le respect des droits individuels et celui des droits collectifs. Et que ceux qui le critiquent de son compromis proposent de meilleures solutions, dit-il.

En soirée, M. Bourassa a discuté longuement avec les dirigeants du Mouvement Québec Français, essayant de les convaincre de la nécessité urgente de combler le vide juridique créé par les arrêts de la Cour suprême. Le MQF aurait voulu que le débat soit élargi et prolongé après les Fêtes.

M. Bourassa se réjouit par ailleurs des propos conciliants du premier ministre du Nouveau-Brunswick concernant le lac Meech. « C'est positif », lance-t-il aux journalistes, leur reprochant gentiment de ne pas l'interroger là-dessus alors que, lundi, ils le taonnaient sur les propos durs du premier ministre du Manitoba.

Personne ne pourra remplacer Lincoln, déplorent les écologistes

Louis-Gilles Francoeur

LA DÉMISSION du ministre québécois de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, a été qualifiée hier de « lourde perte » par les groupes environnementaux du Québec qui prévoient en général un réalignement important de leur stratégie par rapport au gouvernement Bourassa.

« Le vrai visage du Parti libéral en environnement va apparaître maintenant que M. Lincoln n'est plus là pour sauver la face et tenir à bout de bras le dossier environnemental dans un cabinet dirigé par un premier ministre qui n'a pas hésité à déplorer publiquement que nos rivières coulent en pure perte, sans barrage », a déclaré le président de la Société pour vaincre la pollution (SVP), M. Daniel Green.

De la dizaine de groupes interviewés hier, aucun n'a été capable de désigner spontanément un successeur à M. Lincoln. « Quelqu'un vraiment fort et qui soit à la fois capable de défendre le dossier environnemental avec conviction et

détermination personnelle », a indiqué Mme Diane Goulet, de Greenpeace, qui résume bien les exigences des différents groupes.

Cette situation, poursuit M. Luc Gagnon, de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), va probablement « mettre les groupes beaucoup plus à l'aise pour critiquer le ministre et non seulement le gouvernement puisque c'est vrai, on n'osait pas vraiment critiquer le ministre lui-même en raison de son engagement personnel ».

En l'absence de ministre « fort », plusieurs indiquent que M. Bourassa devra compenser la « perte de crédibilité du gouvernement dans ce dossier » par une augmentation substantielle du budget de ce ministère, par sa participation au comité des priorités gouvernementales et par un « resserrement de la gestion du ministère ».

Plusieurs groupes par contre ont affirmé qu'ils ne verraient pas d'un bon oeil la nomination de Mme Lise Bacon, ancienne critique de son parti dans ce dossier, ou de M. Yvon Picotte, l'actuel responsable de la faune.

Plusieurs soulignent que le prochain titulaire du ministère aura beaucoup de difficulté à « livrer la marchandise » promise par M. Lincoln dans plusieurs dossiers névralgiques. Le ministre devait en effet recevoir et statuer bientôt sur des rapports attendus, portant notamment sur la révision de la procédure d'audience publique, sur la conservation et le développement durable, sur la gestion des toxiques au Québec et sur la mise en place d'une politique de développement du fleuve.

Tous attendent avec beaucoup d'inquiétude de voir si le successeur de M. Lincoln maintiendra la nouvelle politique d'assainissement industriel ou si le gouvernement « cédera à son penchant de ménager les entreprises ». Même attentes quant au sort de la politique de protection des berges et de la pollution agricole.

En somme, le départ de M. Lincoln laisse derrière lui beaucoup d'inquiétude et le sentiment que les groupes environnementaux devront reprendre le leadership des débats dans ce domaine, que le ministre assumait depuis quatre ans, selon l'avis de plusieurs.

Le Conseil du patronat se rallie pour sauvegarder la paix sociale

Michel C. Auger

LE CONSEIL du patronat du Québec est insatisfait du compromis politique proposé par le gouvernement Bourassa sur la question de la langue d'affichage, mais s'y rallie tout de même à cause de la nécessité de « préserver un climat social serein ».

C'est ce qu'a fait savoir, hier, le président du CPQ, M. Ghislain Dufour, qui se réjouit tout de même que le gouvernement ait finalement pris une décision dans un dossier où il avait « trop tergiversé, sachant pertinemment qu'il ne saurait satisfaire tout un chacun ».

La proposition du gouvernement ne satisfait cependant pas toutes les

attentes du CPQ, en particulier en ce qui touche la reconnaissance pleine et entière de la liberté d'expression pour les minorités, même si le Conseil reconnaît que le gouvernement ouvre la porte à la liberté d'expression, au moins à l'intérieur des commerces.

« Il ne fait pas de doute que le recours à la clause 'nonobstant' ne saurait plaire à tous ceux qui, nombreux au sein du patronat, croient toujours que la Charte des droits et libertés aurait dû primer dans le dossier de l'affichage », estime M. Dufour, qui se réjouit toutefois que le recours à la clause « nonobstant » soit limité à cinq ans.

La position du CPQ n'est d'ailleurs pas définitive puisque M. Dufour indique bien que son organisme ne

s'oppose pas « à ce moment-ci » au compromis proposé par M. Bourassa, en tenant compte des dissensions profondes qui divisent la société québécoise et en reconnaissant la légitimité du gouvernement dans ce dossier.

M. Dufour conclut en souhaitant qu'on ferme ce dossier au plus vite pour qu'on puisse continuer à bâtir un Québec économique, culturel et social fort, ce que souhaite aussi l'immense majorité des citoyens du Québec, quelle que soit leur origine ethnique.

EUROPE

Paris aller et retour	389 ⁹
Paris aller simple	249 ⁹
Bruxelles	398 ⁹
Londres	397 ⁹
Forfaits spéciaux vers les îles	
Guadeloupe, Martinique	499 ⁹

AIR FRANCE - KLM - SABENA - NATIONAL
AIR CANADA - AIR AUTO - WARDAIR

SERVICE EUROPÉEN DE
TOURISME AUTOMOBILE
ACHAT-RACHAT
Location — vente — et transport
d'automobile en Europe.
Permis International. Location
appartement Côte d'Azur.

Air Auto Air France avec 2 billets d'avion,
3 semaines (base 2 personnes)
Citroën 2 CV 1785 • Citroën 10 AX (BRU) 2425 • Citroën BX (BRU) 3575 • BX 16 TRS automatique (BRU) 4655 • BX 19 D (BRU) 4055 • BX 19 TRD automatique (BRU) 4155 • BX 19 RD station wagon (BRU) 4155 • Renault 5 TR 2955 • Renault 11 3995 • Renault 21 TS 5795 • Nissan automatique (BRU) 3505 • Citroën familiale 8 sièges (BRU) 6785 • VW Polo (BRU) 4105
Camping-car 150 modèles. CHOIX DE 32
TRANS. AUTOMATIQUE. Livraison gratuite à l'aéroport BRU. Spéciaux sur Paris.

VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES
Avion-bateau-billets pour croisières - Eurailpass pour chemins de fer européens. Forfaits vers Hawaï et Cuba - Les Antilles et les Caraïbes.

Nous nous chargeons de l'obtention
des VISAS FRANÇAIS
TOURING CLUB DE FRANCE
1470, rue Peel (côté Peel), suite 721
Tél.: 281-1040 Permis du Québec

*C'est à travers les grands débats
que l'on découvre les grands hommes*

RENÉ LÉVESQUE par lui-même

Collection Philosophie politique

RECHERCHE,
MISE EN ORDRE
ET COMMENTAIRES
DE RENALD TREMBLAY

Un portrait fidèle de l'évolution
de René Lévesque à travers l'activité
parlementaire reconstituée d'après
les centaines de pages
du Journal des débats,
entre 1963 et 1985,
sur tous les sujets déterminants
pour la nation québécoise.

412 pages — 19,95 \$

GUÉRIN LITTÉRATURE
Distributeur exclusif: Québec Livres

Atelier vous propose des

**CADEAUX DE NOËL
ORIGINAUX**

reproductions encadrées
de 24,95 \$ à 250,00 \$

affiches laminées des grands maîtres
à partir de 15,00 \$

Nous sommes ouverts 7 jours par semaine du lundi au vendredi de 9h à 21h

5190, St. Laurent, Mtl. coin Fairmount, 276-2872

Des centaines de projets communautaires pourraient disparaître faute de fonds

Paul Cauchon

PLUSIEURS GROUPE communautaires devront fermer leurs portes dans les prochains mois, les budgets alloués au programme fédéral de développement de l'emploi (les « PDE ») ayant été réduits de 50 % pour la région de Montréal.

Les budgets de ce programme s'élevaient à \$ 11 millions pour 1988-1989 à Montréal, contre \$ 27 millions en 1986-1987 (le budget pour l'ensemble du Québec s'élevait à environ \$ 40 millions).

Selon les dirigeants des groupes concernés, ces \$ 16 millions manquants entraîneront la disparition de centaines d'emplois dans le secteur communautaire.

La table régionale des organismes volontaires en éducation populaire réunissait hier les représentants de près de 500 groupes issus de milieux différents mais partageant tous cette même préoccupation — groupes d'alphabetisation, d'aide en santé mentale, d'aide aux handicapés, aux retraités, aux jeunes, aux accidentés du travail, aux femmes et réseau de groupes écologistes.

Les coupures dans le programme permettront de réaliser 340 projets communautaires en 1988-1989, contre 691 en 1986-1987. Les projets acceptés seront de plus courte durée et disposeront de budgets réduits. On estime

que chaque groupe dispose d'un budget d'environ \$ 30 000, les fonds provenant des « PDE » devant aussi être partagés avec des projets proposés par les CLSC, les DSC et les municipalités.

Pour Marie-Paule Garand, qui s'occupe de groupes d'alphabetisation, le manque à gagner entraînera une réduction de 75 % des effectifs dans son secteur. Pour Jean-Claude Lepage, porte-parole de groupes d'handicapés, ces derniers seront de plus en plus isolés à la maison. Pour Louise Jodoin, les groupes de femmes ne disposent presque plus de budget de fonctionnement, vivant essentiellement du bénévolat.

Le regroupement admet que les programmes de développement de l'emploi, qui ont remplacé en 1985 les programmes « Canada au travail », ne devraient pas vraiment servir à maintenir des ressources communautaires. Mais ce sont les seuls fonds dont disposent la majorité de ces groupes.

Les groupes demandent que le gouvernement fédéral se dote d'une véritable politique de financement des organismes communautaires. En l'absence de cette politique on demande au ministère de l'Emploi de reconnaître leur particularité et de réinjecter des fonds nouveaux pour rétablir le budget de 88-87 au niveau de l'année précédente.

Une bataille explosive pour la FTQ

La centrale syndicale doit arbitrer entre deux de ses formations

Paule des Rivières

LA BATAILLE que mènent 400 travailleurs des Arsenaux canadiens pour se désaffilier de l'Alliance de la fonction publique et passer au Syndicat des métaux se révèle explosive pour la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), à laquelle sont affiliés les deux formations. Mais, pour une rare fois, la FTQ approuve la désaffiliation. L'Alliance est au pilori.

Quitter l'Alliance n'est pas simple pour les employés, comme l'ont expliqué hier les porte-parole de cette usine située à Le Gardeur et qui est passée au secteur privé en 1986, lorsque SNC a acheté la Société d'État fédérale, qui fabrique des munitions

pour l'armée canadienne.

Même si, le 30 novembre, les travailleurs décidaient à 90 % de quitter l'Alliance dont ils n'étaient pas satisfaits, le lendemain, l'Alliance et l'employeur avisaient le ministère du Travail qu'une nouvelle convention collective avait été agréée.

Or, a répété hier le porte-parole des employés, M. Marc Gratton, ce contrat n'a fait l'objet d'aucun vote. « Il y a collusion entre l'employeur et l'Alliance », accuse M. Gratton.

Le Syndicat des métaux, auquel tentent de passer les employés des Arsenaux canadiens, a l'intention de contester cette convention collective. « Il y a un problème général au niveau de l'Alliance au Québec », a déclaré hier soir un porte du syndicat des Métaux en rappelant que les travailleurs des Arsenaux cana-

diens n'étaient pas les premiers à se plaindre de l'Alliance de la fonction publique.

L'insatisfaction vis-à-vis de l'Alliance de la fonction publique n'est pas récente. Les employés des Arsenaux canadiens en ont contre des services jugés défectueux mais aussi contre une structure qu'ils estiment trop centralisée au Québec. L'Alliance de la fonction publique a des membres à travers le pays, essentiellement dans les établissements du gouvernement fédéral.

Ironiquement, la bataille s'intensifie quelques semaines après l'appel à l'unité inter-syndicale du président du syndicat des métaux, M. Clément Godbout a rappelé l'urgence de civiliser les relations entre les centrales syndicales au Québec.

« Je ne désire pas empêcher les travailleurs de retirer leur adhésion à un syndicat. Au contraire. Un syndicat n'est pas une prison. Mais je propose de relancer le débat sur la mise sur pied d'un protocole de changement d'allégeance syndicale accompagné d'une procédure de règlement de plaintes et d'un mécanisme d'arbitrage », déclarait M. Godbout lors de l'assemblée annuelle des métaux au début du mois.

À la FTQ cependant, les batailles internes sont aussi importantes que les batailles entre les centrales. Mais celle des Arsenaux canadiens est particulière puisque, selon nos informations, la FTQ est forcée de se mouiller publiquement et de réprouver les pratiques de l'Alliance de la fonction publique.

Possibilité d'une série de démissions au RCM

Melançon et d'autres conseillers se prononcent sur leur avenir aujourd'hui

ISABELLE PARÉ

DOIT-ON prévoir une nouvelle vague de démissions au RCM ?

C'est ce que préciseront ce matin à 11 heures quelques conseillers municipaux en conférence de presse, où ils feront le point sur leur avenir au sein du caucus du RCM et de la situation politique qui prévaut au conseil municipal.

Un communiqué laconique émis hier vers 15 h 45 hier ne faisait mention que d'une conférence convoquée par le conseiller indépendant dans

Mont-Royal, M. Pierre-Yves Melançon, et « quelques conseillers ».

Joint hier soir, le conseiller Melançon s'est toutefois refusé à donner plus d'informations concernant ce mouvement spontané. Il s'est bien tenu de confirmer qu'il s'agissait d'une vague de démissions.

Toutefois, le mécontentement qui plane depuis plusieurs semaines dans les couloirs de l'hôtel de ville quant à la mainmise du comité exécutif sur les élus municipaux laisse prévoir des démissions au sein du caucus du RCM.

Ce mécontentement a été ravivé

la semaine dernière par la destitution à titre de président de la commission de l'administration et des finances du conseiller Melançon par le comité exécutif.

Récemment, les conseillers Sam Boskey (Décarie), Pierre Goyer (Jean-Talon) et Marvin Rotrand (Côte-des-Neiges) ont voté contre le règlement créant les comités-conseils d'arrondissements, l'un des projets importants du programme du RCM.

Depuis l'arrivée au pouvoir du RCM, ce petit noyau de conseillers, dont faisait autrefois partie le con-

seiller Melançon dans Mont-Royal, a exprimé sa dissidence à plusieurs reprises sur certaines politiques du RCM. Les conseillers Bennett et Sévigny sont aussi au nombre des dissidents « occasionnels ».

Dernièrement, certains de ces conseillers ont affirmé qu'ils avaient été sommés de préserver l'image « d'homogénéité » du caucus en lâchant de ne clamer trop fort leur dissidence.

Joint hier soir, le conseiller Goyer a refusé de dire ou non si lui et d'autres conseillers démissionneront aujourd'hui.

AVIS PUBLICS

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 157(1) du Code Civil du Bas Canada, que le contrat de vente et cession exécuté le 5 février 1988 à GESTIONS PANTEL L'ÉE/PANTEL HOLDINGS LTD. de toutes les créances présentes et futures, payables à 160335 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 9 décembre 1988 sous le numéro 4102252.

Ce 15ième jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 160335 CANADA INC. FAISANT AFFAIRE SOUTIQUE D'AVANTAGE a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 9 décembre 1988, sous le numéro 4102252.

Ce 15ième jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à RECUPÉRATION D'ÉNERGIE ENPRO INC./ENPRO ENERGY RECOVERY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Chamblay, le 24 novembre 1988, sous le numéro 800552.

Ce 14ième jour de novembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL DE ST-BRUNO, No. 87-3525, 87-3525, VILLE DE ST-BRUNO D.E. MONTREAL, demande, vs STEFAN HEBERT, défendeur. Le 5 janvier 1989 à 10 h 00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 1535 rue Montarville, St-Bruno, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Stefan Hebert saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile Renault 5 GTL, série VHA22429022 et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 461-3340, GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Co. J3V 1C8, le 19 décembre 1988.

Ce 15ième jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL DE ST-BRUNO, No. 87-3525, 87-3525, VILLE DE ST-BRUNO D.E. MONTREAL, demande, vs STEFAN HEBERT, défendeur. Le 5 janvier 1989 à 10 h 00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 1535 rue Montarville, St-Bruno, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Stefan Hebert saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile Renault 5 GTL, série VHA22429022 et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 461-3340, GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Co. J3V 1C8, le 19 décembre 1988.

Ce 15ième jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL DE ST-BRUNO, No. 87-3525, 87-3525, VILLE DE ST-BRUNO D.E. MONTREAL, demande, vs STEFAN HEBERT, défendeur. Le 5 janvier 1989 à 10 h 00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 1535 rue Montarville, St-Bruno, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Stefan Hebert saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile Renault 5 GTL, série VHA22429022 et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 461-3340, GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Co. J3V 1C8, le 19 décembre 1988.

Ce 15ième jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL DE ST-BRUNO, No. 87-3525, 87-3525, VILLE DE ST-BRUNO D.E. MONTREAL, demande, vs STEFAN HEBERT, défendeur. Le 5 janvier 1989 à 10 h 00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 1535 rue Montarville, St-Bruno, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Stefan Hebert saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile Renault 5 GTL, série VHA22429022 et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 461-3340, GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Co. J3V 1C8, le 19 décembre 1988.

Ce 15ième jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL DE ST-BRUNO, No. 87-3525, 87-3525, VILLE DE ST-BRUNO D.E. MONTREAL, demande, vs STEFAN HEBERT, défendeur. Le 5 janvier 1989 à 10 h 00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 1535 rue Montarville, St-Bruno, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Stefan Hebert saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile Renault 5 GTL, série VHA22429022 et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 461-3340, GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Co. J3V 1C8, le 19 décembre 1988.

Ce 15ième jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL DE ST-BRUNO, No. 87-3525, 87-3525, VILLE DE ST-BRUNO D.E. MONTREAL, demande, vs STEFAN HEBERT, défendeur. Le 5 janvier 1989 à 10 h 00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 1535 rue Montarville, St-Bruno, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Stefan Hebert saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile Renault 5 GTL, série VHA22429022 et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 461-3340, GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Co. J3V 1C8, le 19 décembre 1988.

Ce 15ième jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL DE ST-BRUNO, No. 87-3525, 87-3525, VILLE DE ST-BRUNO D.E. MONTREAL, demande, vs STEFAN HEBERT, défendeur. Le 5 janvier 1989 à 10 h 00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 1535 rue Montarville, St-Bruno, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Stefan Hebert saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile Renault 5 GTL, série VHA22429022 et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 461-3340, GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Co. J3V 1C8, le 19 décembre 1988.

Ce 15ième jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL DE ST-BRUNO, No. 87-3525, 87-3525, VILLE DE ST-BRUNO D.E. MONTREAL, demande, vs STEFAN HEBERT, défendeur. Le 5 janvier 1989 à 10 h 00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 1535 rue Montarville, St-Bruno, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Stefan Hebert saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile Renault 5 GTL, série VHA22429022 et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 461-3340, GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Co. J3V 1C8, le 19 décembre 1988.

Ce 15ième jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL DE ST-BRUNO, No. 87-3525, 87-3525, VILLE DE ST-BRUNO D.E. MONTREAL, demande, vs STEFAN HEBERT, défendeur. Le 5 janvier 1989 à 10 h 00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 1535 rue Montarville, St-Bruno, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Stefan Hebert saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile Renault 5 GTL, série VHA22429022 et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 461-3340, GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Co. J3V 1C8, le 19 décembre 1988.

Ce 15ième jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL DE ST-BRUNO, No. 87-3525, 87-3525, VILLE DE ST-BRUNO D.E. MONTREAL, demande, vs STEFAN HEBERT, défendeur. Le 5 janvier 1989 à 10 h 00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 1535 rue Montarville, St-Bruno, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Stefan Hebert saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile Renault 5 GTL, série VHA22429022 et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 461-3340, GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Co. J3V 1C8, le 19 décembre 1988.

Ce 15ième jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL DE ST-BRUNO, No. 87-3525, 87-3525, VILLE DE ST-BRUNO D.E. MONTREAL, demande, vs STEFAN HEBERT, défendeur. Le 5 janvier 1989 à 10 h 00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 1535 rue Montarville, St-Bruno, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Stefan Hebert saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile Renault 5 GTL, série VHA22429022 et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 461-3340, GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Co. J3V 1C8, le 19 décembre 1988.

Ce 15ième jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL DE ST-BRUNO, No. 87-3525, 87-3525, VILLE DE ST-BRUNO D.E. MONTREAL, demande, vs STEFAN HEBERT, défendeur. Le 5 janvier 1989 à 10 h 00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 1535 rue Montarville, St-Bruno, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Stefan Hebert saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile Renault 5 GTL, série VHA22429022 et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 461-3340, GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Co. J3V 1C8, le 19 décembre 1988.

Ce 15ième jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPAL DE ST-BRUNO, No. 87-3525, 87-3525, VILLE DE ST-BRUNO D.E. MONTREAL, demande, vs STEFAN HEBERT, défendeur. Le 5 janvier 1989 à 10 h 00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 1535 rue Montarville, St-Bruno, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Stefan Hebert saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile Renault 5 GTL, série VHA22429022 et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 461-3340, GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Co. J3V 1C8, le 19 décembre 1988.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 160335 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 9 décembre 1988, sous le numéro 4102251.

Ce 15ième jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-12-175796-881

COUR SUPÉRIEURE

(CHAMBRE DE LA FAMILLE) DIVORCES-PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT HENRIETTE GAGNIER (GAGNE) Partie demanderesse

FLORIAN LEDUC, résident et domicilié en des lieux inconnus. Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à FLORIAN LEDUC de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, au Palais de Justice de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de FLORIAN LEDUC.

Date: 6 décembre 1988. MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-12-175960-883

COUR SUPÉRIEURE

(CHAMBRE DE LA FAMILLE) DIVORCES-PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT THI NGOC BICH LE

VAN SINH NGUYEN

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à VAN SINH NGUYEN de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, au Palais de Justice de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de VAN SINH NGUYEN.

Lieu: Montréal. Date: 16 décembre 1988. MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-12-175960-883

COUR SUPÉRIEURE

(CHAMBRE DE LA FAMILLE) DIVORCES-PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT THI NGOC BICH LE

VAN SINH NGUYEN

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à VAN SINH NGUYEN de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, au Palais de Justice de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de VAN SINH NGUYEN.

Lieu: Montréal. Date: 16 décembre 1988. MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-12-175960-883

COUR SUPÉRIEURE

(CHAMBRE DE LA FAMILLE) DIVORCES-PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT THI NGOC BICH LE

VAN SINH NGUYEN

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à VAN SINH NGUYEN de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, au Palais de Justice de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de VAN SINH NGUYEN.

Lieu: Montréal. Date: 16 décembre 1988. MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-12-175960-883

COUR SUPÉRIEURE

(CHAMBRE DE LA FAMILLE) DIVORCES-PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT THI NGOC BICH LE

VAN SINH NGUYEN

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à VAN SINH NGUYEN de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, au Palais de Justice de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SIGMA-VU SATELLITE INC./LES SATELLITES SIGMA-VU INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 9 décembre 1988, sous le numéro 4097810.

Ce 15ième jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-02496-888

COUR SUPÉRIEURE

(CHAMBRE DE LA FAMILLE) DIVORCES-PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT MARIA LUCIA TURBICO

FERNANDO AZINHEIRA

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à FERNANDO AZINHEIRA de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue St-Antoine, au Palais de Justice de Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Fernando Azinheira.

Lieu: Montréal. Date: 14 décembre 1988. MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-02-02496-888

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Colombo impose un couvre-feu après l'élection de Premadasa

COLOMBO (AFP) — Le premier ministre Ranasinghe Premadasa a été proclamé hier président du Sri Lanka pour six ans cependant qu'un couvre-feu a été imposé pour prévenir un éventuel débordement de violence après les élections.

Le président sortant Junius Jayewardene avait annoncé l'entrée en vigueur d'un couvre-feu dès la proclamation des résultats.

M. Jayewardene a par ailleurs dissous hier le parlement comme prévu et annoncé des élections législatives pour le 15 février.

La force d'intervention rapide a été déployée dans les zones stratégiques et mise en état d'alerte, avec l'ordre d'utiliser tous les moyens pour empêcher une quelconque agi-

tation, a indiqué de son côté un porte-parole militaire.

Depuis dimanche 65 personnes ont été tuées dont 30 lors d'incidents directement liés à la campagne électorale, la plus violente qu'ait connue le Sri Lanka depuis son indépendance en 1948.

M. Premadasa, 64 ans, qui appartient au Parti national unifié (UNP) a déclaré aussitôt sa victoire connue : « Je veux en finir avec la peur et la suspicion. Je vais rétablir la loi et l'ordre ».

Il a également annoncé qu'il prendrait ses nouvelles fonctions le 2 janvier prochain lors d'une cérémonie dans la ville historique de Kandy (centre du pays).

La constitution permet à M. Jaye-

wardene de conserver son poste jusqu'à cette date, bien qu'il ait annoncé précédemment qu'il se retirerait dès que le résultat de l'élection serait connu.

M. Premadasa n'a battu sa principale rivale, l'ancien premier ministre Mme Sirima Bandaranaike du Parti pour la Liberté du Sri Lanka (SLFP) que de 279,339 voix sur plus de 5 millions de bulletins. Le candidat marxiste Ossie Abeeyoonsekera, du Parti (populaire) Mahajana Sri Lanka est arrivé loin derrière avec 235,719 voix soit 4,6 % du total.

Mme Bandaranaike a tout de suite déclaré que ces résultats étaient « injustes », qu'elle ne les acceptait pas et qu'elle avait élevé une protestation auprès du commissaire chargé

des élections, comme elle l'a déclaré devant le comité de contrôle des élections (qui comprend un groupe d'observateurs représentants quatre pays d'Asie du Sud).

Selon les chiffres officiels, le taux de participation a été de 55,3 %, un chiffre relativement faible en temps normal mais qui semble assez bon compte tenu de la tension actuelle au Sri Lanka.

À Colombo des feux d'artifice ont été tirés dès l'annonce des résultats, ajoutant à la tension cependant que pour le deuxième jour consécutif les magasins sont restés fermés.

Des partisans du candidat élu ont parcouru la capitale dans des voitures découvertes pour célébrer leur victoire.

Des commandos spéciaux ont encerclé l'hôtel de ville au moment où le commissaire aux élections M. Chandrananda de Silva annonçait à la radio et la télévision l'issue du scrutin.

Des officiels ont rendu responsable le parti cinghalais Janatha Vimukthi Peramuna (JVP, Front de Libération Populaire) qui avait appelé à perturber l'élection, des violences commises dans le sud du pays où vit la majorité de la communauté cinghalaise.

Près de 50,000 soldats indiens, stationnés au nord et à l'est du pays, ont participé au maintien de l'ordre lors de l'élection, marquée par une faible participation des minorités tamoule et musulmane.

Caridi démissionne en Argentine

BUENOS AIRES (AFP) — Le chef de l'état-major de l'armée de Terre argentine, le général Dante Caridi, et les deux généraux qui le suivent dans la hiérarchie de cette arme, ont demandé hier leur mise à la retraite, a-t-on annoncé dans la soirée de source officielle à Buenos Aires.

La démission du général Caridi faisait partie des revendications avancées par les mutins dirigés par le colonel Mohamed Seinfeld, qui s'étaient rebellés début décembre.

Cette rébellion militaire avait été la troisième en vingt mois et la plus grave qu'ait eu à affronter le gouvernement du président Raul Alfonsín.

Les deux autres officiers de haut rang ayant demandé leur mise à la retraite sont le chef adjoint de l'état-major, le général Wenceslao Abbate, et l'inspecteur général de l'armée de Terre, le général Jorge Bianchi.

Pour aujourd'hui, M. Alfonsín a convoqué l'Assemblée législative en session extraordinaire afin d'informer les parlementaires sur les détails du dernier soulèvement militaire.

La Croix-Rouge quitte le Liban

BEYROUTH (AFP) — Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a décidé hier de quitter le Liban, en guerre depuis quatorze ans, créant ainsi un précédent dans l'histoire de l'organisme humanitaire.

Onze des 17 délégués du CICR sont montés dans la soirée à bord du Sunny Boat, un bateau qui fait la navette entre le port de Jounieh, au nord de Beyrouth et l'île de Chypre, a constaté un journaliste de l'AFP. Ils doivent prendre aujourd'hui un avion pour Zurich. Ce départ s'est fait sans un mot, dans le vent glacial d'un mois de décembre pluvieux.

Les délégués restants, au nombre de trois, dont le responsable au Liban du CICR, M. Michel Dufour, suivront le même chemin aujourd'hui, a-t-on appris auprès du CICR. Trois autres délégués avaient regagné la Suisse avant que ne soit annoncée hier cette décision de retrait par la direction du CICR à Genève. Les délégués de la Croix-Rouge internationale sont tous Suisses.

Un porte-parole du CICR à Genève a annoncé que l'organisme suspendait « immédiatement » ses activités au Liban en raison de « menaces de mort » proférées contre ses membres dans ce pays. Cette décision intervient quatre jours après la

libération d'un délégué du CICR, M. Peter Winkler, détenu en otage au Liban sud pendant un mois par des ravisseurs non identifiés.

Le chef de la délégation du CICR au Liban s'est déclaré à l'AFP « intégralement surpris » par la décision de sa direction. Il se trouve dans un des centres du CICR dans le « pays chrétien », à Kfar Hbab, près de Jounieh.

M. Dufour a quitté dans la journée le secteur à majorité musulmane de la capitale libanaise, Beyrouth-ouest, où se trouvent les bureaux de la délégation. Les délégués du CICR, répartis dans tout le Liban, ont été regroupés à Kfar Hbab en vue de leur départ.

Le CICR emploie une centaine de Libanais et son budget pour l'année 1988 a été de \$13 millions. Il est engagé dans des actions humanitaires de visite des détenus, de médiations entre les parties au conflit, de secours aux blessés, mais aussi d'assistance médicale et sociale notamment dans le sud déshérité du pays où se concentre la plus grande partie de ses activités.

C'est la première fois que le CICR se désengage totalement d'un pays où il est installé, a précisé un porte-parole du CICR à Genève.

Jaruzelski va purger le Parti

VARSOVIE (AFP) — Le chef de l'Etat polonais, le général Wojciech Jaruzelski, a annoncé hier que d'importants changements devaient intervenir à la direction du Parti communiste et a lancé un sévère avertissement à l'opposition, dans une allocution à l'ouverture des débats du 10e plenum du Parti ouvrier unifié polonais (POUP), hier à Varsovie.

Parlant de la nécessité d'adapter les activités du parti à la situation actuelle, le général Jaruzelski, qui est également premier secrétaire du POUP, a dit : « L'oeuvre que nous devons accomplir est immense et sa réussite implique de sérieux changements de personnes à la direction du parti ».

Dans son discours diffusé par une chaîne de télévision nationale, le général Jaruzelski s'est cependant gardé d'apporter la moindre indication à ce propos.

Selon les observateurs, quatre membres du bureau politique, dont le général Jozef Baryla, considérés comme des « conservateurs », pourraient céder leur place à quatre premiers secrétaires régionaux qui passent pour être de « grands réformateurs ». Il n'est d'ailleurs pas exclu que l'ancien premier ministre Zbigniew Messner puisse, lui aussi, quitter le Bureau politique.

Le premier secrétaire n'a cependant laissé subsister aucun doute sur

les limites des réformes politiques et économiques envisagées ou déjà appliquées. « Nous ne liquiderons pas le socialisme. Nous désirons simplement écarter ce qui est dépassé et nous empêcher d'aller de l'avant », a-t-il expliqué.

S'adressant à l'opposition, qui vient de mettre sur pied un « cabinet fantôme », le général Jaruzelski lui a clairement signifié qu'il s'opposerait avec fermeté à la « déstabilisation » de la Pologne et à toute activité visant à « semer la zizanie dans les rangs de la classe ouvrière », ce à quoi conduirait, selon lui, le pluralisme syndical.

L'idéologue du parti, M. Marian Orzechowski, membre du bureau politique, qui s'est également adressé au plenum, a condamné les extrémismes auxquels il faut livrer, a-t-il dit, une « lutte implacable ».

Pour sa part, M. Wladyslaw Baka, chargé de l'économie au bureau politique, a reconnu que les buts fixés pour cette année n'avaient pas tous été atteints en raison des « lenteurs » dans l'application des réformes et que les conditions de vie de la population demeuraient difficiles.

Il a enfin révélé que, pour alléger ces conditions, le budget de la Défense nationale serait réduit au profit des secteurs de consommation, sans autres précisions.



L'URSS accepte de discuter avec le Japon

PHOTO AP

L'Union soviétique a accepté hier d'avoir des discussions officielles avec le Japon sur un différend territorial qui empoisonne les relations entre les deux pays depuis plus de 40 ans, a annoncé hier un porte-parole du Parti libéral démocrate, au pouvoir à Tokyo. Lors d'entretiens avec le secrétaire général du parti Shintaro Abe, le ministre soviétique des Affaires étrangères

Edouard Chevardnadze a également indiqué que Moscou était disposé à jouer les médiateurs entre le Japon et la Corée du Nord, dont les relations sont tendues. Le premier ministre japonais Noboru Takeshita avait auparavant déclaré hier à Chevardnadze (sur la photo) qu'une amélioration des relations entre leurs deux pays ne serait possible qu'après le règlement de ce différend territorial. Au cours d'une rencontre d'une heure qualifiée d'amicale par un porte-parole, Chevardnadze a remis à Takeshita une lettre du président Mikhaïl Gorbatchev dont le contenu n'a pas été révélé. Arrivé dimanche à Tokyo, Chevardnadze doit repartir aujourd'hui pour les Philippines et la Corée du Nord.

Pérès entérine l'accord de coalition mais Shamir se fait huer

JÉRUSALEM (Reuters) — Les ministres du Parti travailliste israélien ont entériné hier l'accord gouvernemental conclu la veille avec le Likoud, mais les faucons du Likoud ont accusé leur leader, le président du conseil Yitzhak Shamir, de s'être vendu.

Lors d'une réunion du comité central de son parti, hier soir, M. Shamir a été hué par plusieurs centaines de délégués.

Le chef du Parti travailliste et ministre des Affaires étrangères, Shimon Pérès, qui recevra le portefeuille des Finances dans le prochain gouvernement, s'est déclaré satisfait de l'accord de coalition qui prévoit une réforme électorale, des initiatives de paix, un plan de redressement économique et l'union avec la diaspora juive.

« Au vu des résultats des élections (...) je préfère un gouvernement

composé des deux partis (...) à un gouvernement de droite à majorité étroite et à forte empreinte religieuse », a-t-il dit.

Les élections législatives du 1er novembre ont abouti à une victoire d'un siège du Likoud sur les travaillistes et donné la clef de la majorité aux formations religieuses.

Le Likoud et les travaillistes ont reporté la signature de l'accord de coalition — qui reconduira les deux partis au pouvoir pour un second mandat — jusqu'à ce qu'il soit approuvé par leurs comités centraux respectifs.

Le ministre du Commerce, Ariel Sharon, faucon du Likoud a pris la tête de la croisade anti-coalition au sein du parti conservateur.

L'ancien ministre de la Défense a affirmé qu'un nouveau cabinet d'union nationale ne parviendrait pas davantage que le précédent à pren-

dre les décisions importantes dont le pays avait besoin et il a estimé que ceci pourrait conduire à la création d'un État palestinien dans les territoires occupés.

« A mon avis, la formation d'un gouvernement élargi en cette heure déterminante, car nous voici à un tournant décisif, pourrait conduire à la création d'un État palestinien de l'OLP en Judée, en Samarie (les noms bibliques de la Cisjordanie) et dans la bande de Gaza », a-t-il déclaré à la radio israélienne.

Shamir, chargé par le président Chaim Herzog de former le gouvernement, a menacé de rendre son mandat si l'accord n'était pas entériné.

Tsachi Hanegbi, élu du Likoud, a accusé Shamir d'avoir violé sa promesse électorale. Le Likoud aurait pu former un gouvernement à majorité étroite avec les formations religieuses et d'extrême-droite, a-t-il rappelé.

Les partis religieux, furieux, ont accusé Shamir d'avoir attribué aux travaillistes des portefeuilles qu'il leur avait promis et menacé d'entrer dans l'opposition.

Pérès a annoncé que l'accord de coalition entrerait l'amendement à la loi au retour réclamé par les ultra-orthodoxes. Cet amendement, destiné à supprimer la citoyenneté israélienne automatique aux juifs convertis par des rabbins non-orthodoxes, a déclenché la colère et la panique des juifs américains.

Le dirigeant travailliste a confirmé que la plateforme gouvernementale excluait toute négociation avec l'OLP, malgré le dialogue ouvert vendredi par Washington avec la centrale palestinienne.

« Il n'y aura pas de négociations avec l'OLP mais (l'accord comprend) une phrase disant que nous encouragerons les représentants des Palestiniens vivant dans les territoires à prendre part au processus de paix », a-t-il précisé.

Selon les ministres travaillistes, le gouvernement nommera une commission chargée de présenter des propositions d'ici un an sur la réforme du système électoral israélien à la proportionnelle qui aboutit à donner un pouvoir disproportionné aux petits partis.

La liberté de la presse est menacée tant à l'Ouest qu'à l'Est

LONDRES (Reuters) — Les démocraties occidentales, y compris la Grande-Bretagne et les États-Unis, restreignent la liberté de la presse et portent atteinte aux espoirs des pays luttant pour une plus grande ouverture, a affirmé hier l'Institut international de la presse (IPI), qui critique aussi les politiques soviétiques.

Dans son rapport sur l'année 1988, l'IPI estime que les gouvernements des pays ayant une forte tradition de liberté médiatique semblent s'immiscer de plus en plus dans le travail des journalistes, tandis qu'au même moment, l'Union soviétique et beaucoup de pays en voie de développement se battent pour une liberté accrue.

« L'espoir et l'encouragement des nations qui sont sur la voie d'une plus grande liberté et qui s'appuient sur l'exemple des pays démocratiques (...) ne doivent pas être brisés par les gouvernements du monde libre, qui devraient être les gardiens de la liberté de la presse », poursuit le rapport.

Selon l'IPI, plusieurs procès et législations du gouvernement du premier ministre Margaret Thatcher ont érodé la liberté de la presse.

Il condamne les tentatives manquées de Londres pour interdire la publication du livre de l'ancien agent des services secrets britanniques, *Spycatcher* de Peter Wright, en Australie et pour empêcher la publication d'extraits dans la presse britannique.

L'interdiction d'interviews à la radio et à la télévision de militants d'organisations radicales nord-irlandaises, en octobre dernier, constitue l'un des plus graves actes de censure en temps de paix commis en Grande-Bretagne, estime l'IPI.

L'Institut condamne également un nouveau projet de loi autorisant des poursuites judiciaires contre les

journalistes divulguant des « secrets d'État » même s'ils révèlent des crimes ou des délits commis par des responsables gouvernementaux.

Les États-Unis et le Canada sont fustigés pour avoir inséré dans leur accord de libre-échange une clause stipulant que tout journaliste canadien voulant travailler pour un employeur américain aux États-Unis doit avoir un diplôme universitaire et trois ans d'expérience.

À l'Est, Mikhaïl Gorbatchev continue de limiter strictement la liberté de la presse, ce qui contraint certains journalistes à travailler dans une semi-légalité, a affirmé l'IPI.

L'association mondiale des journalistes se félicite néanmoins des efforts effectués par Moscou dans le sens d'une plus grande liberté, qu'elle qualifie de « festin après des décennies de famine » pour les lecteurs soviétiques.

« Il est tentant de croire qu'aucune vache n'est suffisamment sacrée pour ne pas être abattue », écrit l'organisation dans son rapport annuel.

Pourtant, dans les faits, les choses ne sont pas si simples. Bien qu'elle ait tenté de rattraper le retard accumulé à l'égard de la vérité, il ne nous faut pas oublier que la glasnost (ouverture) fut au départ —

et reste — une politique dictée d'en haut », ajoute le rapport.

Selon l'IPI, Gorbatchev a marqué lui-même des limites en rappelant à l'ordre plusieurs rédacteurs en chef et en les mettant en garde contre un enthousiasme excessif à l'égard de la glasnost.

« Bien sûr, davantage de scandales sont révélés — mais il s'agit des scandales que M. Gorbatchev veut voir révéler, dans ses efforts pour réformer le système », poursuit l'IPI.

Les journalistes qui travaillent en dehors de l'approbation gouvernementale ont peu de chances de succès.

L'Institut n'hésite pas à qualifier de honteuse la couverture des violences ethniques qui ont opposé Azeris et Arméniens depuis février 1988. « Ce n'est que sur le tard que le public a appris — à supposer qu'il ait appris quoi que ce soit de ce qui se passait ».

VANUATU

Sope inculpé

PORT VILA (Reuters) — Barak Sope, que son oncle, le président du Vanuatu Ati George Sokomanu, avait nommé le week-end dernier à la tête d'un gouvernement intérimaire, et quatre autres membres de ce gouvernement ont été inculpés hier de déclaration séditeuse.

Lundi, la Cour suprême avait jugé inconstitutionnelle cette tentative de mise en place d'un gouvernement destiné à supplanter celui du premier ministre Walter Lini.

Les cinq inculpés se sont plaints de n'avoir pas de défenseur et Sope a déclaré qu'aucun avocat ne le représentait parce que le sien, Me Peter Coombe, avait été expulsé du pays.

Coombe, qui a la double nationalité néo-zélandaise et britannique, a été expulsé il y a trois semaines par Lini qui l'accusait d'ingérence dans la politique intérieure.

Après avoir refusé la mise en liberté sous caution, le juge Dawn Barcinski a ordonné que cette plainte des inculpés soit soumise à la Cour suprême.

Par ailleurs, le Parlement a

adopté une motion réclamant la réunion sous quinze jours du collège électoral afin de discuter de la révocation du président, accusé de trahison pour avoir tenté de dissoudre le Parlement, vendredi.

La motion ajoute que la distribution à la police et à la gendarmerie d'une déclaration présidentielle les invitant à faire allégeance au gouvernement de Sope constitue une tentative de mutinerie.

Selon des témoins, le président n'était, hier, pas libre de ses mouvements, mais la police a démenti qu'il soit assigné à résidence.

Sokomanu assure la présidence depuis l'indépendance, en 1980. Élu par le collège électoral pour une période de cinq ans, sa fonction est essentiellement protocolaire.

Composé de 46 parlementaires et de 11 présidents des conseils de gouvernement locaux, le collège électoral a le pouvoir, à une majorité des deux-tiers, de révoquer le président en cas d'incapacité ou de mauvaise gestion flagrante.



CRÈCHES

10% de remise

sur présentation de cette annonce

Desmarais & Robitaille

60, Notre-Dame O., Montréal

845-3194

Duvet d'oie

Val. 250\$

99\$

EXXA

550 Président Kennedy

ST-JEAN — 1 PLACE DU MARCHÉ

choix emballages-cadeau

accueil

LIBRAIRIE HERMÈS

120 av. Laurier ouest

Ouestmont, Montréal H2V 2L4

Tél.: 274-3669

De 9 à 9h

367 jours par année

Une crise très profonde

On ne doit pas imposer une loi qui déchire le Québec

PEU DE jours après un jugement qui devait résoudre le problème linguistique soulevé au Québec par la communauté anglophone, voilà qu'on a contraire une crise profonde secoue maintenant tout le pays. En empruntant le chemin étroit du seul compromis qui lui semblait acceptable, M. Bourassa faisait le pari qu'il rallierait, malgré tout, l'ensemble de l'opinion québécoise. On assiste au contraire, même dans la famille « canadienne », à une fracture sans précédent. Et dans la société québécoise, la division n'est pas moins grande.

Aussi le gouvernement du Québec n'a-t-il plus simplement à donner suite à un jugement qui créait dans la loi 101 un « vide juridique ». Il doit surtout enrayer l'érosion de la confiance à son endroit dans les communautés qui forment le Québec, et auprès des gouvernements qui ont signé avec lui l'accord du lac Meech. Sans céder aux pressions, encore moins au chantage, M. Bourassa doit d'urgence ramener dans un forum approprié un problème qui risque, autrement, de dégénérer.

Pareil problème ne peut plus être réglé dans le seul cadre du projet de loi 178 modifiant la Charte de la langue française. Non seulement le « compromis » proposé est-il rejeté dans des milieux qu'il devait réconcilier, mais il porte le germe de dures guerilles linguistiques dans les entreprises commerciales. La paix sociale n'a pas été rompue, certes, mais la capacité des Québécois de toutes souches de vivre ensemble a été ébranlée.

Aucun sondage si favorable soit-il au gouvernement et à son projet de loi, ne saurait plus masquer cette découverte que le Québec vient de faire, non sans étonnement.

Le dilemme n'est pas d'abord juridique. Il oppose deux communautés qui, pour des raisons différentes, en sont venues à craindre pour leur avenir. Malgré les progrès évidents que le Québec a accomplis dans l'acceptation du français comme première langue de sa société, les francophones redoutent toujours la pression formidable qui balaie leur coin de pays en Amérique du Nord. Par malheur, la communauté anglophone de Montréal, même si elle n'a plus la position dominante de jadis, reste perçue comme la porte d'une invasion irrésistible.

Sont en cause non seulement la crainte du bilinguisme institutionnel où le français risque de perdre une course inégale, mais surtout la peur de voir changer l'équilibre démo-linguistique avec

l'arrivée d'immigrants attirés par la société anglo-américaine. La loi 101 visait à répondre à la première inquiétude, mais n'a pas dissipé la seconde, au contraire — malgré que la situation ne soit pas encore apocalyptique à Montréal.

En même temps, la communauté anglophone, tout en s'ouvrant au Québec français, redoute une diminution de ses droits et une minorisation qui mette son avenir en péril. À quoi bon avoir les plus riches institutions du pays si elles sont condamnées à se vider peu à peu ? Pour la première fois, nos concitoyens anglophones ressentent dans leur chair la crainte qu'une minorité peut avoir à vivre dans un environnement défavorable.

Voilà le problème de société, crucial pour l'avenir du Québec, auquel M. Bourassa aurait dû accorder une forte priorité dès sa réélection. Or, ce problème ne sera pas résolu avec une loi 178. Au contraire, en l'adoptant à la hâte et en muselant le débat, on refoulerait dans une zone malsaine les craintes et les frustrations qui viennent d'éclater de si forte manière. On n'impose pas un pacte social comme on réprime une émeute.

Certes, le gouvernement ne doit pas attendre d'aide du Parti québécois. Par contre, il serait dramatique que le Parti libéral devienne l'instrument de la seule majorité. Il faut reprendre et élargir le débat sur la loi 101 et surtout sur les conditions qui en feraient, pour l'ensemble des communautés vivant au Québec, un contrat valable et pleinement respecté.

Si la démocratie doit rester notre foi commune, l'Assemblée nationale peut fort bien entendre les vues tant des députés d'opposition, que des autres composantes de notre société. Un délai de quelques mois ne jettera la province dans aucun vide angoissant. En revanche, un débat plus large permettrait, sans tout reprendre à zéro, d'en venir peut-être à une entente durable.

Le gouvernement ne veut pas, aujourd'hui, d'une commission parlementaire; et une commission d'enquête prendrait trop de temps. Mais pourquoi ne convoquerait-on pas un « sommet » sur la loi 101 et sur les solutions que peuvent souhaiter les Québécois de toutes souches ? Le Québec a tenu maints sommets du genre qui ont fait progresser notre collectivité.

Tôt ou tard, il faudra bien aller au fond de la question.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Les organismes publics et la loi

Le gouvernement doit-il être assujéti à la CVMQ

LA CAISSE de dépôt et placement du Québec et, de manière générale, les gouvernements et leurs mandataires, sont donc soumis à la loi canadienne au même titre que les autres sociétés commerciales. Ainsi en a décidé jeudi dernier la Cour suprême du Canada. Dans un jugement unanime, le plus haut tribunal du pays a conclu que la société publique québécoise ne peut revendiquer les avantages de la loi sans en assumer également les obligations.

La cause en litige remonte au début des années quatre-vingt alors que la Caisse de dépôt et la Société générale de financement détenaient près de 45 % des actions en circulation de la compagnie Domtar. Or, en vertu de la Loi sur les sociétés canadiennes, une entreprise qui possède plus de 10 % des actions devient automatiquement une « initiée » et doit en conséquence produire un rapport pour la Commission des valeurs mobilières. Mais la Caisse avait refusé de déposer les informations requises, invoquant l'immunité dont elle jouit conformément à la Loi de l'interprétation, et selon laquelle le gouvernement ou ses mandataires sont les premiers responsables de leurs décisions et que celles-ci ne peuvent être remises en cause par des organismes particuliers.

Dans son rapport quinquennal sur la mise en oeuvre de la loi sur les valeurs mobilières, présenté le printemps dernier, le ministre délégué

aux Finances, M. Pierre Fortier, avait recommandé au gouvernement de maintenir le statu quo, c'est-à-dire de ne pas assujettir la Couronne et ses mandataires aux conditions fixées par la Commission des valeurs mobilières du Québec. Le ministre ne croyait pas utile d'imiter la loi ontarienne adoptée en 1984 et qui fait obligation aux gouvernements du Canada, de l'Ontario et des autres provinces de se soumettre aux exigences définies par l'Ontario Securities Commission.

On peut se demander si cette question n'a pas un caractère purement théorique ? Peut-être pour la Caisse de dépôt, mais sans doute pas pour les actionnaires minoritaires de la Société nationale de l'amiant qui pourraient éventuellement tirer parti du jugement. Prétendant ne pas être lié par la loi sur les valeurs mobilières, le gouvernement du Québec a refusé en effet de leur faire une offre équivalente (qui leur rapporterait quelque \$ 100 millions) à celle qu'il avait adressée à la compagnie General Dynamics.

Il est trop tôt à ce stade-ci pour suggérer des correctifs précis. Il importe tout d'abord d'évaluer minutieusement les implications du jugement que vient de porter la Cour suprême. L'étude en commission parlementaire, au début de l'an prochain, du rapport de M. Fortier, devrait apporter un éclairage utile.

— ALBERT JUNEAU

Santé et services sociaux

Le ministère ne travaille pas, parce qu'il a trop d'ouvrage

VU sous un certain angle, le ministère de la Santé et des Services sociaux ne serait qu'une grosse machine à distribuer des billets verts.

Ainsi, cette année, le ministère aura présidé au transfert de \$ 10 milliards, dont plus de \$ 4,5 milliards vont aux hôpitaux de soins de courte durée et près de \$ 2 milliards aux médecins et autres professionnels de la santé.

Ces sommes sont-elles bien dépensées ? Dans son dernier rapport, le vérificateur général du Québec fait part de quelques scrupules qui lui sont venus.

Par exemple, qu'en est-il de l'évolution de l'encaisse et la gestion de la trésorerie de certains fonds versés aux établissements ou aux conseils régionaux à des fins particulières ? On s'en occupe, répond le ministère... N'y aurait-il pas lieu de régler les surplus et déficits des établissements du secteur social, comme on l'a fait pour le secteur de la santé ? En effet, et à ce propos on attend une réponse à un mémoire qu'on a soumis... Les établissements ne mettent-ils pas trop de retard à soumettre leur budget détaillé ? Leurs rapports trimestriels ne devraient-ils pas expliquer plus clairement les écarts observés entre les dépenses réelles et les dépenses prévues au budget ? Exact, mais la situation s'améliore, de plus le ministère n'ignore rien des difficultés éprouvées par certains établissements... Le ministère ne devrait-il pas resserrer son suivi sur les correctifs apportés par les établissements aux lacunes constatées par le vérificateur externe ?... Ne devrait-il pas prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la réglementation sur la rémunération du personnel de cadre, ... exiger des conseils régionaux la production de tous les rapports prévus et en faire l'analyse structurée, ... améliorer ses procédés de contrôle et de suivi sur les fonds affectés à des programmes particuliers, ... identifier davantage ses besoins de main-d'œuvre, ... apporter des solutions aux difficultés que

pose l'application de la loi sur l'assurance-maladie, ... faire cesser dans les établissements les pratiques identifiées comme illégales ?

Et un chausson aux pommes avec ça ? pourrait rétorquer un ministère qui, fort de ses quelque 125 règlements et directives et ses milliers de circulaires, est déjà jugé insupportablement tatillon et à qui on demande d'ajouter quelques kilos de formulaires à sa pesanteur bureaucratique.

Mais ce n'est pas tout.

Au-delà de ses préoccupations étroitement comptables, le vérificateur reproche au ministère de n'avoir pas encore réussi à élaborer une véritable politique d'ensemble de la santé et du bien-être sur laquelle pourrait s'appuyer une démarche systématique de planification, impliquant la définition d'objectifs mesurables, poursuivis par des programmes concrets, dont il serait possible de mesurer les résultats en termes de coûts, d'efficacité et d'efficacité.

Bref, le vérificateur en vient à reprocher au ministère d'être comme la mère de ce personnage d'Yvon Deschamps, qui ne travaillait pas parce qu'elle avait trop d'ouvrage !

Ce en quoi le facturier quinquennal rejoint une des préoccupations centrales de la commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux : comment un ministère peut-il convenablement gérer quelques 900 établissements, étendre tous les feux qui s'allument, tout en prétendant fournir les orientations, planifier, établir les programmes, en évaluer les résultats, amener les autres ministères à se concerter ?

Littéralement, le système est trop gros, trop complexe, trop réglementé, à toutes fins utiles ingouvernable.

D'où la nécessité, concluait le rapport Rochon, d'une nouvelle dynamique fondée sur le pouvoir régional.

— JEAN FRANCOEUR

LAC MEECH !



LETTRES AU DEVOIR

Une tribune

LES RÉCENTS propos de M. André Arthur et de son comparse Jacques Proulx à CKAC relativement au problème du sida ne mériteraient pas qu'on s'y attarde tellement grande est l'injure qu'on y fait à tout réflexion sensée, éclairée, informée sur cette situation dramatique pour bon nombre de Québécois et Québécoises.

Cependant, travaillant dans un organisme qui s'efforce précisément de contribuer à bien informer toute la population face à la problématique du Sida, et reprenant des mots de M. Pierre Bourgault, nous nous devons de dénoncer de telles atteintes au droit qu'a la population d'être bien informée.

Qui dit information ne dit pas le recours à l'expression de ses préjugés et ignorances, aussi partagés puissent-ils être dans la population. L'information, il nous paraît, exige une rigueur d'analyse, une pondération et une quête de vérité dont certains « informateurs » (sic) ne semblent pas se préoccuper, trop pris sont-ils de s'assurer que leur verbiage réussira à aller chercher les plus grosses cotes d'écoute.

Finalement, dans toute cette affaire, il est bien triste de constater qu'au Québec, des gens réussissent encore à avoir une tribune afin d'y déverser leur trop plein de fiel et de petitesse d'esprit.

Il existe, au Comité sida aide Montréal, des soirées de formation de base et d'informations, où toute personne, même M. Arthur, pourrait se rendre, afin de développer sa compréhension quant au phénomène du Sida.

(Le Comité des personnes atteintes du VIH du CSAM appuie cette prise de position.)

— MICHEL SAINT-LAURENT
Montréal, le 15 décembre.

La langue d'un commerce

LE 15 décembre 1988 est un triste jour pour la démocratie, la justice et le bon sens. Avec ou sans la loi 101, toute personne, indépendamment de son origine ethnique, de sa langue maternelle, de son sexe, de sa religion, de son statut social ou de la couleur de ses souliers peut dire, écrire ou afficher n'importe quelle vérité dans absolument n'importe quelle langue que ce soit.

Les seuls groupes qui ne peuvent pas se permettre ce luxe sont les entreprises commerciales. Or les entreprises commerciales n'ont pas de droits et libertés fondamentales, sauf ceux que le législateur veut bien leur donner. Discriminatoire, la loi 101 envers les entreprises anglophones ? C'est quoi un commerce anglophone ? C'est quoi la langue maternelle d'un commerce ? Un commerce n'a de langue que les mathématiques de son rapport financier.

Je m'interroge sur la bonne foi des opposants à la Charte de la langue (j'inclus ici les juges de la Cour suprême). Aller décréter que les entreprises sont des personnes avec pleins droits et libertés de conscience ou d'expression me semble pour le moins osé.

Si les entreprises sont des personnes avec pleins droits, n'est-il pas discriminatoire de leur empêcher de financer les partis politiques ? Et à quand le droit de vote pour les entreprises de plus de 18 ans ? Tant qu'à pousser le raisonnement, allons-y jusqu'au bout.

— MARC-ANDRÉ ROCHE
étudiant en administration
Montréal, le 16 décembre.

Que l'anglais

LA LANGUE est le symbole de l'affirmation d'un peuple et l'instrument de base de sa culture. C'est parce que les Québécois francophones sentent leur langue menacée qu'ils réagissent si émotionnellement à la décision de la Cour suprême d'invalider les articles de la Loi 101 concernant la langue d'affichage.

Les Francophones du Québec ne nourrissent généralement aucune animosité envers les Anglophones. S'ils sont défavorables à la présence de l'anglais dans l'affichage public, c'est parce que la langue anglaise est devenue une menace à la sécurité culturelle du Québec. Il n'est pas excessif de dire que la survie de la civilisation française en Amérique du Nord se joue présentement.

Plus de la moitié de la population du Québec réside dans le Grand Montréal. C'est ici que sont concentrés presque tous les non-francophones du Québec qui ne cessent de s'accroître en nombre avec l'arrivée constante d'immigrants et de réfugiés de tous les coins du monde. Comme le Québec est entouré de gens parlant anglais, la tendance naturelle et quasi normale pour ces nouveaux venus est de se tourner vers la langue anglaise, celle de la majorité de notre continent. Il semble donc évident que c'est le français qui est en péril au Québec, et non l'anglais.

C'est pourquoi tous ces nouveaux habitants du Québec doivent recevoir immédiatement le message clair et le signal formel que c'est en français que ça se passe au Québec. Ce geste impérieux doit être accompagné d'autres mesures énergiques, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement du français qui est dans un état déplorable.

La situation présente est critique et la menace réelle. À moins d'un violent coup de barre, nous perdrons en peu de temps ce que nos ancêtres nous ont transmis jalousement depuis près de 400 ans. Si nous voulons garder notre identité culturelle et préserver la culture française au Québec, nous devons commencer par l'interdiction de l'anglais dans tout affichage, sauf pour des motifs d'intérêt public, parce que l'anglais représente une force d'intégration et d'assimilation irrésistible. Pour manifester le sens de la démocratie et de la tolérance des Québécois francophones, l'utilisation d'autres langues que l'anglais, à condition que le français soit largement prédominant, pourrait être permise parce qu'aucune de ces langues ne met en danger la sécurité culturelle du Québec.

Un peuple a le droit de prendre les moyens raisonnables pour conserver sa culture et son identité. Comme c'est la présence de plus en plus grande de l'anglais dans notre environnement qui menace notre survie culturelle, nous devons essayer d'établir un certain équilibre tout à fait légitime en interdisant l'anglais comme langue d'affichage. Le re-

■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prévié de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

fus de faire face à la réalité et de prendre maintenant les moyens douloureux qui s'imposent accélérer notre déclin comme peuple distinct. Les Québécois vivant hors Montréal doivent se réveiller avant qu'il ne soit trop tard. Il est encore temps de démontrer que nous sommes encore « maîtres chez nous ».

— AUGUSTIN ROY m.d.
Montréal, le 16 décembre.

Comparaison

S'INSPIRER de l'éclairage juridique pour tenter de résoudre une question politique, est-ce bien équilibré ? Est-ce tenir compte de tous les enjeux sociaux d'une collectivité ? Est-ce bien constitutionnellement humain ?

Plus de 60 % de la population de Toronto est d'origine étrangère. Malgré ses quinze quartiers bien spécifiques aux langues, coutumes, affichages, couleurs et odeurs souvent différents, la langue anglaise domine au-dessus de toute la mêlée. Non menaçante, parce que non menacée.

À Montréal, la situation est totalement opposée. Il ne s'agit pas seulement d'assurer la coexistence d'une langue dominante avec plusieurs autres, mais bien plutôt, dans la sourde lutte entre deux langues, de contrecarrer l'actuelle perte de vitesse du français au profit de l'anglais. De façon que, dans cette ville officiellement francophone d'une province officiellement francophone, la bilinguisme ne tourne pas, dans les faits, à l'avantage de la langue anglaise.

Un pays bilingue. Un Toronto respecté en anglais. Un Montréal respecté en français.

Et l'on voudrait que la tension se règle par une paisible « ouverture à l'autre ». On a même souhaité une attitude de « générosité » de la part du peuple francophone ! Ce à quoi l'on nous convierait risque fort de ressembler davantage à du reniement et à du piétinement de soi.

— DENISE VEILLETTE
Université Laval
Québec, le 16 décembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

DES IDEES, DES EVENEMENTS

« Il faut que je vive avec ma conscience »

C'est plus qu'une question d'affiche, ce sont des droits qui vont au plus profond d'une société

CLIFFORD LINCOLN

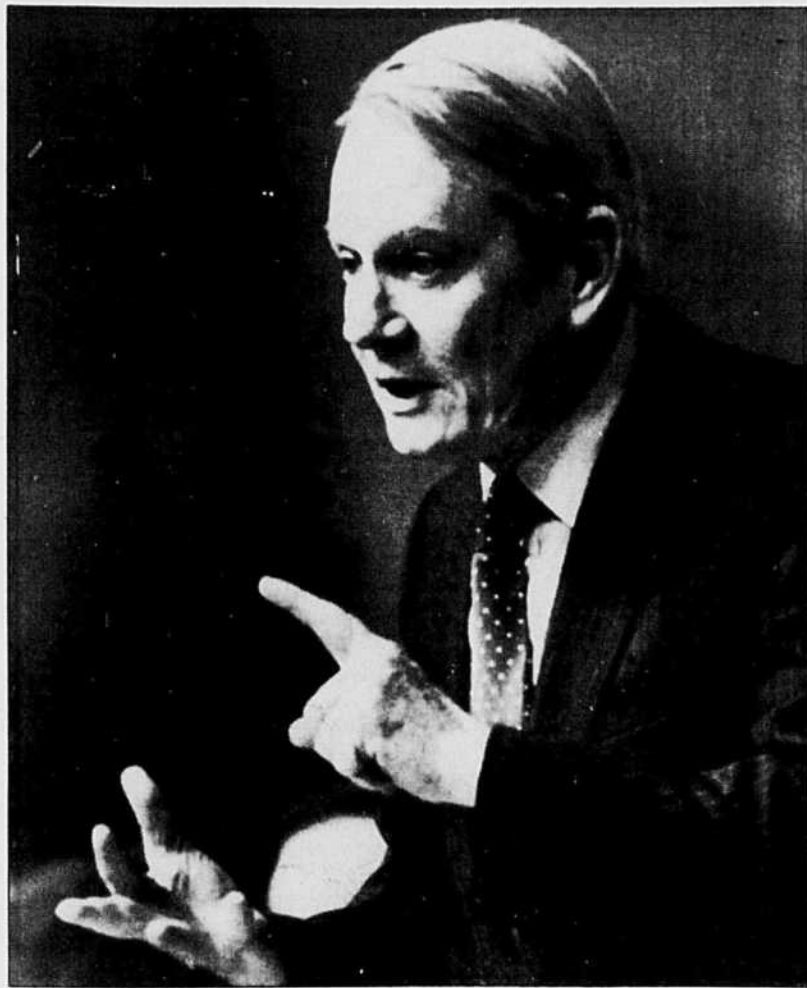
Extraits de la déclaration faite hier à l'Assemblée nationale par le député de Nelligan en annonçant sa démission comme ministre de l'Environnement. Il s'agit d'une « copie non révisée » des paroles de M. Lincoln, telles que recueillies par les services de l'Assemblée nationale.

L'ENJEU, ici, n'est pas un enjeu d'affichage, ce n'est pas un enjeu d'anglophones et de francophones, c'est un enjeu de société qui va au profond même de l'engagement politique, c'est-à-dire sur la façon dont on conçoit les libertés et les droits individuels, les droits fondamentaux d'une société. Ce n'est pas une affaire d'affiches; ce n'est pas une affaire d'affiches en noir, en blanc, en rose ou en vert, mais c'est la question du droit d'un individu de vouloir mettre quelque chose sur une affiche s'il le veut.

« Ils ont dit oui... »

La décision de la Cour suprême est issue d'un appel qui va très loin dans le temps, en février 1984, où, après cinq ans de labeur qui a retenu 11 juges des plus éminents de notre société, les arbitres même que nous avons choisis pour arbitrer sur les questions d'équité, de justice dans la société, et qu'on dit les arbitres les plus objectifs qui soient, allant jusqu'à la sommité même de nos juges de la Cour suprême. Ils ont dit oui aux gens à qui on a retiré le droit d'afficher; ils avaient un droit fondamental, une liberté d'expression et cela a été consacré dans les jugements successifs de la Cour supérieure, de la Cour d'appel, enfin de la Cour suprême. Ils ont dit oui : nous pensons que la langue française, comme l'a dit le député de Gouin, est menacée, vulnérable.

Mais, malgré cela, nous ne pensons pas que c'est un objectif qui de-



vrait faire dire qu'on doit restreindre, malgré tout, cette liberté d'expression qui est fondamentale. Faisons un accommodement afin que la langue française menacée, vulnérable, soit plus protégée, mais ne restreignons pas les droits des autres. Et là, nous avons appliqué une clause nonobstant et cela me désole par-dessus tout parce que, pour moi, c'est tout ce qu'il y a de contraire à mon engagement personnel de dire que nous avons une liberté et pour des raisons quelconques, quelles

qu'elles soient, on les restreint, on les retire, on les soustrait.

S'il faut appliquer une clause nonobstant dans la loi 107 pour continuer des droits ancestraux qui étaient déjà là, pour les parfaire, pour les solidifier, j'en suis. Mais si c'est pour soustraire de ces droits, je suis tout à fait en désaccord. Certains [...] avaient un droit avant. Mais là on leur a donné la moitié de ce qu'ils voulaient, ils devraient être satisfaits. [...]

On a nié le jugement de la Cour su-

prême qui vient d'arriver. Cela m'étonne et je trouve cela un peu paradoxal que des juges qui travaillent dans ce domaine d'équité et de justice prennent cinq ans pour arriver à une décision et que nous, dans cinq jours : du 15 décembre au 20 décembre, disions : les juges, vous avez fait ça, mais nous les politiciens, dans cinq jours, on va retirer ce que vous avez donné dans cinq ans de travail.

Je ne peux pas être d'accord avec cela et avec le principe que demain j'ai une maison qu'on me retire. Je vais en cour plaider qu'on ne me retire pas ma maison et la cour me dit : oui, vous avez droit à la cour me dit cela, on me dit : pour des raisons quelconques, on va vous rendre le terrain seulement. La maison viendra plus tard. Je trouve cela inéquitable, pas acceptable.

J'aurais préféré fondamentalement — je le dis en toute sincérité — que tout reste comme c'est, plutôt que de faire quelque chose qui est encore plus humiliant, de dire : à l'intérieur, c'est permis, mais à l'extérieur, ne vous affichez pas, parce que, cela, ça nous fait mal. Je ne pense pas que ce soit ce que les francophones pensent. Je réalise comment la sécurité est la menace qui est devenue une perception ancrée dans le milieu francophone ferait en sorte qu'on croit que le visage français va disparaître si on permettait ce droit.

Je pense différemment, mais je respecte profondément vos opinions. Ce que je n'accepte pas, c'est qu'on soustraie ce droit de façon que je considère arbitraire. Je pense que le visage linguistique du Québec, comme ont dit les juges de la Cour suprême, doit refléter la réalité du Québec. La réalité du visage du Québec, c'est en grande majorité francophone. Chicoutimi ne va jamais changer. Montréal, dans son rôle le plus gros, ne va jamais changer. Mais il y a aussi des endroits où les anglophones vivent. Eux aussi, ils ont droit à avoir leur langue quelque

part à l'extérieur, pour pouvoir se sentir valorisés dans leur peau.

Je ne vois rien de mal dedans. Si, demain matin, la Cour suprême fédérale, où il y a une majorité d'anglophones pour une raison quelconque, allait décider que dans les langues officielles... on allait dire : on peut afficher en français à l'intérieur mais, surtout, n'affichez pas en français à l'extérieur, parce que, nous, on est majoritaire.

Un choix déchirant

Il faut réaliser que tous, partout dans le monde, nous sommes majoritaires ou minoritaires, mais nous sommes d'abord des individus et des humains. Que nous soyons anglophones ou francophones, on se retrouve partout devant les mêmes choix fondamentaux qui reviennent à l'individu.

Pour moi, c'est un choix déchirant, parce que je suis profondément libéral, attaché à ce gouvernement qui a fait de belles choses au Québec et qui continue de le faire. [...]

J'ai été obligé de me dire après avoir réfléchi : pour moi, c'est mon engagement fondamental comme libéral qui est en jeu et je dois le respecter. Malgré toute la peine que ça me fait d'avoir à ne pas partager les vues de mon parti, avec qui autrement je partage tout à fait, parce que je me considère toujours très solidaire du premier ministre, de tous mes collègues, quelle que soit leur opinion, même si elle diffère complètement de la mienne et je dirai même de mes opposants du Parti québécois.

En fin de compte, il faut vivre avec soi. Il faut vivre avec sa conscience. Je suis ainsi fait. Il faut que je vive avec ma conscience. Je vais avoir à prendre une décision malheureusement pour nous tous. Ce sera malheureux pour moi et ce sera malheureux pour tout le monde. Parce que je dois vivre avec moi-même et je dois vivre avec ma conscience, je ne pourrai pas souscrire à

ce projet de loi. Mais la chose qui me peindra le plus, en prenant cette décision, c'est que ce soit vu comme une lutte entre francophones et anglophones, parce que ça niera tout ce que j'ai essayé de faire, car ce que j'essaie de faire, c'est de représenter ce message d'unité entre tous les groupes qui forment notre société.

En terminant, je voudrais vous dire que, dans cette décision très malheureuse que je vais faire aujourd'hui, je reste d'abord fondamentalement attaché à mes idéaux de libéral. Je vais rester comme membre du caucus libéral et je veux aussi rester comme membre de ce Parlement du Québec parce que moi aussi, à ma façon, je suis un Québécois attaché à cette terre profondément. Cette année a été une année très éprouvante pour moi. Ma femme repose en terre québécoise, c'est le plus grand tribut que je puisse faire au Québec et le Québec va continuer à être une terre qui va réunir les gens au lieu de les désunir.

Confiance dans l'avenir

Il faut qu'on continue à travailler ensemble, à chercher des mécanismes et après le déchirement de ce vote, de tout ce qui s'est passé ici, j'espère qu'on va recommencer à essayer des solutions de travail ensemble. Surtout, n'ayons pas peur des affiches extérieures, cela ne va pas changer le monde, cela se fait ailleurs dans le monde. N'ayons pas peur de nous avancer. N'ayons pas peur de nous parler, ne soyons pas méfiants un envers l'autre.

Donc, mon message à vous tous, c'est un message de confiance dans l'avenir, c'est un message de regarder, je l'espère bientôt, une autre façon de faire valoir ces droits que nous restreignons aujourd'hui parce que ces droits sont beaucoup plus qu'une affiche, ce sont des droits fondamentaux qui vont au plus profond d'une société. Une société qui est forte, confiante et qui se respecte se doit de les respecter.

Le pari de Benoit Lauzière est imprudent

Dans l'ombre

JE VOUDRAIS vous faire part de ma réaction à l'éditorial d'aujourd'hui, par M. Benoit Lauzière, sur le jugement de la Cour suprême relatif à la langue d'affichage.

J'acquiesce volontiers à tout ce qu'écrit M. Lauzière mais j'estime que son argumentation laisse dans l'ombre un élément fondamental de la situation. Je parle du caractère « raisonnable » ou non, « dans le cadre d'une société libre et démocratique », des restrictions qu'impose la Loi 101 à l'exercice des libertés. M. Lauzière n'y fait qu'une brève allusion, à l'avant-dernier paragraphe de son texte.

Pourtant c'est là où le bât blesse. Les Québécois francophones se font dire encore une fois que les moyens qu'ils ont choisis pour s'épanouir comme peuple restreignent déraisonnablement les libertés individuelles. Ce jugement est de la même eau que les discours extrémistes qui nous accusent d'être habités par les démons du fascisme. Voilà pourquoi il est inacceptable.

Et voilà pourquoi, du même soufflé, je proclame haut et fort mon attachement aux libertés fondamentales, et je réclame de l'Assemblée na-

tionale qu'elle recoure à la clause « nonobstant » pour maintenir dans son intégralité la Loi 101. Quant à savoir si cela est « raisonnable dans le cadre d'une société libre et démocratique », mon jugement et celui de mes compatriotes valent bien celui des juristes de la Cour suprême.

— ANDRÉ LEMELIN
Montréal, le 16 décembre.

Imprudent

DANS SON éditorial du 16 décembre, M. Lauzière avait bien préparé le terrain. Sa conclusion du samedi 17 m'a donc fait à peu près le même effet que le jugement qu'il commentait : elle ne m'a pas étonnée, mais elle m'a déçu.

Je ne crois pas que le législateur ait pensé, à l'époque où ont été rédigées les deux Chartes, inclure le discours commercial dans les formes d'expressions protégées. Pour la Charte canadienne, je ne peux l'affirmer catégoriquement, mais pour celle du Québec, cela ne peut faire de doute : cette interprétation de la liberté d'expression est trop récente.

On me répondra que les Américains ne donnaient pas ce sens à la liberté d'expression il y a dix ans.

Mais sommes-nous toujours obligés d'adopter l'interprétation américaine en matière constitutionnelle ?

Si oui, il me semble que les nationalistes canadiens livrent une bataille bien futile, car la Constitution est le document national par excellence, la manifestation première de la souveraineté du peuple. Si elle doit nécessairement être interprétée à la lumière des critères d'un autre peuple, elle perd son sens.

Si non, pourquoi nos juges ont-ils fait fi de l'interprétation politique et artistique qui était faite jusqu'à tout récemment de la liberté d'expression (et l'est encore presque universellement) ? Pourquoi cette rage subite d'innover ? Ont-ils seulement tenu compte de l'intention du législateur ? Il leur aurait été facile de la connaître.

Mais admettons que la liberté d'expression s'étende au discours commercial. J'aurais encore des doutes graves sur la qualité du jugement, car j'estime que les juges se montrent téméraires en décrétant que le moyen est déraisonnable compte tenu de l'objectif.

Quand on a affaire à quelque chose d'aussi complexe que la préservation d'une langue et d'une cul-

ture fortement minoritaires dans un milieu culturellement très puissant, on ne saurait prendre trop de précautions. Mieux vaut pêcher par excès de pessimisme que par excès d'optimisme.

La situation du français ne peut pas s'améliorer rapidement, et le moindre progrès exige des efforts considérables; par contre, elle risque de se dégrader très rapidement si nous laissons libre cours à certaines tendances naturelles.

Si les anglophones ont le sentiment qu'ils peuvent vivre en anglais à Montréal, ils n'apprendront pas plus le français que les Ontariens ou les Albertains. À leur place, nous ferions pareil : voyez les gens du Lac-Saint-Jean ! S'il n'y avait qu'eux, ce ne serait pas bien grave. Mais il y a les immigrants.

Je ne fais pas partie de ceux qui voudraient fermer nos portes aux étrangers ou imposer des critères de sélection qui nous rendraient moins généreux envers ceux qui fuient la misère ou la persécution politique. Il nous appartient de faire comprendre aux nouveaux arrivants qu'ici, c'est en français que ça se passe.

Et je ne vois pas comment nous y parviendrions si nous ne rendons pas l'usage du français nécessaire pour

vivre au Québec. L'affichage unilingue est un moyen d'y parvenir, le plus direct, le plus simple, le plus immédiat. Ne nous en privons pas.

Le pari que propose M. Lauzière est imprudent : s'il échoue, nous aurons gaspillé en pure perte des années d'effort, et nous devrons repartir à zéro dans des conditions démographiques encore plus précaires. [...]

— DOMINIQUE BOUCHARD
Montréal, le 17 décembre.

Indigne

L'ÉDITORIAL que M. Benoit Lauzière a signé dans LE DEVOIR du 17 décembre est indigne de la devise « Fais ce que dois » qui coiffait ironiquement son texte. Et je félicite M. Marcel Pepin d'avoir réagi à ces propos pour le moins inopportuns en démissionnant du conseil d'administration du journal.

Faut-il donc rappeler à M. Lauzière que la Charte de la langue française, telle qu'elle fut promulguée en 1977, était un modèle de générosité et de tolérance envers la minorité anglophone du Québec ? Depuis, elle a été charcutée, défigurée, affaiblie. Onze ans plus tard, malgré tous les « adoucissements », elle est encore

violée effrontément. Et voilà que le directeur d'un journal qui se veut nationaliste (vraiment ?) approuve des mesures qui écorcheraient encore davantage « l'expression de notre identité »...

Non, vraiment, M. Lauzière n'est pas à la hauteur de sa tâche. [...]

Dans ses loisirs, M. Lauzière pourrait alors se promener ici et là dans Montréal, surtout dans l'Ouest et observer l'affichage unilingue français. Qu'il en profite pour faire ses emplettes « en français » rue Sainte-Catherine, y compris dans les grands magasins supposément « francisés ». Qu'il n'oublie surtout pas d'examiner les noms des compagnies et commerces dans les annuaires téléphoniques, tout en se rappelant que la Charte (encore !) exige que les raisons sociales soient en français.

Par la même occasion, j'invite les journalistes du DEVOIR à tenir bon malgré leur directeur transfuge (cf. éditorial de Gilles Lesage, même page, un peu plus bas). Quant à la chronique Wolfe 2, Montclair 0, de Daniel Latouche (même numéro, page suivante), elle mérite un prix d'excellence.

— ROLLANDE NORMANDEAU
Outremont, le 17 décembre.

L'Institut Armand-Frappier : une part de notre patrimoine socio-culturel

TÉMOIGNAGE

AURÉLE BEAULNES

L'auteur est conseiller spécial en science et technologie au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du gouvernement du Québec. De 1974 à 1987, il fut directeur de l'Institut Armand-Frappier. Voici de larges extraits de l'allocation qu'il prononça le 10 novembre au Château Champlain de Montréal lors du gala-bénéfice en l'honneur du docteur Armand Frappier, marquant le cinquantenaire de la fondation de l'Institut qui porte son nom.

J'AI choisi, en cette fête, de discourir de Frappier l'innovateur.

Au début des années trente, dès la fin de vos études de médecine, blessé par le décès prématuré d'être chers, vous faites un choix de carrière audacieux, docteur Frappier. Vous optez pour la recherche sur les maladies infectieuses, et la tuberculose en particulier. Il est intéressant de souligner que la première approche que vous avez contemplée fut la chimie. Vous présagiez déjà l'impact qu'auraient les sciences chimiques sur la biologie et la médecine. Mais vous faites un compromis et fixez plutôt la bactériologie comme cible en raison des premiers succès et du potentiel de l'approche pastorienne dans le combat contre les maladies microbiennes.

Peu après vos stages à l'étranger,

vous amorcez avec ardeur vos travaux de recherche, de service et d'enseignement et vous relevez l'ambitieux défi de la production du vaccin BCG. C'est la crise économique. En dépit d'une conjoncture des plus défavorables, vous faites preuve d'une vision exceptionnelle, d'une grande audace et d'un entêtement remarquable en concevant et réalisant, en très peu de temps, votre projet d'institut de santé publique axé sur la recherche et la production de vaccins, deux objectifs interdépendants, le deuxième contribuant au financement du premier.

Depuis seize ans, c'est plutôt l'Institut qui a subventionné le gouvernement

Cette formule assurera non seulement le lancement mais aussi l'essor continu de l'Institut. Pendant les cinquante années qui suivront, les deux tiers des frais encourus par les activités de recherche et de production seront couverts par les revenus découlant de l'exploitation et, de façon moindre, depuis une quinzaine d'années surtout, par des subventions de recherche. L'autre tiers proviendra du gouvernement du Québec, en reconnaissance de la mission de promotion de la santé de l'Institut et, plus dernièrement, de sa mission universitaire.

Je crois, docteur Frappier, qu'au plan comptable le gouvernement du Québec vous doit une fière chandelle. Si le « subventionnement » gouvernemental a été déterminant en diverses occasions et notamment depuis l'entrée de l'Institut dans le réseau universitaire il y a seize ans, on peut affirmer que c'est plutôt l'Institut qui a subventionné le gouvernement, eu égard à son mandat de service à la population.

Ses grands succès se situent surtout au niveau de la recherche orientée, de ses applications et du développement et de la production de divers biens d'utilité publique, tels que le combat efficace et la vigilance soutenue pendant quarante ans à l'égard de la tuberculose, la production du sérum humain desséché pendant la guerre de 1939-1945, l'éradication de la diphtérie, de la coqueluche, du tétanos et de la poliomyélite, l'étonnant succès du développement et de la production soutenue du vaccin influenza, les travaux d'avant-garde sur les cancers d'origine industrielle et le cancer du sein, sur le diagnostic, la prévention et le traitement du sida, sur le fonctionnement du système de défense de l'organisme, etc.

Certains succès récents de l'Institut sont redevables au concept innovateur que vous développiez il y a 50 ans, docteur Frappier, et aux niches d'accueil qui ont été édifiées pour le concrétiser. Je n'en citerai que deux.

Le premier, c'est l'extraordinaire percée du développement des vaccins viraux en culture cellulaire. C'est grâce au cadre particulier de l'Institut et à sa double mission de

recherche et d'exploitation que l'équipe Dugré, engagée dans des travaux visant à accroître la performance et à réduire les coûts de production de certains vaccins viraux, a réussi, au-delà des liens d'amitié professionnelle, à attirer l'équipe Tilly du MIT et sa technologie complémentaire à celle de l'Institut. Notons que le transfert technologique en provenance du MIT s'est effectué non pas vers la route 128 mais à l'IAF, ville de Laval, Québec.

Au-delà de ce premier jumelage, un deuxième devait suivre, soit la reconnaissance par la Fondation Rockefeller du potentiel de la technologie IAF-MIT et la signature d'un accord reconnaissant l'Institut comme nouvelle base de son programme de développement international en matière de vaccins viraux. J'aurai longtemps en mémoire l'exclamation spontanée du docteur Halstead, de la Fondation Rockefeller, à la suite de son analyse du système local de culture cellulaire sur microporteurs. « J'en ai le souffle coupé, je viens de contempler l'avenir » avait-il déclaré. Notons bien que la Fondation s'est tournée non pas vers Merck Sharp & Dohme, Parke-Davis ou Connaught pour établir son nouveau partenariat mais vers l'IAF.

Mon deuxième exemple, c'est le Centre de recherche en sciences appliquées à l'alimentation. On peut, de toute évidence, affirmer que sa greffe efficace au sein de l'Institut et son essor remarquable aboutissant notamment à la création de la Société Biopréserve et du Centre d'irradiation du Canada ont été rendus possibles en raison de la double mission et de l'ouverture de l'Institut sur

les plans public et privé. Il faut ajouter que le dynamisme exceptionnel de son chef, Marcel Gagnon, y est aussi pour quelque chose.

Il serait des plus regrettables et même dérisoire qu'à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de votre Institut, docteur Frappier, la plus récente crise de réforme de nos structures ne vienne trop ébranler le système des plus valables que vous avez mis en place et que vos associés et successeurs se sont efforcés avec tant de dévouement et d'abnégation, de maintenir et d'adapter depuis un demi-siècle.

Le financement de la mission sociale de l'Institut est inadéquat et insuffisant

Le mercantilisme pur n'est pas compatible avec la mission de santé publique de l'Institut. Il faut continuer de chercher et trouver une voie médiane. Il faut aussi retenir que les impératifs comptables doivent être subordonnés à la mission scientifique et socio-humanitaire de cette institution.

L'Institut Armand-Frappier c'est plus qu'un regroupement de quelques départements de recherche et de programmes d'enseignement supérieur, c'est plus qu'une entreprise vouée aux applications de la recher-

che et à la production de divers biens et services d'utilité publique, c'est plus qu'une institution au service d'une demi-douzaine de ministères provinciaux, c'est plus qu'une organisation qui porte à l'échelle internationale le renom de la science québécoise et canadienne. C'est tout cela mais c'est aussi une partie intégrante de notre patrimoine socio-culturel, un témoin et un acteur dans le jeu de l'évolution des sciences et de la technologie dans notre milieu depuis un demi-siècle.

Dans cette ère de remise en question des structures et des fonctions, de mutations impétueuses à périodicité trop courte, travaillons à la sauvegarde de ce bien commun et écartons certains incroyables scénarios de démembrement de l'institution, de viciation de la mission inscrite dans ses lettres patentes et d'abolition de son statut particulier qui circulent présentement. Céder devant les pressions simplificatrices visant la dissociation de sa double mission de recherche et d'exploitation mène à la disparition du plus important foyer de biotechnologie industrielle au Québec.

De toute évidence, le premier facteur responsable des difficultés financières qu'éprouve présentement l'Institut consiste dans le financement inadéquat et insuffisant de sa mission sociale, reflet, d'une part, du sous-financement chronique de la recherche universitaire et, d'autre part, du cadre inadéquat et restreint dans lequel cette institution d'intérêt public a été insérée. Ce sont les normes qui doivent s'adapter au rôle social unique de l'Institut et non l'inverse.



PHOTO PC

Le ministre de l'Environnement, Clifford Lincoln, vient d'annoncer à l'Assemblée nationale sa démission du cabinet et est étreint par son homologue à l'Énergie John Ciaccia. Confronté au même dilemme que M. Lincoln à propos de la décision du premier ministre sur la langue d'affichage, M. Ciaccia a pour sa part choisi de rester à son poste.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Lincoln

confrontation ne conduit nulle part, sinon qu'à renforcer des perceptions de part et d'autre. Rappelons qu'en 1974, lors du débat sur le projet de loi 22, M. Ciaccia avait été exclu pendant six semaines du caucus libéral en raison de la campagne qu'il avait menée contre ce projet.

Une démission, croit M. Ciaccia « ne ferait qu'institutionnaliser la méfiance ». A-t-il dit, ajoutant : « Il faut que quelqu'un fasse le premier geste pour mettre fin à la guerre linguistique ». A son avis, ce premier geste doit venir des minorités. Confiant, il a noté que cela peut réussir, la preuve en étant les changements survenus depuis 1969 au sein de la communauté italienne.

À la suite de M. Ciaccia, ce devait être au tour de M. Lincoln d'annoncer sa position. Sa déclaration était attendue et c'est avec une émotion non dissimulée que ses collègues ont écouté celui qui était devenu le ministre le plus populaire du gouvernement actuel en raison de son dévouement à la cause de l'environnement.

L'enjeu du débat autour de la loi 178 ne doit être vu comme une confrontation entre anglophones et francophones, mais comme un débat de société sur la conception qu'on se fait des droits. « Ce n'est pas une affaire d'affiches; ce n'est pas une affaire d'affiches en noir, en blanc, en rose ou en vert, mais c'est la question du droit d'un individu de vouloir mettre quelque chose sur une affiche s'il le veut », a-t-il dit.

Partisan avant tout des droits fondamentaux, M. Lincoln explique que « les droits sont les droits » et qu'il ne peut accepter qu'on les diminue comme on le fait par une clause « nonobstant ». « Il n'y a pas des droits pour les grands, d'autres pour les petits. Il n'y a pas des droits pour le devant et d'autres pour l'arrière (d'une maison), a-t-il dit qu'il lui importe peu que ce soit aujourd'hui les anglophones qui soient en cause. Ce pourrait être les francophones, des Chinois car « ce sont des humains d'abord », a-t-il dit.

Le geste que pose le gouvernement est un peu comme si on disait aux anglophones aujourd'hui que la Cour suprême leur reconnaissait le droit d'avoir un plein verre d'eau, comme avant. La Cour aura pris cinq ans pour arriver à cette décision, mais le gouvernement en cinq jours fait en sorte qu'on ne leur remet que la moitié du verre d'eau.

La décision du gouvernement est arbitraire, pense M. Lincoln qui ne croit pas que le visage français du Québec aurait pu être diminué si on avait permis aux anglophones d'afficher en anglais à l'extérieur. « Eux aussi ont droit à avoir leur langue quelque part à l'extérieur pour pouvoir se sentir valorisés dans leur peau », a-t-il dit.

Beaucoup de personnes ont demandé à M. Lincoln de ne pas partir. La multitude d'appels qu'il a reçus lui demandait à 90 % de rester, mais « il faut vivre avec sa conscience », a dit le ministre.

Herbert Marx, le ministre de la Sécurité publique, devait pour sa part reprendre cet argument en rappelant que toute sa vie il avait cru et dit que la Charte des droits et libertés devait primer sur toutes les autres lois. Ce fut son credo lorsqu'il enseignait le droit, lorsqu'il était membre de la Commission des droits et libertés et lors qu'il était député d'opposition.

« Depuis qu'on m'a nommé ministre, je n'ai pas changé. Je suis la

même personne, avec les mêmes idées, les mêmes principes et il s'agit d'une question de conscience », a-t-il affirmé. Dans ces circonstances, la décision de quitter ne fut pas difficile. Elle allait de soi, selon lui.

Des trois ministres démissionnaires, M. Marx fut en fait celui qui s'est montré le plus inflexible, a-t-on fait savoir dans l'entourage du premier ministre. M. Marx aurait expliqué qu'il ne voulait pas être perçu comme une lavette par ses collègues tant qu'il n'avait pas été élu Victor Goldbloom dans le débat sur la loi 22 en 1974.

Richard French, le ministre des Communications et des Approvisionnements et Services, était lui aussi très serein. Depuis déjà longtemps, depuis au moins le début de l'année, il avait la conviction qu'il n'aurait d'autre choix que de démissionner. Une fois connu le jugement de la Cour suprême, cela lui est apparu encore plus évident.

M. French, qui représente le comté de Westmount, comprend la démarche suivie par le gouvernement et pour cela il voyait que des compromis n'étaient pas vraiment possibles. Des tentatives ont été faites, notamment par des ministres comme Pierre MacDonald, pour que les ministres anglophones puissent demeurer. De fait, elles se sont révélées vaines.

M. French ne peut comprendre, comme ses deux autres collègues, que l'affirmation des droits culturels des uns signifient la négation des droits des autres, surtout que la vraie problématique de la promotion de la culture française est ailleurs que dans l'affichage. Les solutions se trouvent dans la démographie et la natalité, dans la langue de la technologie, dans le cinéma et la télévision, dit-il non sans souligner qu'il a tenté comme ministre des Communications d'apporter sa contribution.

Aucun de ces trois ministres ne part en claquant la porte. Tous trois demeurent membres du caucus libéral et certains entendent même être candidats à la prochaine élection. C'est le cas d'Herbert Marx. Richard French n'exclut pas la possibilité. Celui-ci ne croit surtout pas qu'il faut se tourner vers la constitution d'un parti politique anglophone.

Tous trois ont aussi lancé en quittant des appels à la tolérance et à la compréhension. Selon Richard French, il y a peu de société où on trouve autant de tolérance qu'au Québec.

Herbert Marx s'est pour sa part servi de la tribune de l'Assemblée nationale pour s'adresser aux Manitobains et les inviter à ne pas prendre prétexte de ce projet de loi 178 pour rejeter l'accord du lac Meech. « Ce serait une erreur historique », a-t-il dit.

Lors du vote sur l'adoption du projet de loi qui aura lieu aujourd'hui, ces trois ministres voteront contre le gouvernement. Avec eux, se rangeront pour les mêmes raisons au moins deux autres députés anglophones, Harold Thuringer (Notre-Dame-de-Grâce) et Joan Dougherty (Jacques-Cartier). Hier après-midi, Robert Middlemiss (Pontiac) s'interrogeait encore sur l'attitude qu'il adopterait.

◆ Parizeau

gocier le retour du bilinguisme au nom de principes généraux et on va négocier ça, quartier par quartier, magasin par magasin.

M. Parizeau a aussi affirmé que toute l'opération entreprise avec le projet de loi 178 pourrait bien « être une démarche vers les districts bilingues au Québec avec toutes les conséquences politiques immenses que c'est susceptible d'avoir pour l'avenir. Il n'y a rien comme les districts bilingues pour risquer de faire éclater le Québec ». M. René Lévesque, a-t-il raconté, avait évoqué cette possibilité mais avait fermé la porte un ou deux jours plus tard et ne l'avait

Moyennant plus de protection pour les minorités

McKenna croit à l'accord du lac Meech

FREDERICTON (PC) — Le premier ministre Frank McKenna a toujours pensé qu'il y avait des problèmes avec l'accord du lac Meech et le temps est venu, dit-il, de se mettre à table et de les régler.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick refuse de dire si son gouvernement libéral ratifiera l'entente qui vise à ramener le Québec dans le giron constitutionnel canadien. Mais, ajoute-t-il, la décision du Québec de se servir d'une échappatoire constitutionnelle pour restreindre la place de l'anglais dans l'affichage illustre on ne peut mieux la nécessité de négocier un meilleur accord.

« L'accord du lac Meech ne comporte aucune clause obligeant à promouvoir et protéger les minorités, a déclaré M. McKenna en conférence de presse, hier. Il est temps de rouvrir ce débat et de répéter encore une fois que le gouvernement du Canada a un rôle à jouer dans la promotion et la protection des minorités ».

Le premier ministre McKenna affirme que son idée n'est pas encore faite au sujet de l'accord du lac Meech et qu'il ne prendra sa décision qu'une fois terminées les audiences

publiques au Nouveau-Brunswick. Celles-ci doivent débuter le mois prochain.

Mais selon lui, l'entente constitutionnelle n'est pas en péril, en dépit du coup sérieux que lui a porté le premier ministre manitobain Gary Filmon en décidant de reporter le processus de ratification de l'accord du lac Meech par l'Assemblée législative du Manitoba.

« Mon opinion est que l'accord du lac Meech a été élaboré à la hâte et je trouverais déplorable de le voir mourir à cause de décisions prises à la hâte », commentait-il hier.

Le Manitoba et le Nouveau-Brunswick sont les deux seules provinces qui n'ont pas encore ratifié l'accord. L'accord de toutes les provinces est nécessaire pour que l'entente puisse entrer en vigueur, et la date limite pour sa ratification a été fixée à juin 1990.

L'accord reconnaît au Québec le statut de société distincte, établit un processus de réforme du Sénat et attribue aux provinces de nouveaux pouvoirs en matière de dépenses et de nominations au Sénat et aux tribunaux.

mise définitivement de cote ensuite.

Avec les négociations entreprises hier, « on vient de mettre la main dans l'engrenage des districts bilingues. Rien ne peut être aussi délégué, aussi dangereux pour le Québec. Il faut empêcher ça coûte que coûte ».

L'action entreprise dimanche dernier à Montréal ne restera pas là, averti M. Parizeau. « Plein d'autres gestes vont être posés. Ce n'est pas parce qu'on bâillonne l'opposition en Chambre que le débat s'arrête là. À partir du moment où on est bâillonné en Chambre, où voulez-vous qu'on aille pour continuer le débat ? »

« Quand on mine le Parlement, a commenté M. Parizeau, faut pas s'étonner qu'on cherche à continuer à manifester la liberté d'expression. Ça ne s'arrête pas à la manifestation. Je vous assure », a dit M. Parizeau avant d'aller rencontrer les représentants du Mouvement Québec français quelques minutes avant l'entrevue que ceux-ci ont eue avec le premier ministre Robert Bourassa.

◆ Mulroney

nelle, tous les premiers ministres (provinciaux) s'y présenteront ». (Il a été impossible d'obtenir une copie de cette lettre, le directeur des Communications du premier ministre, Bruce Phillips, ayant dû quitter prématurément son bureau hier pour se rendre à une réception sociale de la chaîne Southam News).

Le chef néo-démocrate, Ed Broadbent, de même que le député libéral Paul Martin (LaSalle-Ville Emard) ont tous deux souhaité que cette conférence constitutionnelle se tienne « le plus tôt possible ». À Fredericton cependant, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, qui réclame lui aussi des amendements à l'accord du lac Meech, en particulier pour renforcer les responsabilités des gouvernements face aux droits des minorités de langue officielle, ne souhaite pas que cette conférence se tienne dans la précipitation. Le gouvernement du Québec de son côté n'a pas confirmé qu'il se rendrait à une conférence constitutionnelle avant que l'accord de juin 1987 ne soit ratifié par toutes les provinces.

D'Iberville Fortier, dans une déclaration marquée par la prudence, reconnaît que « le gouvernement québécois a fait un choix qui est un compromis avec les avantages et les inconvénients que cela peut comporter ». Il note que la clause « nonobstant » ne sera en vigueur pendant cinq ans et il espère même que le renforcement de la sécurité culturelle du Québec, attribuable entre autres à l'accord du lac Meech, « permettra à la province de se dispenser de l'emploi de la clause dérogatoire, voire de reconsidérer l'opportunité de l'aspect restrictif des mesures annoncées ».

◆ Québec

Goldbloom a confirmé avoir reçu hier « une lettre » qui — dans la mesure où cela peut tenir lieu de mandat — indique au BAPE les principaux objets de l'enquête qu'il devra terminer d'ici un an.

Le président du BAPE attend par ailleurs une autre décision incessante du gouvernement, soit la nomination des « quatre » autres commissaires de la commission itinérante qu'il présidera personnellement.

M. Goldbloom a laissé entendre que la majorité des membres de cette commission pourraient être composés de personnes extérieures au BAPE.

Cela constituerait une première car, dans le passé, les commissaires permanents du BAPE ont toujours détenu la majorité des commissions de façon à assurer la continuité dans les procédures et l'analyse des dossiers, sinon des dérapages.

Dans ce dossier « fort spécial », a dit M. Goldbloom, le gouvernement envisage de créer « une commission représentant un certain éventail de compétences ».

Le mandat confié au BAPE ne portera pas sur les faiblesses du ministère dans le dossier de Saint-Basile-le-Grand. « Nous n'avons pas pour mandat de dédoubler quelque enquête que ce soit » actuellement en cours, a précisé M. Goldbloom.

Deux enquêtes sont actuellement en cours. Une du commissaire aux incendies, qui porte sur les causes du sinistre. Et une autre de la Sûreté du Québec sur les aspects du dossier re-

levant potentiellement du Code criminel.

Plusieurs groupes environnementaux souhaitent que le grand public via le BAPE puisse se pencher sur les faiblesses « administratives » qui semblent entacher la gestion des toxiques, comme l'a révélé le dossier de Saint-Basile. Cet examen devrait aussi expliquer, selon les écologistes, les nombreuses fuites en ayant qui ont incité le ministère à repousser depuis 1981 plusieurs solutions ou politiques d'élimination des toxiques organiques.

Le mandat accordé au BAPE vise trois objectifs que M. Goldbloom juge déjà suffisamment substantiels. D'abord évaluer les techniques de destruction des déchets dangereux de nature organique comme les BPC. Puis préciser au gouvernement le meilleur « partage des responsabilités entre les secteurs privés et publics » en ce qui a trait à la gestion et à l'élimination de ces produits dangereux. Et enfin, élaborer les critères qui vont présider au choix d'un éventuel lieu d'entreposage, de traitement ou d'élimination de ces produits dangereux.

Le président du BAPE estime qu'un an, « c'est très serré » pour un mandat aussi chargé. Mais, ajoute-t-il en prenant l'engagement de mener le dossier à terme dans les délais requis, « nul n'est tenu à l'impossible ».

◆ L'UNICEF

de l'organisation, souligne et c'est la première phrase du rapport que « pour près de 900 millions de personnes, soit environ un sixième de l'humanité, le progrès est aujourd'hui en panne ».

Dans la majeure partie de l'Afrique et dans de nombreuses régions d'Amérique latine, le revenu moyen a baissé de 10 à 25 % depuis le début des années 80 et les dépenses de santé ont diminué de moitié dans les 37 pays les plus pauvres du monde, celles d'éducation étant pour leur part réduites d'un quart.

La dette du tiers-monde, qui atteint désormais \$ 1,000 milliards américains, la baisse du prix des produits de base (30 % au cours des dix dernières années), la stagnation de l'aide publique au développement (en moyenne 0,34 % du PNB des pays donateurs alors que l'objectif de l'ONU est d'atteindre 0,7 %) sont parmi les facteurs déterminants de cette détérioration.

Les flux financiers entre pays riches et pays pauvres se sont inversés : en 1979, \$ 40 milliards passaient du Nord au Sud, en 1988 \$ 20 milliards passaient du Sud au Nord, en particulier sous forme de remboursement de la dette. L'UNICEF estime ainsi que 500,000 enfants sont morts dans le tiers-monde en 1988 du seul effet de la dégradation de l'économie.

À partir de ce constat, l'UNICEF ne cesse de plaider pour un allègement, voire un effacement, de la dette et d'un accroissement de l'aide publique au développement, auquel il faudrait ajouter un soutien des prix des matières premières.

Selon l'organisation, une augmentation de l'aide des pays donateurs ne suffira pas pour constater des progrès dans la prochaine décennie, il faudra aussi la réorienter — par exemple vers les populations les plus pauvres — de façon à ce qu'elle produise « un développement réel ». Celui-ci ne peut être évalué par le seul critère du revenu par habitant, mais par d'autres paramètres bien plus significatifs comme le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.

À cet égard, le pays le plus mal loti est toujours, comme par le passé, l'Afghanistan avec un taux de mortalité des moins de cinq ans de 304 pour mille (contre sept pour mille en Suède et en Finlande).

L'UNICEF estime qu'un développement réel doit passer par :

■ l'amélioration des systèmes de santé et notamment des soins dont bénéficient les enfants et leurs mères;

■ l'amélioration de la nutrition. Il faut promouvoir, dit le rapport, la culture de variétés à haut rendement en Afrique (grâce à des bonnes semences, en particulier) alors que sur ce continent, la production alimentaire par habitant a baissé de 1 % par an depuis 30 ans. De même, un problème de répartition se pose de nos jours : alors que l'Asie du Sud produit des excédents, 500 millions d'enfants y restent mal nourris, et 25 millions en Amérique latine, deuxième

M. McKenna a maintes fois répété depuis la victoire écrasante remportée par son Parti libéral en 1987 que l'accord du lac Meech devrait être renégocié de façon à s'assurer que l'accord ne porte ombrage à la Charte des droits. Il souhaitait également que soit retirée la clause dérogatoire fédérale, le fameux « nonobstant ».

Cette clause, à laquelle le premier ministre du Québec Robert Bourassa a eu recours pour contourner le jugement de la Cour suprême contre l'affichage unilingue français, autorise les provinces à se soustraire au besoin à l'application de certaines dispositions des Chartes fédérale et québécoise des droits.

La clause dérogatoire a été incluse en 1981 dans la Charte fédérale des droits à la demande expresse de l'ex-premier ministre du Manitoba Sterling Lyon, qui avait fait valoir à l'époque que les assemblées législatives provinciales et le Parlement devraient avoir le dernier mot, pas les tribunaux.

Le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue de tout le pays et environ 35 % de sa population est de langue fran-

çaise.

À travers toute la péninsule acadienne, où le français est la langue prédominante, les commerçants affichent à la fois en français et en anglais. Dans les secteurs anglophones, la plupart des enseignes commerciales sont en anglais, mais rien n'interdit l'usage du français ou de toute autre langue.

Toutes les activités gouvernementales se déroulent dans les deux langues officielles et il existe des commissions scolaires francophones et anglophones distinctes, mais égales.

M. McKenna a suggéré que le reste du pays prenne exemple sur sa province.

« Je vois un Canada dans lequel les deux communautés linguistiques seraient respectées », a-t-il dit.

« Au Nouveau-Brunswick, nous avons une loi qui assure l'égalité entre les deux communautés linguistiques. Je pense que ceci est la direction à prendre — une province bilingue dans un Canada bilingue. Je souhaite que le gouvernement fédéral réaffirme sa vision du Canada, qui sera, je l'espère, la même que la mienne ».

exportateur de produits alimentaires derrière les États-Unis.

L'approvisionnement en eau est également un point-clé du développement : 700 millions de personnes de plus ont accès à l'eau potable par rapport à 1980, ce qui est un succès considérable, mais 60 % des zones rurales du tiers-monde en sont toujours privées. De plus, le coût d'installations nécessaires n'est plus que le tiers de ce qu'il était, il y a dix ans.

Enfin, en ce qui concerne l'éducation, l'UNICEF s'est fixé comme objectif que les enfants — garçons et filles, sans discrimination — puissent aller à l'école au moins durant quatre ans. L'organisation a donc décidé avec l'UNESCO et la Banque mondiale d'organiser, au début de 1990 probablement à Bangkok, une grande conférence sur le thème « L'éducation de base pour tous ».

En conclusion, le rapport estime que le temps est venu « d'accorder aux enfants une priorité politique au niveau mondial », dont attesterait l'organisation du sommet pour les enfants. Celui-ci pourrait d'ailleurs prendre la forme d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU lorsque celle-ci adoptera la convention sur les droits de l'enfant.

Enfin, l'UNICEF affirme que les pires aspects de la pauvreté pourraient être éliminés par l'utilisation judicieuse de \$ 50 milliards par an, soit 5 % des dépenses militaires totales de la planète.

◆ \$45,000

logique.

Commiss-comptable, Madeleine devient responsable des livres comptables des six compagnies de la Cité écologique, tandis que son mari, électroicien, s'occupe des émissions vidéo que la Cité commence à diffuser à travers la province.

Selon Mme Pelletier, avant 1988, personne ne recevait de salaire des compagnies pour lesquelles ils travaillaient à la Cité. Aucun résident ni aucune compagnie ne versait d'impôts, ce qui occasionnait des problèmes avec le ministère du Revenu. On décide donc, en janvier 1988, de donner un salaire aux résidents.

« Jusqu'au moment de notre départ de la Cité, en mai dernier, tous ceux qui ne recevaient pas de prestations d'assurance-chômage devaient théoriquement recevoir environ \$ 12,000 par année pour leur travail à la Cité (un peu plus pour les gens ayant des personnes à charge) afin de payer le moins d'impôts possible. Ces salaires étaient déposés dans le compte des résidents qui avaient prêté des chèques à la Caisse populaire de Ham-Nord.

La Cité déposait dans ces comptes mais retirait également pour payer les factures de téléphone, d'électricité, etc. » Même si les gens recevaient techniquement un salaire, ils n'y touchaient pas; cet argent retournait à la « caisse rose » de la Cité écologique.

La Caisse rose est un « pool » d'argent servant à payer divers besoins de la collectivité. L'argent de cette caisse provient de l'assurance-chômage des résidents, de leurs prestations de Bien-être social, des salaires, des revenus des compagnies, etc. C'est dans ce compte qu'on puisait \$ 50 par mois qu'on donnait aux résidents pour leurs dépenses personnelles, de dire l'ex-assistant-comptable de la Cité.

Dans les familles, chaque personne, enfant comme adulte, recevait \$ 50 par mois pour s'habiller et les menues dépenses, sorties, etc. Les allocations familiales étaient cependant déduites de ce montant. Les célibataires, comme ils travaillent encore plus, avaient droit au double, soit \$ 50 par deux semaines.

Contrairement aux dénégations des dirigeants de la Cité de Ham-Nord à la suite des articles du DEVOIR parus la semaine dernière, la Fraternité blanche universelle (FBU) se cache bel et bien derrière la façade de la Cité, affirmant les Pelletier. D'autre part, le 30 septembre dernier, le ministre délégué à la Famille, M. Robert Dutil, aurait été prévenu de ce qui se passait de louche à l'intérieur de la Cité.

Derrière la Cité, il y a vraiment une philosophie basée sur l'enseignement de Mikhaël Aïvanov, le maître de la Fraternité blanche universelle (FBU). Les articles du DEVOIR sur

la Cité correspondent exactement à ce que nous avons vécu », soutient Mme Pilote-Pelletier.

Les Pelletier avaient été attirés par la perspective d'améliorer leur vie. Ils découvrent progressivement que les ouvrages et l'enseignement d'Aïvanov, le maître spirituel de la Fraternité blanche universelle dont ils ignoraient tout avant leur arrivée, sont partout. Le matin, en été, on leur demande d'assister avec les autres résidents au lever du soleil, selon les rites de la FBU. À la fin des repas, pris en silence, on des trois dirigeants de la Cité, M. Michel de Corneliier, Mme Monique Bélanger ou son mari, récite devant l'assemblée les pensées d'Aïvanov, le maître de la FBU.

Comme bien d'autres nouveaux arrivants, dès leur arrivée, les Pelletier sont débordés de travail. À leur poste six jours sur sept, ils voient peu leurs enfants qui sont pris en main par les pédagogues de la Cité. Leurs deux filles de 8 et 11 ans doivent travailler tous les matins pour la collectivité sauf le jeudi, jour de congé. Deux ou trois soirs par semaine, les résidents participent à des assemblées de diverses natures, toujours dirigées par Michel de Corneliier, selon Mme Pelletier.

« Il y avait des assemblées d'anciens. Seuls ceux qui étaient à la Cité depuis plusieurs années avaient droit d'y assister. Il y avait aussi des assemblées de célibataires qui recevaient un enseignement spécial auquel nous, les couples, n'avions pas droit car nous étions « des causes perdues », comme disait souvent Michel de Corneliier ».

Lors de ces réunions, personne ne doit critiquer les décisions des dirigeants, et on ne donne que des bonnes nouvelles.

« Quand quelque chose allait mal, que des fournisseurs nous harcelaient pour être payés, rien de tout ça ne sortait en assemblée. On ne voyait que le beau côté », raconte l'ex-résidente. Comme plusieurs nouveaux arrivants, les Pelletier ne sont pas satisfaits de la nourriture de la Cité.

« On trouvait aberrant, dans une Cité qui se prétend écologique, qu'il y ait le matin du café, des Corn Flakes, des Cheerios, des Rice Krispees, de la confiture commerciale, du Nutella... » Michel de Corneliier, ayant eu vent de leur mécontentement, déclare, lors d'une assemblée : « Les nouveaux, vous n'avez pas d'affaire à critiquer quoi que ce soit. Quand ça fera trois ans que vous serez à la Cité, vous aurez peut-être le droit de parole. Mais, en attendant, vous n'avez pas un mot à dire. Faites comme les autres et suivez ».

S'estimant lésée par les dirigeants de la Cité, la famille Pelletier quitte précipitamment Ham-Nord en mai 1988. Michel de Corneliier, mis au courant de leur départ, va enguirlander M. Pelletier en ces termes : « Qui est-tu pour savoir ce qu'il y a de mieux pour ta famille ? »

Deux semaines après leur départ précipité, les Pelletier, complètement démunis, obtiennent de la Cité un premier remboursement de \$ 5,000. Il leur faudra cependant cinq mois de démarches avec un avocat et de menaces de poursuites avant qu'ils ne puissent avoir la dernière tranche des \$ 45,000 qu'ils avaient prêtés aux dirigeants de la Cité de Ham-Nord, un an auparavant.

Par ailleurs, Mme Pelletier, avant d'entreprendre des procédures judiciaires, décide d'avertir le ministre Robert Dutil dont la famille vit à la Cité de Ham-Nord.

« J'estimais qu'il risquait d'être sali dans toute cette affaire qui sortirait dans les journaux. Je laissai le message à sa secrétaire le lundi matin et il me rappela le vendredi 30 septembre. Je lui racontai un peu ce qui se passait de louche à la Cité, lui donnant même les noms de deux ex-résidents afin qu'il leur pose des questions. Je lui ai aussi dit que j'aimerais le voir pour lui parler, lui laissant savoir que j'en savais beaucoup sur ce qui se passe à la Cité. Il me répondit qu'il allait le lendemain à la Cité et qu'il en profiterait pour éclaircir cette situation avec Michel de Corneliier. Je n'ai jamais eu de ses nouvelles ».

En octobre dernier, Mme Pelletier a communiqué avec un porte-parole du ministère de l'Éducation pour lui faire part de l'enseignement douteux donné aux enfants de la Cité, ses deux filles ayant dû reprendre leur année scolaire. Ce porte-parole lui aurait répondu que le ministère ne pouvait rien faire tant que le ministre Dutil serait là.

TÉLÉVISION / chronique

Patrick Watson à la tête de R.-C. ?

Nathalie Petrowski

LE JOURNALISTE Patrick Watson sera-t-il le prochain président de Radio-Canada ? C'est en tous les cas la rumeur qui circule depuis l'arrivée au pouvoir de Brian Mulroney, il y a quatre ans. Rumeur qui s'est intensifiée avec sa réélection, et qui a été confirmée hier par le principal intéressé, Patrick Watson de passage à Montréal pour présenter à la presse montréalaise, *Démocraties*, une série télévisée de dix heures dont le premier épisode est prévu pour diffusion le 12 janvier prochain à Radio-Canada.

Interrogé à la sortie de la projection, Patrick Watson a déclaré au DEVOIR : « C'est en effet une rumeur qui circule depuis quatre ans. Et si elle s'est intensifiée c'est que le mandat de Pierre Juneau se termine au printemps ou à l'été prochain. Mon nom est probablement sur une liste à Ottawa et j'avoue que le poste m'intéresse énormément. J'ai fait mes classes à Radio-Canada d'abord comme employé permanent avant de quitter pour me lancer dans la production privée et de vendre mes émissions à Radio-Canada. Je connais bien le fonctionnement de la boîte, je connais les équipes et les techniciens et je trouve que Radio-Canada est un bijou national qu'il faut préserver. »

Pour ceux qui ne le connaissent pas, Patrick Watson est le Pierre Nadeau des Canadiens anglais. Il fut le coanimateur de *This Hour Has Seven Days*, le plus célèbre magazine d'affaires publiques canadien. En plus d'avoir enseigné les sciences politiques, il a écrit deux romans, trois essais et a signé des nombreuses émissions à Radio-Canada comme *The 700 millions*, la première émission tournée en Chine par un Occidental, *The Last Nazi*, un documentaire sur Albert Speer, *The Watson Report*, *The Canadian Establishment*, *Lawyers* et *Venture*, le magazine économique de la CBC dont il fut le premier animateur et rédacteur-en-chef en 1985-1986.

En fait, Patrick Watson a le profil idéal pour



PHOTO R.-C.

Le journaliste Patrick Watson pressenti comme prochain président de Radio-Canada ?

être le prochain président de Radio-Canada. C'est avant tout un homme de télévision. Son travail remarqué et respecté lui a valu le titre d'officier de l'Ordre du Canada. Il vient de la communauté anglophone tout en étant parfaitement bilingue, un atout majeur qui servirait le principe d'alternance linguistique. Politiquement, il n'est pas lié au gouvernement libéral. Même que sa série *Démocraties* commence avec la crise d'octobre 1970 parce que, déclare-t-il dans la série, cette crise a provoqué en lui une profonde remise en

cause ainsi qu'une interrogation personnelle sur le sens de la démocratie. Et s'il ne dénonce pas ouvertement le gouvernement Trudeau, il ne l'approuve pas non plus.

Dernier atout non négligeable face au gouvernement conservateur et face à Brian Mulroney qui en bout de piste, décidera du successeur de Pierre Juneau, Patrick Watson connaît parfaitement les rouages radio-canadiens tout en oeuvrant dans le secteur privé. Il serait donc un intermédiaire idéal entre les deux secteurs qui à l'avenir seront appelés de plus en plus à collaborer. Bref, Patrick Watson a la figure de l'emploi.

Reste que le journaliste se pose quelques questions non pas sur l'avenir de Radio-Canada mais sur le poste de président. En effet, le poste sera scindé en deux au départ de Pierre Juneau. Et Watson se demande quel poste on pourrait lui offrir. « Si on m'invite, c'est la première question que je vais leur poser. Quel poste ? Celui de président du conseil qui consiste à siéger à des réunions et à ne rien faire d'autre. Ou celui de pdg, celui qui détient les leviers du pouvoir. Il est évident que je n'irai pas à Radio-Canada si je ne peux rien faire, mais j'imagine que tout dépendra de la relation que la personne nommée aura avec le gouvernement ; ce sont le genre de choses qui peuvent être négociées selon la bonne volonté de chacun. »

Les paris sont donc ouverts à Radio-Canada, comme ils le sont au Ministère des Communications depuis le départ de Flora MacDonald. Et si l'on en juge par *Démocraties* la série qu'il signe, Radio-Canada sous Patrick Watson serait une télé populiste, ouverte à tous les genres et plus particulièrement au documentaire diffusé en prime time comme pour *Démocraties* présenté immédiatement après *Lance et Compte*. Et finalement s'il faut se fier à l'allure décontractée et au ton chaleureux de l'homme pressenti, c'est un vent, sinon de renouveau, au moins de fraîcheur, qui risque de souffler sur Radio-Canada.

De la porno dans les logiciels

Claude Casteran
de l'Agence France-Presse

WASHINGTON — Partant en guerre contre les jeux pornographiques sur logiciels, les féministes américaines sont scandalisées par le plus chaud d'entre eux, *MacPlaymate*, qu'elles trouvent « dangereux et sexiste ».

Les premiers programmes informatiques osés, apparus voici quelques années, s'appelaient *Les déesses en cuir* de Phobos, *Strip poker* ou *Chercher l'amour dans les mauvais lieux*. Ils étaient vendus une cinquantaine de dollars, facilement trouvable et, selon ceux qui les vendaient, ne contenaient rien de bien choquant.

Mais aujourd'hui, selon plusieurs associations, un nouveau pas a été franchi avec *MacPlaymate*, les logiciels devenant de plus en plus « hard ».

Adaptable sur des ordinateurs Apple Macintosh, ce jeu, créé par un pirate californien de l'informatique, Michael Saenz, est le premier des « pornos sur logiciels » à être en fait classé « X ».

MacPlaymate n'a pas le soutien d'Apple ou de la société Playboy, créatrice des fameuses *playmates*.

« Nous ne trouvons aucune excuse à ce programme qui est agressif. Nous sommes déçus que notre technologie soit utilisée de cette façon », a déclaré un porte-parole d'Apple, Mme Patty Tulloch.

De quoi s'agit-il ? Au début du jeu, vous êtes accueilli par une femme à peine vêtue qui vous dit : « Salut, je suis Maxie, votre petite amie de *MacPlaymate*, pouvons-nous commencer ? »

Elle vous pose des questions auxquelles vous répondez par « oui » ou « non ». « Penses-tu que je suis séduisante ? » Si non, Maxie demande : « Si je me déshabille, cela fait-il une différence ? » Si oui, les vêtements tombent. Les options continuent

jusqu'aux jeux sexuels les plus audacieux. En bande sonore, un gémissement permanent...

Personne ne sait combien de copies de ce jeu sont en circulation parce que la plupart d'entre elles sont piratées ou adressées par courrier aux magazines spécialisés dans les jeux informatiques et, dans ce cas, proposées discrètement à d'éventuels clients.

« *MacPlaymate* donne l'idée que la femme est un objet sexuel », dit Jamie Evans, responsable de *Media Watch*, chargée de promouvoir l'image de la femme et des enfants dans les médias.

« Quand un collègue, un cadre de société, vient de sodomiser une femme en miniature ou vient, sur son écran, d'organiser un viol collectif, il ne va pas me voir avec l'impartialité nécessaire pour travailler dans une bonne atmosphère », dit Prudence Baird, responsable d'une société de relations publiques de Los Angeles.

Certaines femmes mettent tous ces jeux dans le même sac : « *Strip poker* n'est pas mieux que *MacPlaymate*, les femmes y sont des objets sexuels, leurs habits sont enlevés par des hommes, elles n'ont aucun contrôle, elles servent les buts sexuels des hommes », estime Jamie Evans.

Media Watch encourage les gens à protester contre ces programmes en écrivant à ceux qui fabriquent ou vendent ces logiciels.

Enfin, selon Sarah Burns, une des responsables du NOW (*National Organisation for Women*), ces jeux peuvent être une manière de faire du « harcèlement sexuel au travail ».

Les amateurs de ces programmes réfutent toutes ces accusations. « Souvent, il n'y a rien de pornographique là dedans », dit l'un d'eux. « Après la première fois, c'est de la rigolade, si vous voulez du porno, il vaut mieux acheter une cassette vidéo », estime un autre.

Louis Quilico sera le Prince Igor à Lanaudière



Louis Quilico

Marie Laurier

LOUIS QUILICO tiendra le rôle-titre du *Prince Igor* de Borodine l'été prochain au Festival international de Lanaudière à Joliette.

Cette manifestation d'envergure sera dirigée par Semyon Vekshtein qui devient aussi le chef d'orchestre attitré du festival et le conseiller du père Fernand Lindsay, directeur artistique. Ce dernier conserve toutefois son adjoint, Hun Bang, pour entreprendre en 1989 la 12e saison du Festival qui inaugurera également son nouvel amphithéâtre à la fin du mois de juillet.

La direction du festival élargit aussi son rayonnement et se dote du qualificatif « international » en se faisant le producteur de quelques concerts et spectacles hors saison. On

nous confirmait hier la venue à Montréal du célèbre pianiste Alfred Brendel et de l'*Orpheus Chamber Orchestra*, le 7 mars 1989, à la basilique Notre-Dame, dans un programme vraisemblablement consacré en grande partie à Mozart.

Les autres interprètes du *Prince Igor* présenté à Joliette à une date non encore précisée seront Joseph Rouleau dans le rôle de Konchak et du Prince Galitsky, de Guy Bélanger (Vladimir), de Eva Baraïan Szeller (Jaroslava) ainsi que Sonia Racine, Grégoire Legendre, Michael Gray, Chantal Lambert, Maria Popescu et Robert Robitaille. Le réalisateur sera Jean Morin et le chef de chœur Iwan Edwards. L'opéra sera radiodiffusé sur la bande FM de Radio-Canada.

Le nouveau conseiller artistique de Lanaudière, Semyon Vekshtein,

d'origine russe, a loué un pied-à-terre à Montréal. C'est lui qui était le chef invité l'hiver dernier pour la version concert de *Boris Godounov*, de Mousorgsky présentée par Radio-Canada à l'église Saint-Jean-Baptiste.

Le père Lindsay avait été si impressionné qu'il avait inscrit Boris à son programme du festival qui fut présenté deux fois à la Cathédrale de Joliette. La basse Joseph Rouleau interprétait le rôle-titre.

Le calendrier de travail du chef Vekshtein prévoit pour l'été prochain une quinzaine de concerts à Lanaudière et ailleurs et c'est lui qui a présidé aux auditions pour choisir les interprètes du *Prince Igor*.

Le père Lindsay devrait déjà annoncer en février une partie de la programmation du 12e Festival international de Lanaudière.

Des musiciens réclament une enquête publique sur la gestion de MusicAction

Serge Truffaut

Les membres du groupe musical Vent du Mont Scharr ont demandé qu'une enquête publique soit effectuée sur la circulation et la distribution des fonds que gère l'organisme MusicAction qui perçoit annuellement une enveloppe budgétaire de \$ 1,5 million de la part du ministère fédéral des Communications.

Lors d'une conférence de presse tenue hier à Montréal, MM. Jean-Luc Bonpiel, chanteur, Alan Lord, guitariste, et Luc Natali, gérant, ont multiplié, à l'égard de MusicAction, une foule de demandes ayant comme objectif commun la transparence. Ils ont demandé, par exemple, que soit dévoilée la liste des artistes qui sont liés aux membres de l'actuel conseil d'administration ainsi que les sommes qu'auraient perçues ces artistes.

Le directeur de MusicAction, M. Michel Gélinas, interrogé au téléphone, a affirmé qu'une enquête menée l'an dernier avait démontré que la circulation des fonds de l'organisme qu'il dirige n'était entachée de rien d'illégal. Les auteurs de cette enquête précisèrent même dans leur conclusion, dit M. Gélinas, que « MusicAction agit avec prudence et célérité ». Incidemment, le directeur de MusicAction a qualifié la campagne menée par Vent du Mont Scharr de « bullshit », les traitant du même coup de « frustrés ».

Pour ce qui a trait à la liste faisant

état des sommes perçues par des artistes et de leurs liens avec les gérants ou producteurs, M. Gélinas a souligné qu'en raison de « la fluidité » du milieu il était presque impossible de compléter une telle liste.

Indépendamment de la fluidité qui

singularise cette activité, M. Gélinas a spécifié que les mécanismes décisionnels propres à cet organisme avaient reçus l'imprimatur du ministère fédéral des Approvisionnements et Services. Néanmoins, M. Gélinas, en précisant certains des mécanis-

STATUT JURIDIQUE ET FISCAL
Appel des artistes à Mulroney

LA ROMANCIÈRE Antonine Maillet dirige actuellement une campagne publique où plusieurs personnalités artistiques de premier plan interviendront publiquement, par le moyen de lettres ouvertes, pour rappeler au premier ministre canadien Brian Mulroney ses promesses concernant la reconnaissance du statut de l'artiste au pays.

On se rappelle qu'au Québec, le gouvernement Bourassa a adopté, il y a un an, une loi sur le statut de l'artiste que la ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, avait pilotée en Chambre. Les milieux culturels entendent bien convaincre le gouvernement fédéral d'adopter le pas aux législateurs québécois, à l'avant-garde en cette matière.

Dans sa lettre ouverte à M. Mulroney, le comédien Jean Duceppe — un des premiers à se lancer dans cette campagne orchestrée par Mme Maillet — écrit : « À l'instar du gouvernement du Québec, votre gouvernement doit reconnaître, dans les plus brefs délais, le statut des artistes tant sur le plan juridique que sur le plan fiscal. »

« La culture, poursuit M. Duceppe, et sa diffusion par le secteur des communications, étant à notre avis des services essentiels, votre gouvernement se doit d'assurer le financement des arts par des programmes appropriés comme il se doit d'acquiescer à la demande du Conseil des arts d'augmenter son budget de \$ 47 millions sur trois ans. »

« Une société sans artistes est un monde sans âme », conclut Jean Duceppe dans cette lettre ouverte à Brian Mulroney. Plusieurs autres artistes, de toutes les disciplines, vont ainsi faire appel au premier ministre canadien, à la fois pour soutenir la demande d'augmentation du budget du Conseil des arts et pour faire accélérer au palier fédéral la discussion sur le statut juridique et fiscal de l'artiste.

DÉCÈS D'ALPHONSE OUMET
Le père de la télévision canadienne n'est plus

ALPHONSE OUMET est mort subitement hier, à l'âge de 80 ans. Compagnon de l'Ordre du Canada et président de Radio-Canada de janvier 1958 à décembre 1967, Alphonse Oumet a consacré sa vie au service de la radio-télévision publique au Canada. Dès 1934 en effet, il entre à la Commission canadienne de la radiodiffusion comme ingénieur à la recherche et en 1936, lors de la création de Radio-Canada, il en devient l'ingénieur d'exploitation.



Alphonse Oumet

Dans les années 40, il étudie l'implantation de la télévision aux États-Unis et en Europe et sera l'un des principaux responsables de l'introduction de ce nouvel instrument de communication chez nous, à titre de coordonnateur de la télévision (1947) puis de directeur général adjoint de Radio-Canada (1952) et directeur général, en 1953.

Sous sa direction, la télévision rejoindra, dès 1958, environ 90 % de la population canadienne. Toujours en 1958, en vertu de la nouvelle loi sur la radiodiffusion, Alphonse Oumet devient président de la Société Radio-Canada, poste qu'il conservera jusqu'en 1967. Après sa carrière à Radio-Canada, Alphonse Oumet sera notamment président de la conférence de l'UNESCO relative à l'utilisation de satellites dans le domaine de la radiodiffusion (1968) et président du conseil de Télésat Canada, de 1969 à 1980.

Le travail d'Alphonse Oumet a été salué par de nombreuses distinctions, doctorats honorifiques et autres récompenses dont l'Ordre du Canada, la Médaille d'or du Conseil canadien des ingénieurs, le titre de Grand Montréalais et le prix Communications du Québec pour le secteur télévision.

LA TÉLÉ
CE SOIR

★ *Lumières*. Le magazine culturel le plus « lumineux » en ville présente un portrait de la famille Duceppe, un entretien avec Luc Larochelle et des reportages sur Nathalie Simard en patins avec les *Ices Capades* et sur le théâtre de la Marmaille. R.-Q. 20 h.

★ *Nord-Sud*. Un spécial « Droits de l'Homme » avec quatre courts métrages sur Haïti, Malawi, l'Afrique du Sud et l'Amérique centrale. R.-Q. 20 h 30.

★ *Actuel*. Michèle Viroly se promène entre le théâtre pour enfants, un centre de délinquants où sont impliqués les comédiens Normand Chouinard et Pauline Martin et les bureaux où il est question de sécurité routière. R.-C. 21 h.

★ *Czechoslovakia: the long wait for spring*. Documentaire sur la situation économique, sociale et culturelle de la Tchécoslovaquie et la résistance des dirigeants du pays à la réforme de Gorbatchev. PBS 21 h.

POUR NOËL LES ÉDITIONS



SUGGÈRENT

J'ai écrit!

de CLÉMENCE DESROCHERS

Avec 12 dessins originaux de l'auteure



En vente chez votre libraire

DISTRIBUTION D.M.R.

Disponible: chez l'Éditeur une édition de luxe, avec un dessin original, signée et numérotée par l'auteure — 35,00\$

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — *Twins* sem. 7 h, 9 h
ASTRE II: — *Les aventuriers du timbre perdu* sem. 7 h 15 — *My Stepmother is a Alien* sem. 9 h 15

ASTRE III: — *Dirty Rotten Scoundrels* sem. 7 h 15, 9 h 20

ASTRE IV: — *Petit Pled, le dinosaure* sem. 7 h — *Les tisserands du pouvoir* 1 sem. 8 h 30

BERRI I: (288-2115) — *Les aventuriers du timbre perdu* 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20

BERRI II: — *La lectrice* 12 h 30, 2 h 40, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25

BERRI III: *Femmes au bord de la crise de nerfs* tous les jours 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 15

BERRI IV: — *Petit Pled, le dinosaure* tous les jours 1 h 30, 3 h, 4 h 30, 6 h, 7 h 30, 9 h

BERRI V: — *Bagdad Café* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 15

BONAVENTURE I: (861-2725) — *Tommy Tricker and the Stamp Traveller* sem. 7 h, 9 h 15

BONAVENTURE II: — *Madame Sousatzka* mer. jeu. 7 h 15, 9 h 30

BROSSARD I: (465-5906) — *Roger Rabbit* sem. 7 h — *Cocktail* sem. 9 h 15

BROSSARD II: *Bagdad Café* sem. 7 h 15, 9 h 15

BROSSARD III: *Les tisserands du pouvoir* 2 sem. 7 h 10, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684) — *Cocoon* 2 sem. 7 h 10, 9 h 40

CARREFOUR LAVAL 2: *Les tisserands du pouvoir* 1 sem. 7 h 15, 9 h 40

CARREFOUR LAVAL 3: *Twins* sem. 7 h 20, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 4: *Petit Pled, le dinosaure* mer. jeu. 6 h — *Les aventuriers du timbre perdu* mer. jeu. 7 h 20, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 5: *Dirty Rotten Scoundrels* 7 h 25, 9 h 45

CARREFOUR LAVAL 6: *Working Girl* mer. jeu. 7 h 05, 9 h 30

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mil — *Dirty*

Rotten Scoundrels 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35

CINÉMA ÉGYPTIEN 2: Mil — *Another Woman* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

CINÉMA ÉGYPTIEN 3: Mil — *My Stepmother is a Alien* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 15

CINÉMA OMEGA 1: — *Les aventuriers du timbre perdu* sem. 7 h 15 — *Les tisserands du pouvoir* 1 sem. 9 h 30

CINÉMA OMEGA 2: — *Qui veut la peau de Roger Rabbit* sem. 7 h 30 — *Cocktail* 9 h 30

CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. (866-3636) — *Obsédée* 12 h 30, 2 h 35, 4 h 40, 7 h, 9 h 15

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mil (843-6001) — *Forcier: En attendant* 19 h 30

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada — *My Stepmother is a Alien* sem. 7 h 30, 9 h 45

CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: *Land Before Time* mer. jeu. 7 h, 8 h 45

CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: *Dirty Rotten Scoundrels* sem. 7 h, 9 h 20

CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: *Twins* sem. 7 h 05, 9 h 25

CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: *Working Girl* mer. jeu. 7 h 30, 9 h 15

CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: *Cocoon* 2 sem. 7 h 10, 9 h 40

CINÉMA LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mil (274-3550) — *Moon over Parador* 7 h 15 — *Unbearable Lightness of Being* 9 h 15

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-3768) — *The Sinking of the Lusitania* St-Louis

La première nuit Une histoire d'eau

Now Les vacances du cinéaste 18 h 35 — *Cinéma d'animation* 20 h 35

CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Rainman* sem. 6 h 45, 9 h 30

CINÉMA V - 2: *Naked Gun* sem. 7 h, 9 h

CINÉPLEX I: (849-3456) — *A Street Kid Who*

Make It 1 h 05 — *Les portes tournantes* 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 30

CINÉPLEX II: — *Salaam Bombay* 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45 — *Outside Chance of Maximilian* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

CINÉPLEX III: — *Felle le conquérant* 12 h 45, 3 h 40, 6 h 35, 9 h 30

CINÉPLEX IV: — *Bagdad Café* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

CINÉPLEX V: — *Babette's Feast* 1 h 05, 3 h 15, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35

CINÉPLEX VI: — *Land Before Time* 1 h, 2 h 35, 4 h 10, 5 h 45 — *Winter Tan* 7 h 15, 9 h 15

CINÉPLEX VII: — *Les tisserands du pouvoir* 1 h 15, 3 h 45, 7 h, 9 h 20

CINÉPLEX VIII: — *Les tisserands du pouvoir* 1 h 30, 4 h, 7 h 05, 9 h 30

CINÉPLEX IX: — *La lectrice* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — *Festlin de Babette* 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30

COMPLEXE DESJARDINS II: — *Itinéraire d'un enfant gâté* 12 h 05, 2 h 15, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 45

COMPLEXE DESJARDINS III: — *Mi général* 12 h 40, 2 h 50, 4 h 55, 7 h, 9 h 10

COMPLEXE DESJARDINS IV: — *Salaam Bombay* tous les jours 12 h 30, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 40

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mil (283-8229) — *Nocturnes Allas Will James* 20 h. (du 2 au 22 déc.)

CRÉMAZIE: (488-4210) — *Les tisserands du pouvoir* mer. jeu. 7 h 05, 9 h 30

DAUPHIN I: (271-6060) — *Madame Sousatzka* sem. 7 h, 9 h 30

DAUPHIN II: *Les tisserands du pouvoir* sem. 7 h 15, 9 h 40

CINÉMA DÉCARIE 1: (341-3190) — *Twins* sem. 7 h, 9 h 30

CINÉMA DÉCARIE 2: *Working Girl* mer. jeu. 7 h 15, 9 h 45

DORVAL I: (631-8587) — *Naked Gun* sem. 7 h 20, 9 h 20

DORVAL II: *Tequila Sunrise* sem. 7 h, 9 h 30

DORVAL III: *Buster* sem. 7 h 05, 9 h 15

DORVAL IV: — *Oliver and Company* tous les soirs 7 h, 9 h

les enfants, les mar. jeu. ven. de 18 h à 21 h, sam. dim. 17 h 30 à 20 h 30

LA CAGE AUX SPORTS: 5830 boul. Taschereau, Brossard (676-4404) — Ateliers d'art gratuits pour les enfants les mar. jeu. ven. 18 h à 21 h, les sam. dim. 17 h 30 à 20 h 30

CENTRE CALIXA-LAVALLEE: 3819 ave Calixa-Laval, Montréal (849-3337) — Le Théâtre d'Empire présente: *Paul les oiseaux* • *Drame* de Jean-Dominique Michel, dir. Claude Boly, du 15 au 20 déc. à 20 h, relâche les 24-25-26 déc.

CHAPÈLE HISTORIQUE DU BON-PAS-TEUR: 100 est Sherbrooke, Montréal — Concert Jeunes Artistes: Manon Derome, violon, Louise-André Baril, piano, le 21 déc. à 20 h

CLUB G.M.: 22 rue St-Paul, Vieux Montréal (861-8143) — Live Jazz du lun. au ven. de 17 h à 21 h — Happy hours de 17 h à 21 h

CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs l'ensemble Elder Léger, à 17 h 30

CLUB SAO: 5240 ave du Parc, Montréal (270-7848) — Idressa Idon en spectacle, les 21-22 déc. à 21 h

COMPLEXE DESJARDINS: Montréal — Noël au complexe Desjardins, visite du Père Noël, spectacles, animations, exposition de poupées, concours de coloriage, du 19 nov. au 24 déc. — Musique et chants de Noël: Le Choeur de Paul, le 21 déc. à 19 h

LES FOUFFONES ÉLECTRIQUES: 87 est Ste-Catherine, Montréal (845-5484) — Soirée Rocks avec Hollywood Mufflers et Bones, le 21 déc. à 21 h

HÔTEL LA CITADELLE: 410 ouest Sherbrooke, Montréal — John Gilbert en spectacle au piano-bar, du 8 sept. au 23 déc.

LE GRAND HÔTEL: 777 Université, Montréal (879-1370) — Chant d'été: les pianistes Christiane Côté et Roland Deyve du lun. au ven. 17 h à 01 h, le sam. de 20 h à 01 h — Bar tour de ville: Le Trio Starite, du mer. au dim. de 21 h à 02 h

HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mil (285-1450) — Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Tibor Ceasar, du lun. au ven. de 17 h à 20 h — François Comeau, du mar. au sam. de 20 h à 24 h

HÔTEL QUATRE SAISONS: 1050 ouest Sherbrooke, Montréal — Piano-Bar: L'apéro avec Gilles Jourdain, lun. au ven. 17 h à 01 h

HÔTEL REINE ELIZABETH: 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511) — Cate Baroque Arthur • Sexy Folies • à compter du 23 nov. mer. jeu. ven. dim. 20 h 30, sam. 20 h et 22 h 30

LA CROISSETTE: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Mike Mizotto, pianiste, du mer. au ven. 17 h à 20 h

LA FOLIE DU LARGE: 1021 rue Bleury, Montréal (397-1222) — Tous les mercredis, Place Aux Poètes, animatrice, Janou Saint-Denis, invité le 21 déc. François Gourd, à 21 h

LA LICORNE: 2075 St-Laurent, Montréal (843-4166) — Le baiser de la femme araignée • de Manuel Puig, traduction René Dionne, m. en s. Alexandre Hausvater, du 10 nov. au 23 déc. à 20 h 30

L'ASSIETTE AU BOEUF: 1220 rue Crescent, Montréal (866-7454) — Restaurant français d'anciens

DU PARC 1: (631-8586) — *Tequila Sunrise* tous les soirs 7 h, 9 h 15

DU PARC 2: — *Naked Gun* 7 h, 9 h

DU PARC 3: — *Rainman* sem. 7 h, 9 h 25

DU PLATEAU 1: (521-7870) — *Oliver et Compagnie* 1 h, 2 h 35, 4 h — *Fantômes en fête* 5 h 20, 7 h 20, 9 h 25

DU PLATEAU 2: — *Qui veut la peau de Roger Rabbit* 3 h 10, 7 h 10 — *Obsédée* 1 h 10, 5 h 10, 9 h 10

FAIRVIEW I: (697-8095) — *Scrooged* 7 h 25, 9 h 35

FAIRVIEW II: — *Oliver and Company* tous les soirs 6 h — *Rainman* 7 h 30, 10 h

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (932-2230) — *Twins* mer. jeu. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — *Working Girl* mer. jeu. 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20

FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — *Working Girl* mer. jeu. 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 45

FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — *Land Before Time* mer. jeu. 12 h, 1 h 45, 3 h 30, 5 h 15, 7 h, 8 h 30

GREENFIELD I: (671-6129) — *Fantômes en fête* tous les soirs 7 h 15, 9 h 30

GREENFIELD 2: — *Oliver et compagnie* sem. 6 h — *Obsédée* 7 h 25, 9 h 35

GREENFIELD 3: — *Appel à la justice* tous les soirs 7 h 05, 9 h 20

IMAX: Vieux-Port de Montréal — *A Dream Is Alive* mar. 14 h, 19 h, mer. 14 h, 21 h, jeu. 14 h, 19 h, ven. 14 h, 21 h, sam. 14 h, 19 h, dim. 14 h — *En direct de l'espace* mar. au ven. 12 h, 13 h, 15 h, mar. 21 h, mer. 19 h, jeu. 21 h, ven. 19 h, 23 h, sam. 11 h, 13 h, 15 h, 16 h, 17 h, 21 h, 23 h, dim. 11 h, 12 h, 13 h, 15 h, 16 h, 17 h, 19 h, 21 h

IMPÉRIAL: (288-7102) — *Rainman* 1 h 20, 4 h 10, 7 h, 9 h 30

JEAN-TALON: (725-7000) — *Multiglisce aventure* sem. 7 h, 9 h

LAVAL I: (688-7776) — *Fantômes en fête* sem. 7 h 10, 9 h 20

LAVAL II: — *Appel à la justice* 7 h 10, 9 h 30

LAVAL III: — *Obsédée* 7 h 20, 9 h 30

LAVAL IV: — *Drôle d'endroit pour une rencontre* 7 h 30, 9 h 40

romantique, du mar. au dim. de 19 h à 01 h, musique tzigane avec le groupe Les Joyeux Gitans

L'ENTRE-TEMPS: 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000) — Disk Jockey, du mar. au sam.

LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Restaurant gastronomique ouvert du lun. au sam.

L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21 h à 02 h

MAISON-THÉÂTRE: 255 est Ontario, Montréal (288-7211) — Le Théâtre de la Marmelle présente • *Parasols* • de Louis-Dominique Lavigne et Daniel Meillier, du 20 au 22 déc. 10 h, et 13 h 30

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL: 1379 ouest Sherbrooke, Montréal — Auditorium Maxwell-Cummings: Films sur Chagall, les mardis 27 déc. et 3-10-17 jan. • Visite à Chagall • et • Chagall, le peintre à la tête renversée • 13 h 30 — Les jeudis 22-29 déc. et 5-12-19-26 jan. • Hommage à Chagall • en anglais, à 13 h 30

RESTAURANT LA BROCHETTERIE VIEUX ST-DENIS: 4501 St-Denis, Montréal (842-2696) — Reynald Precourt, pianiste-chanteur anime les soupers-dansants, du jeu. au dim. de 18 h à 24 h

RESTAURANT LES SERRES: 300 rue Lemoyne, Vieux Montréal (288-5508) — Cuisine française, du lun. au ven. midi et soir, le sam. le soir seulement — 2 musiciens ambulants en soirée (violoniste et accordéoniste) du mer. au sam. en soirée

RESTAURANT ZHIVAGO: 418 St-Pierre, Vieux Montréal (284-0333) — Restaurant-dancing romantique, mar. au sam. de 18 h à 3 h — Le Groupe Bekar, 2 musiciens et une chanteuse, du mar. au sam. de 20 h à 23 h 30

RISEING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0657) — Jam Session, tous les amateurs bienvenus, le 21 déc. à 22 h

SALLE ANDRÉ-MATHIEU: 475 boul. de l'Avenir, Laval (667-2040) — • Cockpit • d'Yves Arnaud, m. en s. Gaëtan Labrèche, supplémentaires le 12 jan. à 20 h 30, le 14 jan. à 16 h

SALLE WILFRID-PELLETIER: PDA, Montréal (842-2112) — Les Grands Ballets Canadiens présentent *Casse-Noisette* de Tchaikovsky, le 21 déc. à 19 h 30, les 22-23 déc. 14 h, et 19 h 30, le 26 déc. à 14 h, le 27 déc. 14 h et 19 h 30, le 28 déc. à 19 h 30, le 29 déc. 14 h et 19 h 30, le 30 déc. à 14 h

SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-5851) — Voivod, Cro-mags, violence, le 21 déc. à 19 h 30

STADE OLYMPIQUE: Montréal — L'Observatoire de la tour du Stade Olympique est accessible par funiculaire tous les jours, lun. 12 h à 18 h, mar. au dim. 10 h à 18 h — pour renseignements: 252-8687

STUDIO THÉÂTRE ALFRED-LALIBERTÉ: UQAM, Montréal — • Urbanisme • conception et m. en s. Irène Arsenault, du 21 au 23 déc. à 20 h

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 rue Papineau, Montréal (523-1211) — • La rupture des eaux • de Marjorie Pelletier, m. en s. Daniel Simard, le 11 jan. au 4 fév., mar. au sam. 20 h 30

THÉÂTRE DE LA GALERIE: 6968 St-Denis, Montréal — • Le spectacle n'aura pas lieu • de Luc Charest, m. en s. Luc Charest, du 5 au 15 jan. à 20 h 30, relâche les 9-10 jan., et les 21-22 jan. à 20 h 30 — Le Théâtre de la Source présente • Si une fable m'était contée • les 27-28 déc. à 14 h — • Confiture le dragon qui aimait les fruits, les 29-30 déc. à 14 h

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0563) — • Les lectrices • de Michel Marc Bouchard, m. en s. André Brassard, du 10 jan. au 4 fév., mar. au sam. 20 h, sam. 16 h et 21 h

THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA, Montréal (842-2112) — La Compagnie Jean Duceppe présente *Normand le conquérant* de Alan Ayckbourn, m. en s. Monique Duceppe, adaptation, Hélène Loiselle, les 21-22-23 déc. à 20 h

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Montréal (844-1793) — • Les fantômes • de Tom Jones, traduction Antonine Maillet, m. en s. Denise Filiatrault, du 23 nov. au 30 déc., mar. au ven. 20 h, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 Vincent d'Indy, Montréal — Salle B 484: Récital de violon baroque, Margaret Little, Catherine Perrin, clavecin, Elisabeth Little, violoncelle baroque, Isabelle Marchand, viole de gambe, Grégoire Jeay, flûte baroque, œuvres de Bach, Castello, Couperin et Leclair, le 21 déc. à 20 h

LAVAL V: — *Oliver et compagnie* 7 h 20, 9 h, les soirs 7 h, 9 h 15

LAVAL 2000 1: (687-5207) — *Plège de cristal* sem. 7 h, 9 h 25

LAVAL 2000 2: *Les tisserands du pouvoir* 2 sem. 7 h 10, 9 h 35

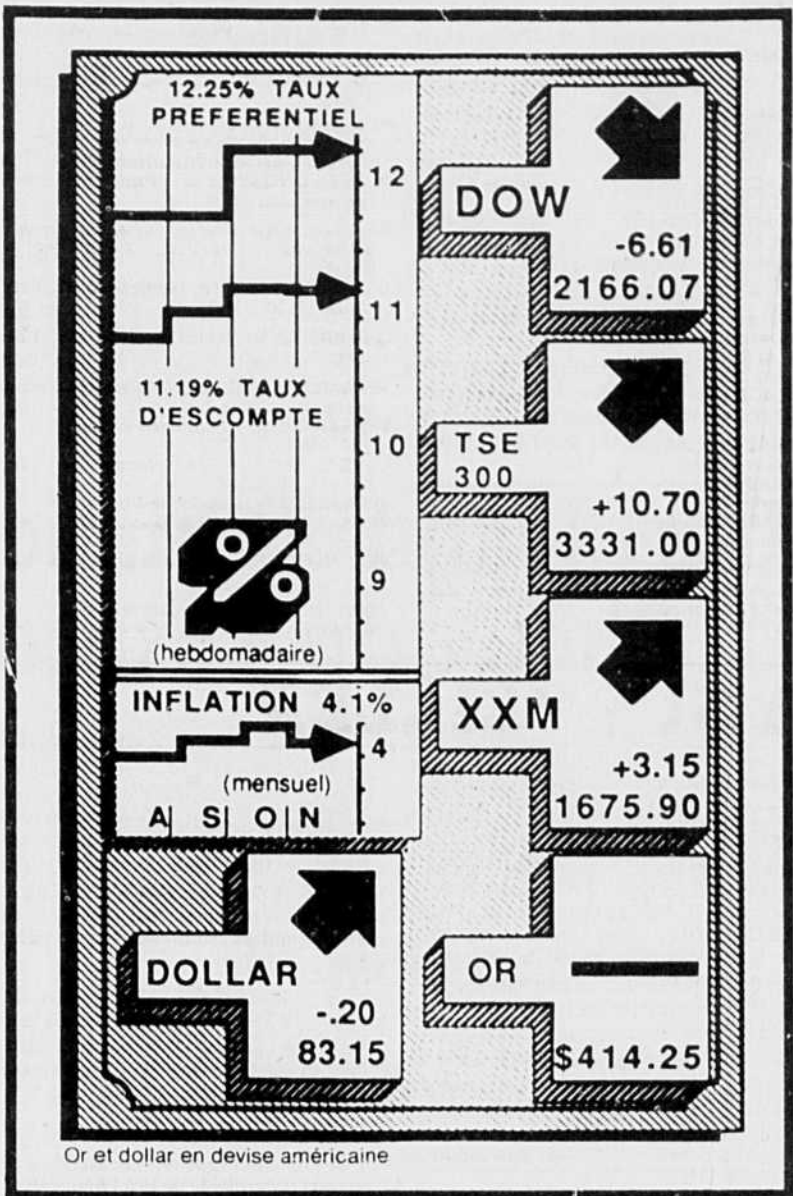
LOEW'S I: (861-7437) — *Naked Gun* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30

LOEW'S II: — *Scrooged* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15

LOEW'S III: — *Buster* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

LOEW'S IV: — *The Accused* 12 h, 2 h 25, 4 h 45, 7 h, 9 h 20

EN UN COUP D'OEIL



VIE DES ENTREPRISES

Sanivan : Noranda retraite

LE GROUPE Sanivan Inc. a fait savoir, hier, que l'option d'achat d'actions consentie à Noranda pour augmenter sa participation dans le Groupe Sanivan, par l'acquisition de 1,000,000 d'actions du capital autorisé, au prix de \$ 5.75, ne serait pas exercée. À la clôture des affaires, le 16 décembre, les actions de Groupe Sanivan Inc. se transigeaient \$ 2.70 à la cote de la Bourse de Montréal. En exerçant cette option, Noranda et Intrabec aurait eu une participation égale dans Groupe Sanivan Inc. Noranda réaffirme son engagement envers la gestion de l'environnement et la croissance future de Groupe Sanivan. Sa présence au conseil d'administration et au comité de direction demeure inchangée. Sanivan est une des plus importantes entreprises québécoises à offrir des services axés sur l'environnement. Un consortium form de Sanivan et Lavalin complète présentement la décontamination de la région de St-Basile où a eu lieu l'incendie de BPC.

San Francisco vend plus

POUR un second trimestre consécutif, les résultats du groupe San Francisco sont supérieurs à ceux de l'an dernier. Au cours des deux derniers trimestres, le bénéfice net a été de \$ 1,286 millions, soit \$ 0.32 par action, par rapport à \$ 1,043 millions, soit \$ 0.26 par action, pour la période équivalente l'an dernier, soit une progression de 23.3 %. Les ventes ont enregistré une augmentation de 38.4 %, pour passer de \$ 27.1 millions pour les neuf premiers mois de l'exercice précédent, à \$ 37.4 millions pour la période équivalente cette année. Le bénéfice avant poste extraordinaire est de \$ 1,553 millions, soit \$ 0.39 par action, comparativement à \$ 1,642 millions, soit \$ 0.41 par action, pour les trois premiers trimestres l'an dernier. Le bénéfice net de la période est de \$ 1,553 millions, soit \$ 0.39 par action comparativement à \$ 2,956 millions, soit \$ 0.74 par action, pour la même période de l'exercice précédent.

GE agrandit à Bromont

GE CANADA agrandira son usine de fabrication d'aujours de compresseurs pour moteurs d'avions située à Bromont. Il s'agit d'un investissement de \$ 40 millions qui augmentera la superficie de l'usine de 90,000 pieds carrés. À la fin du projet, l'usine aura une superficie totale de 218,000 pieds carrés. En termes de main-d'oeuvre, cet ajout assurera la consolidation de quelque 150 emplois pour l'usine actuelle ainsi que la création de 210 nouveaux emplois, pour un grand total de 760 employé(e)s. Cette agrandissement accroîtra la capacité de production de 600 moteurs de type CFM 56. Lorsque l'usine fonctionnera à plein rendement, sa capacité de production sera de 1,800 moteurs par année.

MONDE DE LA FINANCE

Sogecar doit retourner des fonds

LA COMMISSION des valeurs mobilières du Québec a ordonné hier au courtier Les investissements G.R. Sogecar Inc. de retourner immédiatement les fonds recueillis dans le cadre du placement de titres de la société en commandite Douville. Cette société en commandite avait fait l'objet d'une interruption de placement le 16 décembre. Une audience avait été alors convoquée pour entendre les parties. Comme ces dernières ne se sont pas présentées devant la commission, celle-ci a maintenu l'interruption de placement et a ordonné le remboursement en exigeant d'avoir la preuve de l'exécution du remboursement.

REPÈRES ECONOMIQUES

Les bénéfices des sociétés US

LES BÉNÉFICES nets des entreprises américaines ont progressé de 3.9 % au troisième trimestre, après une augmentation de 8.9 % au deuxième (rythmes annuels). De juillet à septembre, les résultats financiers après impôts des entreprises américaines ont augmenté de \$ 6.4 milliards UD pour atteindre le rythme annuel de \$ 169.1 milliards US (chiffres corrigés des variations saisonnières) par rapport au deuxième trimestre. Avant impôt, les bénéfices des entreprises ont augmenté de 2.6 % pour atteindre \$ 313.9 milliards US en rythme annuel, après une hausse de 6.9 % au trimestre précédent. Les dividendes payés aux actionnaires au titre du troisième trimestre ont augmenté de 2.5 % pour atteindre \$ 105.7 milliards US, après une progression de 1.8 % au deuxième.

Les pays du Golfe s'entendent

LES SIX pays arabes pétroliers membre du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) sont parvenus à une « décision commune concernant leur politique pétrolière » en marge des travaux du 9ème sommet du CCG. Au cours d'une conférence de presse tenue à l'issue de la deuxième journée de débats des dirigeants du CCG à Manama, le ministre bahreïni, Cheikh Moubarak, a déclaré que « c'était la première fois que les ministres du Pétrole du CCG aboutissent à un tel accord ». Selon des sources pétrolières bien informées, les responsables pétroliers ont souligné la nécessité pour chaque pays de respecter son quota de production au sein de l'OPEP et de contribuer ainsi à la stabilité du marché. Quatre pays du CCG sont membres de l'OPEP et leurs quotas totalisent près du tiers du plafond de production de l'OPEP, fixé à 18.5 millions de barils jours pour le premier semestre 1989.

Ottawa interdit aux courtiers immobiliers d'appliquer des taux de commissions fixes

Sylvain Blanchard

LA COUR FÉDÉRALE du Canada a émis, hier, une ordonnance pour interdire aux Chambres d'immeuble du pays de fixer les taux des commissions des courtiers, lesquels s'élèvent actuellement entre 5 et 7 % du prix de vente d'une maison.

« Cette décision signifie que c'est maintenant le marché qui va fixer les taux de l'immobilier », a précisé M. Harvie Andre, ministre de la Consommation et des Corporations. Grâce à une concurrence accrue, les consommateurs canadiens devraient bénéficier d'une baisse des taux de commissions et assister à la création de nouveaux services immobiliers ».

L'ordonnance émise par le juge George Addy a été négociée et approuvée, auparavant, par l'Association canadienne des courtiers en immeubles (ACI) et le Bureau fédéral de la politique de concurrence.

Une baisse des commissions pourrait faire économiser des milliers de dollars aux propriétaires de maisons et faire baisser les revenus de l'industrie immobilière de millions de dollars.

Il appartient maintenant aux consommateurs de marchander les prix des sociétés immobilières, a fait remarquer M. Calvin Goldman, directeur du Bureau de la politique de concurrence. Il qualifie l'ordonnance du tribunal de « précédent important, parce qu'elle s'applique directement ou indirectement à toute l'industrie immobilière du Canada ».

Celle-ci interdit aussi toute limitation de la publicité sur les taux de commissions et les honoraires dans les journaux ou ailleurs. Elle défend aux chambres d'immeuble de limiter l'offre d'encouragement aux propriétaires pour inscrire leur propriété. Elle précise également que les chambres n'auront plus le droit de refuser l'adhésion, ni l'accès, au système du Service inter-agences à un agent qui détient un permis et qui rencontre les critères reliés à sa situation financière et à sa formation. L'intervention du tribunal a été faite à la suite de nombreuses plaintes de citoyens et de courtiers. L'ordonnance d'interdiction signée par le juge est une sorte de code d'éthique extrêmement rigoureux qui vise à faire cesser certaines pratiques illégales en vertu de la loi fédérale sur la concurrence.

Elle survient après 12 mois de négociations ardues entre l'Association canadienne de l'immeuble et le Bureau des enquêtes du ministère de la Consommation et des Corporations



Une baisse des commissions pourrait faire économiser des milliers de dollars aux propriétaires de maisons et faire baisser les revenus de l'industrie immobilière de millions de dollars.

du Canada, qui, depuis deux ans, menait une vaste enquête auprès de 9 des 114 associations immobilières membres (Chambre d'immeuble de Montréal, de Québec, du Saguenay-Lac Saint-Jean, de l'Outaouais, Association de Regina Realtors, Calgary Real Estate Board Co-Op, Fra-

ser Valley Real Estate Board, Windsor-Essex County Real Estate Board et la London and St. Thomas Real Estate Board).

Le bureau avait dressé une longue liste d'infractions. Informée de leurs conclusions, et craignant une poursuite coûteuse devant les tribunaux,

Baisse du chômage et croissance soutenue au Canada, prédit l'OCDE

PARIS (AFP) — Les perspectives de maintien d'une croissance soutenue et d'une baisse du taux de chômage aux alentours de 7.5 % d'ici 1990, se sont renforcées au Canada, selon les perspectives économiques de l'OCDE publiées hier à Paris.

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, le PIB (Produit intérieur brut) réel canadien a progressé, durant le premier semestre de 1988, de 4.2 %. L'emploi, pour sa part, a progressé durant la même période, à un rythme de 4 % et le taux de chômage est tombé à 7.8 %, son niveau le plus bas depuis six ans. Le taux d'épargne des ménages a atteint, de son côté, son plus bas niveau depuis 1972.

Les experts du Château de la Muette prévoient que l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, à compter de janvier 1989, devrait améliorer les perspectives canadiennes en matière d'investissement et de productivité.

L'OCDE estime que la croissance du PIB devrait être de l'ordre de 3 pour cent en moyenne au cours des deux prochaines années. Le tassement des prix internationaux de l'énergie pourrait freiner les dépenses totales à court terme du fait d'un fléchissement des investissements

dans le secteur de l'énergie, mais l'incidence favorable de la baisse des prix sur le revenu pourrait compenser cet effet assez rapidement.

Le taux de chômage pourrait tomber aux alentours de 7.5 % d'ici 1990. Etant donné la croissance soutenue des marchés à l'exportation et la fermeté des prix des produits de base, le déficit de la balance courante ne devrait pas dépasser \$ 10.5 à \$ 11 milliards américains, soit 2 % du PIB, d'ici 1990.

Les allègements des impôts directs gonfleront le revenu disponible pendant la seconde moitié de 1988 et en 1989. La croissance plus rapide des revenus salariaux devrait soutenir la consommation privée, même dans le cas d'une légère progression du taux d'épargne des ménages.

Pour l'OCDE, il est probable que l'investissement des entreprises restera l'un des principaux facteurs de dynamisme de l'économie canadienne sous l'effet conjugué de la forte utilisation des capacités, de la situation favorable des profits des entreprises et des restructurations des firmes à la suite de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

Cascades acquiert un concurrent suédois et ajoute \$ 35 millions à ses revenus européens

Robert Dutrisac

LA FILIALE européenne de la papetière Cascades a signé une entente visant l'acquisition d'une importante cartonnerie suédoise dont les revenus s'élèvent à \$ 35 millions par année.

Avec cette quatrième usine européenne, Cascades porte ainsi à quelque \$ 235 millions son chiffre d'affaires provenant du vieux continent et accroît de 20 % à près de 25 % sa part du marché européen du carton d'emballage, selon l'évaluation de M. Laurent Lemaire.

Sujette à l'assentiment des autorités suédoises, la transaction, dont le montant n'a pas été dévoilé, a été conclue avec un concurrent de Cascades en Europe, le groupe Munkedal. Cette société exploite, en outre, trois usines de papier en Suède. La filiale qui a été cédée, la cartonnerie Djupafors, emploie près de 200 personnes dans la petite ville de Ronneby, au sud-est du pays. Dotée d'une seule machine, elle fabrique annuellement 45,000 tonnes de carton plat du même type que celui fabriqué par Cascades à son usine française d'Avot-Valée.

M. Lemaire a indiqué que Cascades, qui emploie désormais 1400 per-

sonnes en Europe, s'intéressait activement à la reprise de deux autres cartonneries en Europe; la première est située en Espagne et la seconde, en Belgique. Des négociations en ce sens ont cours actuellement.

Avec cette première usine européenne en dehors de la France, Cascades entend se positionner en prévision de l'ouverture des marchés européens en 1992 et la compagnie concrétise une certaine dominance dans le secteur du carton en Europe. En France, la papetière exploite une usine à Blendecques, une autre à La Rochette et la dernière à Avot-Valée. Elle tire de ces trois cartonneries environ le tiers de ses revenus à

l'échelle mondiale.

Rappelons que l'expansion européenne de Cascades a été considérablement freinée quand son partenaire français Pinault a choisi de l'évincer l'été dernier de Chapelle Darblay, le premier fabricant français de papier journal. En novembre 1987, Cascades et le groupe Pinault s'étaient attelés à la relance de Chapelle Darblay, acculée alors à la faillite. Mais le torchon a brûlé entre les deux partenaires et Pinault est sorti gagnant de l'empoignade en s'accaparant de la participation de Cascades dans Chapelle Darblay, la papetière ayant alors retrouvé le chemin de la rentabilité.



L'Impériale Esso remettait récemment deux chèques totalisant 198 000 \$ à la campagne Centraide Montréal. Le don de l'entreprise de 157 000 \$ est l'un des dons les plus élevés reçus par Centraide. La campagne auprès des employé(e)s a permis d'amasser 41 000 \$, ce qui représente 149 \$ par employé(e). Sur la photo, on reconnaît M.M. Thérout (Centraide), M.J. Côté et Mme G. Richard (Esso) ainsi que M.G. Nantel (Centraide).

LA VIE ECONOMIQUE

Recul de l'inflation et croissance moins forte aux USA

Pascal Reynard
de l'agence France Presse

WASHINGTON — Léger ralentissement de l'inflation en novembre et croissance un peu moins forte que prévu au troisième trimestre: le gouvernement a publié, en cette fin d'année, deux « bonnes » nouvelles pour l'économie américaine, même si celles-ci sont loin de suffire à rassurer les analystes qui craignent toujours une « surchauffe ».

La hausse des prix à la consommation est tombée le mois dernier à 0.3 % contre 0.4 % en octobre, permettant ainsi de ramener l'augmentation en rythme annuel à 4.4 % de-

puis le début de l'année après une progression de 4.6 % sur la période janvier-octobre, a annoncé hier le département du Travail. Les prix de détail avaient également progressé de 4.4 % pour l'ensemble de 1987.

Grâce au « bon » chiffre de novembre — les experts tablaient généralement sur une hausse de 0.4 % — l'objectif du gouvernement, qui est de limiter l'inflation à 4.3 % pour 1988, pourrait être quasiment atteint. La Maison Blanche, par la voix de son porte-parole Marlin Fitzwater, a d'ailleurs immédiatement salué cet indicateur en soulignant que « l'inflation semble se modérer ».

Cet avis n'est toutefois pas partagé par la plupart des analystes pri-

vés qui s'attendent toujours à une prochaine accélération de la hausse des prix.

Selon eux, l'inflation pourrait dépasser la barre des 5 % dès le premier semestre 1989 en raison notamment d'une reprise des cours du pétrole — les prix à la pompe sont restés inchangés en novembre — après l'accord au sein de l'OPEP et, surtout, d'une croissance économique toujours trop soutenue.

En matière de croissance, le département du Commerce a révisé hier en très légère baisse son estimation de la progression du produit national brut (PNB) au troisième trimestre, pour la ramener à 2.5 % contre 2.6 % (rythmes annuels) précé-

demment annoncé.

Ce chiffre est en assez net recul par rapport au début de l'année — le PNB avait progressé de 3.4 % au premier trimestre et de 3 % au deuxième — mais la croissance demeure vive si l'on ne tient pas compte des effets de la grave sécheresse ayant affecté le Middle West. En excluant ces effets, l'activité économique aurait progressé de 3 % de juillet à septembre et de 3.9 % d'avril à juin.

Cette croissance toujours soutenue — les nombreux indicateurs déjà publiés pour le quatrième trimestre vont également dans ce sens — pousse l'inflation à la hausse et devrait inciter la Réserve fédérale américaine (Fed) à resserrer encore davantage sa politique de crédit, estimant de nombreux analystes.

Cette opinion est partagée par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) qui a souligné, dans ses prévisions publiées hier, que « le retour à un rythme d'expansion plus soutenable (pour l'inflation) aux États-Unis nécessitera sans doute une nouvelle intervention des autorités monétaires ».

La Réserve fédérale, contrairement aux banques centrales européennes, n'a pas encore relevé son taux d'escompte mais a néanmoins durci nettement sa politique monétaire ces derniers jours.

En agissant sur les liquidités des banques, la Fed a poussé les taux d'intérêt à court terme à leur plus haut niveau depuis plusieurs années: les taux interbancaires au jour le jour (Fed Funds) sont maintenant très proches de 9 % contre 8.50 % il y a encore une dizaine de jours.

Même si l'éventualité d'un tour de vis supplémentaire de la Fed reste d'actualité, les statistiques publiées hier ont été plutôt bien accueillies

sur les marchés financiers.

Wall Street demeurait orientée à la hausse hier: les cours gagnaient environ 0.3 % en fin de matinée et l'indice Dow Jones des valeurs vedettes était très proche de son record de « l'après krach » (2,180 points contre 2,183.58 le 21 octobre 1988). Mais la situation s'est retournée en après-midi et Wall Street a terminé en baisse de 25 points, à 2,166.43.

De son côté, le marché obligataire a connu une détente sur les taux d'intérêt: les taux sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence sur ce marché, sont tombés en dessous de la barre des 9 % à 8.95 % contre 9.03 % lundi soir.

Carl Icahn continue d'acheter du Texaco

NEW YORK (AFP) — Le financier new-yorkais Carl Icahn continue d'acheter des actions Texaco, portant sa participation dans le capital du 3ème groupe pétrolier américain de 15.9 à 16.22 %, indiquent des documents de l'agence fédérale de contrôle des opérations boursières (SEC).

Cette dernière prise de participation qui intervient une semaine après que M. Icahn eut accru de 1.1 % ses parts dans Texaco, tendrait à confirmer une nouvelle tentative de sa part pour prendre le contrôle du groupe, a-t-on noté dans les milieux boursiers.

Dans un document déposé lundi en soirée auprès de la Security and Exchange Commission (SEC), M. Icahn a également joint une copie de lettre destinée à la direction de Texaco démentant des rumeurs selon lesquelles il agirait de concert avec un autre investisseur pour acquérir des paquets d'actions du groupe pétrolier.

M. Icahn qui est le premier actionnaire de Texaco a précisé dans le document remis à la SEC qu'il détenait désormais 39.67 millions des 243 millions des titres constituant le capital ordinaire de Texaco.

Le dernier paquet de titres a été acquis entre le 13 et le 14 décembre à un cours variant de \$ 51.375 à \$ 52.375, indique ce document. Toutefois, M. Icahn n'a pas précisé la raison de l'accroissement de sa participation dans Texaco.

A Wall Street le titre Texaco ne gagnait que 1/8 à \$ 52 1/8 en fin de matinée.

En mai 1986, M. Icahn président de la compagnie aérienne TWA, avait lancé une OPA de \$ 12.4 milliards (ou \$ 60 par action) sur Texaco mais avait échoué, n'ayant pas réussi à obtenir un nombre de sièges suffisants au conseil d'administration du groupe.

Comptabilité, vérification, fiscalité, gestion, informatique...
votre C.A. peut faire tout ça.

BOURGEOIS, MARSOLAIS & ASSOCIÉS

Comptables agréés,
Jacques Bourgeois, C.A. — Raymond Souchereau, C.A.
Yvon Marsolais, C.A. — Claude Labelle, C.A.
André Montgrain, C.A. — Marc Lavigne, C.A.
50 Place Crémazie, suite 910
Montréal, Québec, H2P 2T6 — Tél.: 384-7430

CARON, BÉLANGER, CLARKSON, GORDON

Comptables agréés
1, Place Ville-Marie, Bureau 2400,
Montréal, (Québec) H3B 3M9
(514) 875-6085/6060
3090, boul. Le Carrefour, bureau 600
Laval (Québec), H7T 2J7 (514) 337-8105
1150, rue Claire-Fontaine, bureau 700
Québec, G1R 5G4 — (418) 524-5151
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International
Présent dans 68 pays

COOPERS & LYBRAND
LIBERTÉ LANCTÔT

comptables agréés
LE WINDSOR
1170, rue Peel, Montréal (Québec) H3B 4T2
(514) 876-1500
550, chemin de Chambly, Longueuil J4H 3L8
(514) 646-9800
2, Place Québec, Québec, G1R 2B5
(418) 522-7001
Membre du cabinet Cooper & Lybrand (International)

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés
• Montréal • Repentigny • Laval • Longueuil
• Pointe-aux-Trembles • Îles de la Madeleine
845-9253

HYDE HOUGHTON

Comptables agréés
Montréal — Toronto — Woodstock — London
Associés de Montréal
John W. Armour, C.A. — Michel Bienvenue, C.A. — Donald W.
Burke, F.C.A. — W. Farrell Hyde, C.A. — Pierre Lussier, C.A. —
Robert Roy, C.A. — James A. Sherriff, C.A. — Ronald Singer, F.C.A.
— Colin T. West, C.A.
4150 rue Ste-Catherine ouest, Suite 600, Montréal H3Z 2Y5 —
931-0841 International — Moore Stephens, bureaux à travers le monde.

LEVITT, FELDSTEIN DUBLIN & EPSTEIN
PINSKY

Comptables agréés
Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A.
Jerry Dublin, C.A. — Fred Epstein, C.A.
Harold Pinsky, C.A.
5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 —
341-4230

PETRIE RAYMOND

1320, boulevard Graham, Bureau 301, Montréal (Québec)
H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740
Représentation internationale: JCI, Worldwide

THIBAUT MARCHAND
PEAT MARWICK

Comptables agréés
1155 boul. Dorchester ouest, bureau 2100
Montréal (Québec) H3B 2J9 — (514) 879-3300
Membre de Klynveld Peat Marwick Goerdeler ayant plus de
500 bureaux à travers le monde.

Ordre
des comptables agréés
du Québec



Dans le superbe décor des
ÉCURIES YOVILLE
témoin de 200 ans d'histoire

Grillades
et fruits de mer

gibbys

298, Place d'Youville, Vieux Montréal
282-1837
et St-Sauveur-des-Monts

Directeur(trice) général(e)
LA SEMAINE DES SCIENCES
DU QUÉBEC

Cette corporation sans but lucratif organise une semaine provinciale d'éducation scientifique pour le grand public.

Poste à temps plein. Expérience en gestion et en recherche de commandite. Leadership, créativité et autonomie.

Atouts: Expérience en marketing d'événement public, relations de travail avec les gouvernements et le milieu corporatif. Connaissance du milieu de la communication scientifique.

Salaire: environ 30,000 \$

Envoyer votre c.v. avant le 9 janvier, 17h:

"La Semaine des sciences"
4545, Pierre-de-Coubertin
C.P. 1000, succ. "M"
Montréal H1V 3R2

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

PROFESSEUR(RE)
EN ADMINISTRATION

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles est à la recherche d'un(e) professeur(re) à temps complet pour combler une charge aux adultes. Il s'agit d'un contrat d'une durée d'un an, janvier à décembre 89.

EXIGENCE

Diplôme universitaire terminal de 1er cycle en administration avec spécialisation en marketing.

LIEU DE TRAVAIL: Gaspé

Les candidatures accompagnées des relevés de notes doivent parvenir avant le 7 janvier 89 au:



SERVICE DU PERSONNEL
Cégep de la Gaspésie et des Îles
C.P. 590
Gaspé (Québec)
G0C 1R0

NOTRE RUBRIQUE
CARRIÈRE & PROFESSIONS

a été spécialement créée pour établir un lien entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 2,65\$ la ligne agate. Nous accordons la commissions habituelle aux agences de publicité.

La date limite pour la réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant la parution.

Pour renseignements et réservations, contactez

Francine Gingras
au 842-9645

LE DEVOIR
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec H2Y 1X1

CONSEILLER(ÈRE)
PÉDAGOGIQUE

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles est à la recherche d'un(e) conseiller(ère) pédagogique pour les Services professionnels du Centre spécialisé des pêches. L'employé(e) travaillera sous l'autorité de monsieur Richard Loiselle.

ATTIBUTIONS

— Assurer le développement, l'organisation, la coordination et le contrôle des activités de la division recherche appliquée et aide technique aux pêcheurs.

— Effectuer des analyses de besoins.

— Participer à des recherches, études, activités reliées à la recherche appliquée et l'aide technique.

— Se tenir au courant des recherches, des changements et des innovations technologiques dans le domaine.

— Se tenir au courant des divers programmes de subventions disponibles aux entreprises et préparer les propositions, offres de services et les contrats de recherche et développement.

— Mettre en oeuvre des projets de développement et assurer la réalisation des plans d'action établis par les Services professionnels du Centre.

— Produire les rapports d'activités.

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi (biologie, biochimie, etc.). Maîtrise du français et de l'anglais.

SALAIRE: 24 982,00 \$ à 45 317,00 \$.

Les candidatures accompagnées des relevés de notes doivent parvenir avant le 6 janvier 89 au:



SERVICE DU PERSONNEL
CÉGEP DE LA GASPÉSIE
ET DES ÎLES
C.P. 590
Gaspé (Québec)
G0C 1R0



Université de Montréal

Un (1) poste de professeur à plein temps

La Faculté de droit ouvre un poste de professeur adjoint.

Exigences:

Diplôme de 2e ou de 3e cycle en droit obtenu ou en voie d'obtention.

Sont également considérés, les candidats justifiant de qualifications universitaires équivalentes ou d'une expérience jugée exceptionnelle.

L'excellence du dossier constitue le critère premier de sélection.

Fonctions:

Enseignement et recherche en droit.

A été identifié comme secteur de recrutement prioritaire: le droit du travail (incluant la santé et la sécurité au travail, les législations spéciales, le contrat de travail).

Le candidat retenu pourra être appelé à assumer des enseignements et à faire de la recherche dans des secteurs connexes à la discipline.

Traitement:

Selon les normes de la Convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction:

Le 1er juin 1989.

Date de clôture des candidatures:

Le 25 janvier 1989.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Madame Héloïse DUMONT
Doyenne
Faculté de droit
Université de Montréal
Case postale 6128, Succursale "A"
Montréal (Qc)
H3C 3J7

Cette annonce s'adresse également aux femmes et aux hommes.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC
& ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5

Tél.: (514) 934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

POUR RENSEIGNEMENTS
ET RÉSERVATIONS,
CONTACTEZ
FRANCINE GINGRAS AU
842-9645

Centre de
psychologie

39 ouest, boul. Guvin
Montréal (Québec) H3L 1H9
(514) 331-5530

Gouin inc.

Membres de la Corporation professionnelle
des psychologues de la Province de Québec

LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361

Administration.....(514) 844-3361

Rédaction.....(514) 842-9628

Annonces classées.....(514) 286-1200

Publicité.....(514) 842-9645
numéro sans frais.....1-800-363-0305

LES BUREAUX DU
DEVOIR SONT
OUVERTS DU LUNDI
AU VENDREDI
DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal.....(514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec.....(418) 845-2080
Extérieur — Indicateur 514.....1-800-361-6059
Indicateur 418.....1-800-463-4747
Indicateur 819.....1-800-361-5699
Indicateur 613.....1-800-361-5699

SPORTS

Ron Lapointe sera opéré aujourd'hui

Mario Leclerc
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Bonne nouvelle dans l'entourage des Nordiques, hier. Après l'exercice matinal, le médecin de l'équipe Pierre Beauchemin a fait savoir que Ron Lapointe avait toutes les chances de s'en tirer même si son rein droit est atteint d'une tumeur cancéreuse.

Lapointe subira l'ablation du rein, ce matin, à l'hôpital l'Hôtel-Dieu de Québec. C'est le spécialiste en urologie Yves Fradette qui pratiquera l'intervention chirurgicale.

« Malgré la gravité de sa maladie, nous avons obtenu des nouvelles encourageantes pour Ron », a dit Beauchemin.

« À la suite d'une batterie de tests à laquelle il a été soumis, nous n'avons décelé aucune trace qui nous aurait laissé croire que la tumeur cancéreuse était étendue à d'autres parties de son corps. À la lumière des résultats de ces tests, le processus tumoral est localisé à son rein », a-t-il annoncé.

Le Dr Beauchemin n'ose pas se prononcer à 100 % sur le sujet car, dit-il, chaque cas est particulier. « Mais l'évaluation de la situation me rend très optimiste. Le diagnostic est moins pessimiste qu'on le croyait au début », a-t-il ajouté en précisant que le corps humain était fait pour qu'il était possible de fonctionner avec un rein seulement.

Rappelant néanmoins que Ron Lapointe subirait, ce matin, une chirurgie majeure, il a ajouté que l'ex-entraîneur des Nordiques aurait besoin d'un repos prolongé. « Il devra être hospitalisé pour une période d'environ 15 jours. Après quoi, on va le soumettre à un repos relatif de quelques mois. Quant à savoir s'il pourra poursuivre sa carrière d'entraîneur, il est trop tôt pour se prononcer. Ron est conscient que sa santé est prioritaire. Nous évaluerons chaque chose en son temps », a-t-il établi.

Sakic de retour contre le Canadien

Mario Leclerc
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Même s'il a fermement indiqué son intention de donner toutes les chances voulues à ses vétérans, Jean Perron ne fera sûrement pas de dépression en apprenant que son joueur recrue Joe Sakic sera de retour dans l'alignement des Nordiques, ce soir, face au Canadien.

Le retour de Sakic a été confirmé par les Fleurdélisés, hier, au grand soulagement du principal intéressé.

Sakic a raté dix matchs en raison d'une sérieuse entorse à une cheville subie le 28 novembre contre les Oilers d'Edmonton. Il aura mis un peu plus de trois semaines à revenir au jeu. Malgré son absence prolongée, Sakic détenait toujours le premier rang de la colonne des marqueurs (16-16-32) chez les recrues de la LNH. On comprend mieux pourquoi son entraîneur se réjouissait, hier, de son retour au jeu.

« Je l'emploierai sur un trio régulier. J'ai beaucoup aimé ce que j'ai vu de lui au cours des entraînements », a commenté Perron.

Ce dernier a aussi signifié que son jeune joueur de centre retrouvera sa place sur l'attaque massive. Il devra agir comme pointeur en compagnie de Jeff Brown. « Joe a connu du succès en supériorité numérique

et je n'ai pas l'intention de changer cela », a-t-il continué.

Quand à Sakic, il était on ne peut plus excité de renouer avec la compétition. Sur un ton blagueur, il a cependant mentionné : « De la façon dont l'équipe se débrouille actuellement, je me demande si j'aurai ma place dans l'alignement ».

L'athlète natif de Burnaby, en Colombie-Britannique s'est exercé en compagnie de Marc Fortier (droite) et Gaétan Duchesne (gauche), hier matin.

« J'ai ressenti de la douleur dans les dix premières minutes. Mais une fois réchauffé, tout fonctionnait bien. Il s'agit maintenant de retrouver ma vitesse de croisière. Et, en compagnie de Marc et Gaétan, je crois que nous regroupons les qualités offensives et défensives pour aider notre équipe », a-t-il avancé.

Par ailleurs, comme la plupart des joueurs de l'équipe, le gardien Mario Gosselin a reconnu que le match de ce soir était spécial pour les Nordiques de Jean Perron.

« La consigne est claire au sein de l'équipe. On veut gagner ce match pour Jean même si l'on sait déjà que les joueurs du Canadien ne voudront pas lui faire de cadeau. C'est donc une rencontre spéciale pour les deux clans », a analysé Gosselin.

Ce dernier a ajouté qu'il s'agissait du genre de match qui signifiait quel-

que chose. « Un peu comme notre victoire contre le Canadien, jeudi, le niveau d'émotivité sera très élevé », a-t-il prévu.

Gosselin a bien connu Perron du temps où les deux hommes ont participé aux Jeux olympiques de Sarajevo en 1984 à titre de membres de l'équipe canadienne.

« Son rôle était différent puisqu'il était entraîneur-adjoint. Il aimait continuellement blaguer, particulièrement avec moi et Jean-Jacques Daigneault, les deux seuls francophones de l'équipe. Il me semble avoir conservé la même philosophie de la vie. Il est vrai, cependant, que les victoires font doublement sourire son homme », a continué le gardien des Nordiques.

■ Malgré tout ce qui se dit et s'écrit au sujet de son retour à Montréal, Jean Perron tient cependant à faire une mise en garde. « Ce n'est pas une question de vie ou de mort. Je vais à Montréal pour gagner mais il ne faut pas mettre trop d'emphasis là-dessus. Sinon, on risquerait de ne jamais s'en remettre si jamais on perdait », a-t-il averti.

■ Perron n'a pas aimé ce qu'il a vu à la fin du match contre les Bruins de Boston, dimanche, alors que Mario Marois fut dans l'obligation de jeter les gants devant l'homme-fort Jay Miller. Les Nordiques n'alignaient aucun dur-à-cuire pour ce match.

Jacques Mailhot a visionné la rencontre du haut des gradins. « Si on continue de brouiller les cartes, il va régulièrement se passer des choses pas catholiques de la sorte contre nous. C'est là l'importance d'avoir un gars comme Mailhot autour de l'équipe, a-t-il dit. Je n'aimerais pas voir Mario Marois se faire casser le nez parce qu'il a été forcé de se battre avec un gars comme Miller. On a besoin d'un « canon » pour faire relaxer tout le monde à ce niveau », a-t-il continué. Perron a cependant mentionné qu'il n'avait pris aucune décision à savoir si Mailhot serait en uniforme contre le Canadien, ce soir.

■ Commentant la déclaration récente de Scotty Bowman qui prétendait que Perron venait de s'embarquer dans un « gros paquet de troubles » en acceptant le poste d'entraîneur-chef des Nordiques, Perron a eu la réflexion suivante. « Je sais que Scotty n'est pas le dernier venu dans le monde du hockey. Mais j'ai été plus prêt de lui de la scène des Nordiques pour savoir qu'il y a de l'espoir. Je considère d'ailleurs les Nordiques comme une équipe d'avenir dans la LNH », a-t-il répliqué.

■ Les Nordiques ont quitté la Vieille Capitale, ce matin, en direction de Montréal. Ils passeront la nuit à Montréal car, demain, ils doivent s'envoler vers Winnipeg où ils disputeront la victoire aux Jets, vendredi.

Les Nordiques de Jean Perron au Forum ce soir

« Comme dans le bon vieux temps »

Guy Robillard
de la Presse Canadienne

IL Y A longtemps qu'on n'a pas attendu avec autant de fébrilité un affrontement Canadien-Nordiques.

Ce sera « comme dans le bon vieux temps », comme aime dire en souriant Ryan Walter.

La présence de Jean Perron derrière le banc des Nordiques au Forum, mais aussi le fait que le Canadien a été battu trois fois de suite par ses grands rivaux de la 20, donnent une charge émotive particulière au match de ce soir.

À l'époque où il était à Québec, Michel Bergeron se plaisait à raconter comment on aimait les Nordiques à leur arrivée dans la Ligue nationale : « On était comme un petit bébé, disait-il. Tout le monde nous aimait et nous trouvait ben fin. Mais dès qu'on s'est mis à gagner et à chauffer le Canadien, les choses ont

changé. »

Avec ses 21 points d'avance au classement, le Canadien a semblé donner raison à Bergeron depuis le début de la saison et n'a jamais vraiment semblé haïr les Nordiques « comme dans le bon vieux temps ».

Avec les résultats que l'on connaît. Hier après l'entraînement, Guy Carbonneau et Patrick Roy, deux des interlocuteurs les plus intéressants du Canadien, ont fourni des explications un peu contradictoires.

Le premier donne peu d'importance à la venue de Perron au Forum.

« La présence de Perron ne me dérangera pas du tout, a convenu Carbonneau. On sera motivé, mais à cause des trois matches qu'on a perdus contre eux. » De même, s'il convient que le match aura une émotivité particulière, c'est parce qu'on a perdu trois fois de suite.

Roy, au contraire, avoue que la rencontre de ce soir sera le plus

chargée d'émotion de la saison entre les deux équipes, « spécialement avec Perron derrière le banc. Ça va sûrement motiver nos joueurs, a-t-il ajouté. Tout comme les Nordiques l'avaient été la semaine dernière à cause des malheurs survenus à Ron Lapointe.

L'entraîneur Pat Burns a tout fait et tout dit pour que l'affrontement soit considéré un match comme les autres et éviter de jeter de l'huile sur le feu.

Il a tout résumé quand il a déclaré : « On joue contre les Nordiques de Québec, pas contre Jean Perron, les mêmes Nordiques qu'on a affrontés trois fois et qui nous ont battus, une très bonne équipe. »

Tout comme Carbonneau, Burns a assuré que la présence de Perron derrière le banc des Nordiques le laissait froid.

« Il n'y a plus rien qui me dérange, a-t-il dit. Je viens de vivre Guy Lafleur et l'affaire Ron Lapointe. »

« Jean est maintenant instructeur des Nordiques, a-t-il constaté, et je suis convaincu qu'il va faire du bon travail. Mais Ron en a fait de l'aussi bon et il avait à subir plus de pression que Jean en aura jamais », a-t-il cru bon d'ajouter.

■ Un rappel : lorsqu'il dirigeait le Canadien, Jean Perron avait déclaré que Claude Lemieux serait certainement le joueur qu'il détesterait le plus dans la ligue nationale s'il ne jouait pas pour lui...

■ De son côté, Lemieux a spécialement hâte d'affronter les Nordiques ce soir, vu qu'il a raté deux des trois premiers affrontements, un premier lorsque mis en pénitence par son entraîneur et le dernier à cause d'une suspension. De plus, il estime n'avoir pas été beaucoup utilisé lors de sa seule présence contre eux. Il n'est pas impossible que sa présence fasse une différence.

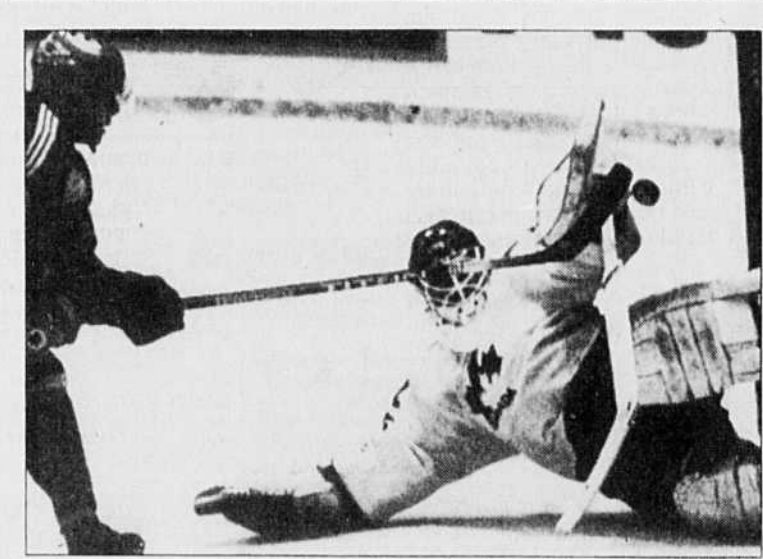


PHOTO PC

Pas de médaille pour le Canada aux Izvestia

Du jeu sans faille des unités spéciales des Tchécoslovaques leur a permis d'enregistrer un gain de 4-2 sur le Canada, hier, lors du tournoi des Izvestia, mettant ainsi fin aux espoirs canadiens de décrocher une médaille. La formation nationale a terminé ce rendez-vous international avec une fiche d'une victoire en quatre rencontres et occupe le quatrième rang. Mike Moller et Mark Jooris ont inscrit les buts du Canada. Par ailleurs, l'URSS a eu raison de la Suède 3-0 pour remporter la médaille d'or.

La coupe Davis revient à Montréal

Le Canada affrontera l'Uruguay au mois de février

François Lemenu
de la Presse Canadienne

LA COUPE DAVIS revient à Montréal après une absence de 25 ans. Pour la première fois depuis 1964, une rencontre de la coupe Davis de tennis sera en effet présentée sur le territoire de la Ville de Montréal. Le Canada affrontera alors l'Uruguay en quarts de finale du groupe 1 de la zone américaine au complexe sportif Claude-Robillard, les 3, 4 et 5 février prochains.

La dernière rencontre de coupe Davis disputée à Montréal remonte à 1964, au club Mont-Royal. Le Canada s'était alors incliné 5-0 face à la redoutable équipe australienne.

Cette fois, l'opposition sera moins vive même si la victoire est loin d'être acquise. L'équipe sud-américaine sera emmenée par Diego Perez et Marcello Filippini, deux excellentes raquettes.

Pierre Lamarche, le nouveau capitaine de la formation canadienne, est malgré tout confiant de voir le Canada l'emporter et passer ainsi à la prochaine étape face à l'Argentine. Une victoire contre l'Argentine, à Buenos Aires, suivie d'une autre victoire contre une formation en phase de rélegation, permettraient alors au Canada d'accéder au groupe mondial des 16 meilleurs pays.

« Nous pouvons rivaliser avec presque toutes les équipes », affirme Lamarche qui fait valoir qu'une qualification dans le groupe des 16 ren-

contrerait ses objectifs à court terme. Ultimement, Lamarche, qui s'est exilé à Toronto il y a quelques années, entend doter le Canada de sa première coupe Davis comme vient de le faire l'Allemagne de l'Ouest qui a mérité le « saladier d'argent » face à la Suède.

Pour y parvenir, l'ancien champion du Canada compte sur cinq joueurs de talent. Ce sont Martin Laurendeau, de Ville Mont-Royal, Andrew Sznajder, de Toronto, Chris Pridham, d'Oakville, Glenn Michibata, d'Etobicoke, et Grant Connell, de North Vancouver.

Selon Laurendeau, le Canada sera représenté par une équipe stable qui compte cinq joueurs parmi les 200 premiers au monde. L'équipe aura aussi l'avantage de jouer devant son public — 3,000 sièges —, et sur une surface favorable — « supreme court ».

Voici comment Lamarche évalue son personnel dont le choix, en simple, se fera un ou deux jours seulement avant le début de l'épreuve. La coupe Davis est disputée au meilleur de cinq matches, soit quatre simples et un double.

« Laurendeau a offert une grande performance en atteignant le quatrième tour à l'US Open, explique le successeur de John McManus. Je suis très heureux de le compter parmi nous. » Laurendeau entend parfaire sa préparation en participant à des tournois en Australie.

« Sznajder est champion canadien

depuis trois ans, rappelle Lamarche. Mais plus important encore, c'est un joueur capable de sortir de grands matches. Il est à son mieux sous pression, une grande qualité en coupe Davis. »

Lamarche précise que Sznajder se retrouve actuellement parmi les 110 meilleurs joueurs au monde même si son classement n'est basé que sur cinq tournois au lieu de 12.

« Il a maintenant sept tournois de plus pour améliorer sa position et se hisser parmi les 50 meilleurs. »

Quant à Pridham, Lamarche le décrit comme un joueur discipliné de la trempe de Réjean Genois.

« C'est un joueur qui travaille très fort », dit Lamarche qui se réjouit de la performance de Pridham à Wimbledon où il a atteint le troisième tour.

Reste le duo Glenn Michibata-Grant Connell. Selon le capitaine de l'équipe, ces deux joueurs joueront le double à moins d'imprévus majeurs.

SLALOM DE COURMAYEUR

Vreni Schneider creuse l'écart

COURMAYEUR, Italie (AFP et AP) — La neige italienne réussit décidément fort bien à Vreni Schneider. Déjà victorieuse dimanche du slalom géant de Valzoldana, la Suisseuse a récidivé en élevant hier le slalom de Courmayeur, septième épreuve de la coupe du monde féminine de ski alpin.

Grâce à ce succès, le quatrième de la saison après ses victoires de Val d'Isère (géant), Altenmarkt (slalom) et Valzoldana (géant), Schneider a creusé l'écart au classement de la coupe du monde où elle compte à présent un confortable avantage sur l'Autrichienne Ulrike Maier, sa plus dangereuse rivale, désormais repoussée à 48 points.

En remarquable condition physique, tout à fait à son aise sur les parcours très technique de la piste Chermouit dure et glacée en surface, la Suisseuse a eu d'autant plus de mérite à l'emporter qu'elle a dû faire face au brillant retour de la jeune es-

pagnole Blanca Fernandez-Ochoa, dans un jour faste.

Deuxième temps de la première manche (48.72) à six centièmes de peine de Vreni Schneider (48.66), Fernandez-Ochoa a pu d'ailleurs nourrir longtemps l'espoir de renouer enfin avec le triomphe en coupe du monde.

Partie avant Schneider dans la seconde manche, la charmante espagnole, déchainée, a réussi un parcours impeccable, réalisant le meilleur temps derrière l'Autrichienne Ingrid Salvenmoser, première en 49.23 secondes.

Cette performance a failli lui suffire, car Schneider, quelque peu contractée et contrainte d'attaquer sur un parcours très dégradé ne convenant plus à ses grandes qualités de glisse, n'a pu faire mieux que troisième, parvenant cependant dans un dernier sursaut à conserver un centième d'avance au passage.

S'il a constitué le point d'orgue de la journée sous le beau soleil du Val

d'Aoste, le palpitant duel entre Schneider et sa brillante dauphine ne saurait faire oublier la bonne performance de Ingrid Salvenmoser qui a obtenu une très méritoire troisième place après une seconde manche époustouflante.

En revanche, sa compatriote Ulrike Maier, deuxième au classement de la coupe, n'a pu prendre que la cinquième place à près de deux secondes de Schneider après avoir pourtant longtemps envisagé un meilleur résultat. Mais tout comme à Valzoldana, l'Autrichienne a joué de malchance, restant en travers sur une porte pourtant assez facile.

Karen Percy, une spécialiste de la descente, a été la meilleure Canadienne avec une 18e place. La skieuse de Banff a réalisé un chrono de 1:42.63. Josée Lacasse de Brossard, Michelle McKendry de Orangeville, Ont., et Nancy Gee de Niagara Falls ont abandonné lors du premier parcours.

HOCKEY

Ligue nationale

Lundi

Montréal 2, Hartford 1
Edmonton 5, Buffalo 5
Rangers 3, Wash'ton 1
Toronto 4, St. Louis 3
Vancouver 5, Minnesota 1

Hier

Islanders à Pittsburgh
St. Louis à Detroit
Calgary à Los Angeles

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Lemieux, Pit.	31	51	82
Nicholls, LA.	36	40	76
Gretzky, LA.	25	50	75
Yzerman, Det.	31	34	65
Brown, Pit.	25	34	59
Kurri, Pit.	23	35	58
Savard, Chi.	13	41	54
Robitaille, LA.	23	29	52
Tikkanen, Edm.	22	30	52
Carson, Edm.	29	21	50
Gallant, Det.	17	28	45
Mullen, Cal.	21	21	42
Smith, Min.	19	23	42
Duchesne, LA.	13	29	42
Kerr, Phi.	26	15	41
MacLean, NJ.	23	18	41
Podd'ny, Qué.	20	21	41
MacLean, Det.	19	22	41
Coffey, Pit.	11	30	41
Gilmour, Cal.	9	32	41
Tocchet, Phi.	21	18	39
Skrlud, Van.	19	20	39
Nashlund, Mo.	14	25	39
Haw'chuk, Win.	13	26	39
Messier, Edm.	11	28	39
Courtnall, Was.	19	19	38
Olczyk, Tor.	17	21	38
Quinn, Phi.	16	22	38
Taylor, LA.	14	24	38
McBain, Win.	19	18	37

Ce soir

Québec à Montréal

Boston à Hartford
Buffalo à Rangers
Pittsburgh à Toronto
N. Jersey à Winnipeg
Wash'ton à Chicago
Vancouver à Edmonton

Demain

Montréal à Boston
Phil'phie à Islanders
Detroit à St. Louis

Vendredi

Hartford à Phil'phie

Toronto à Buffalo
Pittsburgh au N. Jersey
Rangers à Wash'ton
Québec à Winnipeg
Detroit à Chicago
Calgary à Edmonton
L. Angeles à Vancouver

Samedi

Aucun match

CLASSEMENT

Conférence Prince-de-Galles

	pl	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	37	21	10	6	143	114	48
BOSTON	35	13	13	9	111	104	35
HARTFORD	32	13	17	2	113	111	28
BUFFALO	33	12	17	4	114	139	28
QUÉBEC	35	12	20	3	123	157	27

Section Lester Patrick

	pl	g	p	n	bp	bc	pts
PITTSBURGH	32	19	11	2	152	135	40
RANGERS NY	34	17	13	4	133	126	38
WASHINGTON	34	16	14	4	116	116	36
PHILADELPHIE	36	17	17	2	142	124	36
NEW JERSEY	33	13	15	5	114	131	31
ISLANDERS NY	32	8	22	2	96	137	18

Conférence Clarence Campbell

	pl	g	p	n	bp	bc	pts
DETROIT	32	17	11	4	133	123	38
ST. LOUIS	32	13	14	5	106	106	31
TORONTO	34	12	20	2	108	149	26
MINNESOTA	33	10	17	6	100	123	26
CHICAGO	33	8	21	4	128	161	20

Section Connie Smythe

	pl	g	p	n	bp	bc	pts
CALGARY	33	23	5	5	143	86	51
LOS ANGELES	34	21	12	1	178	137	43
EDMONTON	35	19	12	4	166	139	42
WINNIPEG	30	13	12	5	126	130	31
VANCOUVER	35	13	17	5	117	114	31

FOOTBALL



Ligue nationale

Samedi

Cincinnati 20,
Washington 17
Denver 21,
Nouvelle-Angleterre 10

Dimanche

Nouvelle-Orléans 10,
Atlanta 9
Indianapolis 17,
Buffalo 14
Tampa Bay 21, Detroit 10
Green Bay 26, Phoenix 17
Cleveland 28, Houston 23
San Diego 24,
Kansas City 13

Pittsburgh 40, Miami 24

Jets 27, Giants 21
Philadelphia 23,
Dallas 7
Seattle 43, Raiders 37
Rams de LA 38,
San Francisco 16

Lundi

Minnesota 28, Chicago 27
(fin du calendrier)

Éliminatoires

(Meilleurs deuxième)

Samedi 24 décembre

Houston à Cleveland,
13 h 30
Lundi 26 décembre